



Université d'Ottawa • University of Ottawa

A. GIDDENS ET U. BECK : CONTRIBUTION DE DEUX APÔTRES DE LA
CONTINGENCE À UNE SOCIOLOGIE DU SYSTÈME PÉNAL

0001816869

Thèse présentée au Département de criminologie
de l'Université d'Ottawa en complément des
exigences de la maîtrise ès arts (M.A.)

SEPTEMBRE 1999

© Jean-François CAUCHIE



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-48140-9

RÉSUMÉ

Proposée sous la forme d'un essai théorique, notre thèse explore les caractéristiques de nos sociétés modernes occidentales en vue d'une réflexion sur nos politiques sécuritaires et nos systèmes pénaux actuels. Notre problématique touchant tant à la sociologie de la déviance qu'à la sociologie du droit pénal, nous préférons parler de contribution à une sociologie du système pénal. Notre réflexion s'est basée sur les travaux de deux auteurs s'intéressant aux questions de première et seconde modernité : U. Beck (*Risk Society*, 1992) et A. Giddens (*The consequences of the modernity*, 1990). Un troisième auteur ayant un statut secondaire et simplement accessoire dans le travail, N. Luhmann, a également été évoqué de façon indirecte pour compléter notre réflexion mais aussi pour ouvrir de nouvelles pistes de recherche.

Pourquoi réfléchir en termes de "seconde modernité" ? Parce que depuis les années 70, se sont mises en place une série de transformations dans les sociétés modernes avancées. Celles-ci se produisent sur les plans économique, social, politique et culturel. Sur le plan économique, nos sociétés sont ainsi vues comme produisant systématiquement leurs propres (nouveaux) risques, dangers, contingences et formes d'insécurité. Sur le plan social et politique, le développement des sociétés modernes semble réclamer une nouvelle forme de relation entre les structures sociales (les institutions) et les divers acteurs du système social. La modernisation produisant un processus d'individualisation croissant, les individus tendent en effet à se détacher des institutions et à revendiquer une plus grande marge de liberté et d'autonomie. Pour que le processus de modernisation puisse se poursuivre avec succès, il s'agirait alors de libérer les individus de certaines contraintes institutionnelles de type traditionnel. C'est dans une telle perspective qu'on voit apparaître un problème (culturel et pratique) d'adaptation de nos schémas mentaux au contexte du monde contemporain : nous ne pouvons continuer à penser les problèmes actuels avec la mentalité de la première modernité qui s'est constituée, rappelons-le, à la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Il faut chercher de nouvelles formes de penser et d'agir pour faire face à la situation présente.

Quelle importance théorique et quelle pertinence en criminologie notre problématique peut-elle avoir ? Elle permet d'abord de mieux saisir le contexte sociologique dans lequel nous sommes et dans lequel les politiques actuelles -qu'elles soient sociales, sécuritaires ou pénales- sont discutées et décidées. Les contributions macrosociologiques de Beck, Giddens et Luhmann nous aidaient à cet égard à produire un "effort de prise de distance" (Brecht). Notre problématique nous a également confronté à des questions fondamentales : Est-il possible de penser en même temps la question sociale et la transformation du système pénal dans nos sociétés contemporaines ? Peut-on mettre en place une sociologie critique qui ne contribue pas à renforcer la répression de l'Etat ?

Convaincus que ces auteurs pouvaient nous éclairer sur les politiques sécuritaires actuelles, nous pensions en outre qu'ils pouvaient nous "outiller" en vue de comprendre la crise de nos systèmes pénaux modernes. Qu'avons-nous pu sortir de nos réflexions ? S'il n'est pas possible de reprendre ici tous les éléments qui y ont été développés, nous retiendrons néanmoins ici quelques apports majeurs. Ceux de Giddens d'abord. Cet auteur nous montre une modernité où se côtoient, de façon ambivalente, confort et crainte, sécurité et danger, adoucissement et durcissement de la gestion des conflits sociaux, etc. Il met par ailleurs bien en valeur le processus au cours duquel nos sociétés occidentales contemporaines d'une part perdraient du terrain tant dans l'économie que dans le social et, d'autre part, seraient de plus en plus tentées à exprimer leurs fonctions politiques en mettant l'accent sur le problème de la sécurité. Beck, quant à lui, évoque l'impossibilité de penser les problèmes actuels au sein d'un cadre dépassé, celui de la première modernité, et multiplie les exemples dévoilant la discordance entre des institutions exclusives et des individus désireux d'émancipation. Encourageant la modernité à devenir son propre thème, il nous permet de transposer ce questionnement au cadre institutionnel du système pénal. Autre atout non négligeable chez Beck, celui d'une transition qui ne distingue pas des positions (positivisme *versus* constructivisme : sciences pragmatiques *versus* sciences critiques) mais bien des époques (première modernité *versus* seconde modernité). Criminologues de tous bords (critiques comme pragmatiques) devraient dès lors prendre conscience que l'évolution de nos sociétés contemporaines nécessite un renouvellement de nos catégories de pensée. Renouvellement dont nombre de sources peuvent être trouvées chez Luhmann. En valorisant la contingence, la différence et la pensée en termes alternatifs, cet auteur ouvre en effet la voie à une transformation radicale partant de l'intérieur du système pénal. Sa théorie du primat de la fonction sur la structure présage, elle aussi, de nouvelles pistes fécondes...

Apôtres de la contingence, ces trois auteurs nous aident donc à repenser ce que nous pourrions appeler une sociologie *critique* du système pénal. Trop souvent encore, sociologie et criminologie critiques font en effet une distinction entre la clientèle du psycho-médico-social et celle du pénal. La conséquence de ce compartimentage simpliste est alors évidente : laissons au pénal ce qui revient *par nature* au pénal, le slogan devenant : "sauvons ceux qui n'ont pas à y être et tant pis pour les autres !". Une telle sociologie critique contribue dès lors à renforcer la répression de l'Etat. Il apparaît *normal* que le système pénal *punisse*. Echappant à cette sociologie critique, les auteurs étudiés ici -Beck et Luhmann surtout- nous aident au contraire à penser *en même temps* la question sociale et la transformation du système pénal.

Notre réflexion s'interroge enfin sur la position que devrait adopter la criminologie -et les sciences humaines en général. A cet égard, nous dénonçons une criminologie qui reste prisonnière du carcan de la rationalité pénale moderne, ce qui est encore trop courant aujourd'hui. Si cette critique vise évidemment

en premier lieu la criminologie pragmatique, elle inclut donc aussi tout un pan de la criminologie critique. En ne sortant pas des contraintes institutionnelles imposées par une première modernité restée trop longtemps imprégnée des modèles traditionnels, nos disciplines finissent par encadrer "scientifiquement" l'exclusion. De sciences morales, nous sommes passés aux sciences techniques. Et avec ces dernières ont augmenté les théories non critiques et axées sur un supposé consensus social. Dit autrement, nous sommes dans une anesthésie du social. Trop souvent ne sont pas étudiées les instances mêmes qui nous instrumentalisent. Bref, là où la criminologie actuelle pêche par manque d'ambition, nous devrions nous rappeler que croire à certains grands projets -comme celui de repenser le fondement du droit de punir- reste une nécessité pour l'humanité et ce, sous peine de réduire bientôt, si ce n'est déjà fait, sociologie et criminologie à des disciplines à seule vocation herméneutique. Et ce, et c'est sans doute le plus inquiétant, indépendamment du fait que ces disciplines se diraient ou se voudraient "critiques".

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
I. Giddens : sociétés modernes et sociologie du système pénal	12
1. Pré-modernité, modernité et modernité radicalisée	13
1.1. De la pré-modernité à la modernité	13
A. Des discontinuités qui témoignent d'une mutation sociétale	13
B. Un nouveau dynamisme multifactoriel	14
C. Mise en place de quatre nouvelles dimensions institutionnelles	17
1.2. La modernité ou la métaphore du camion fou furieux	19
1.3. De la modernité à la modernité <i>radicalisée</i> et <i>réflexive</i>	20
1.4. Etats-Nations et modernité radicalisée	21
1.5. Modernité radicalisée / réflexive ou postmodernité ?	23
2. Les notions de risque et de danger chez Giddens	26
2.1. Distribution et perception des risques	27
2.2. La notion de fortuna	30
3. Giddens : contribution à une sociologie du système pénal	30
3.1. A propos des politiques sécuritaires de nos sociétés modernes	31
A. La seconde modernité placée sous le signe des gémeaux	31
B. Croissance, relocalisation et privatisation de la surveillance	32
C. Maîtrise et absence de maîtrise	36
D. Centralité de la notion de risque et surveillance archivistique	37
3.2. A propos des systèmes pénaux occidentaux modernes	38
A. Une logique de défense sociale qui semble indéracinable...	38
B. Amende et rétribution comme gage symbolique	39
3.3. Pour une remise en question des systèmes pénaux occidentaux modernes	40
A. L'institutionnalisation du doute	40
B. Le réalisme utopique	41

II. Beck : sociétés modernes et sociologie du système pénal	44
1. Sociétés traditionnelles, sociétés industrielles et sociétés de risque	45
1.1. La modernisation <i>réflexive</i>	47
1.2. La notion de <i>risque</i> chez Beck	56
2. Beck : contribution à une sociologie du système pénal	65
2.1. A propos des politiques sécuritaires de nos sociétés modernes	66
A. Difficulté à sortir d'un processus de responsabilité simplifiée	66
B. La commercialisation du risque	70
C. Des individus, des catégories et des situations à risques	75
2.2. A propos des systèmes pénaux occidentaux modernes	80
A. Un rapport institutions / individus inadéquat	80
B. Méfiance par rapport à l'expertise et à sa prétendue rationalité	81
C. Une rationalité pénale toujours plus irrationnelle	82
2.3. Pour une remise en question des systèmes pénaux occidentaux modernes	84
A. Faire de la rationalité pénale moderne son propre thème	84
B. <i>Faire autre chose</i> et non plus <i>faire plus de la même chose</i>	87
C. Le concept de risque. un signe du zodiaque à exploiter	90
III. Luhmann : sociétés modernes et sociologie du système pénal	93
1. Vers une complexité de nos sociétés modernes avancées	94
1.1. Système social et sous-systèmes sociaux	95
1.2. Organisations formelles et lois générales de la théorie des systèmes	102
1.3. Le droit comme système	105
2. Luhmann : contribution à une sociologie du système pénal	108
2.1. Vers une déconstruction des ontologies	108
2.2. Valorisation de la contingence et de la pensée en termes alternatifs	110
2.3. Vers une réflexion en termes de complexité	113
2.4. Pour sortir d'une conception hydraulique du rapport liberté / contrôle	114

Conclusion	117
Bibliographie	125

Je désire tout d'abord remercier chaleureusement mon directeur de thèse, Alvaro P. Pires, pour ses nombreux conseils et encouragements mais également pour avoir su communiquer sa passion avec un enthousiasme inégalable. Il fut à cet égard une grande source d'inspiration et de stimulation.

Je voudrais aussi remercier Daniel dos Santos et Fernando Acosta d'avoir accepté d'être les lecteurs de ce travail.

Je remercie également le corps professoral et les secrétaires du département pour leur gentillesse et leur disponibilité tout au long de l'année écoulée.

Enfin, j'ai une pensée toute spéciale pour ma famille. Merci à elle ainsi qu'à Rabia pour leur soutien dans cette formidable expérience.

INTRODUCTION

Insécurité, politiques sécuritaires, risque : on ne peut qu'être frappé par des mots qui reviennent de façon récurrente dans les discours politiques, médiatiques mais aussi de sens commun de nos sociétés occidentales modernes. Insécurité par rapport à qui ? Insécurité par rapport à quoi ? Risques par rapport à qui ? Risques par rapport à quoi ? Qu'en est-il des politiques pénales et sécuritaires actuelles ? Quels rapports entretiennent-elles avec les politiques sociales ? Le droit pénal, dans sa forme actuelle, contribue-t-il à la cohésion ou à la marginalisation sociales, à la resocialisation ou à la désocialisation ?

Nous nous proposons ici de faire un essai théorique à caractère exploratoire sur ce que les caractéristiques des sociétés modernes contemporaines peuvent nous apporter en vue d'une réflexion sur les politiques sécuritaires et les systèmes pénaux occidentaux. Notre problématique touchant tant à la sociologie de la déviance qu'à la sociologie du droit pénal, nous préférons parler de contribution à une sociologie *du système pénal*. Nous aborderons plus précisément notre réflexion à partir de deux auteurs travaillant sur les questions de première et seconde modernité: U. Beck (*Risk Society*, 1992) et A. Giddens (*The consequences of the modernity*, 1990). Un troisième auteur ayant un statut secondaire et simplement accessoire dans le travail, N. Luhmann, sera évoqué de façon indirecte pour compléter notre réflexion sur Beck et Giddens mais aussi pour ouvrir de nouvelles pistes de recherche. Si notre problématique s'inscrit dans une sociologie du système pénal, elle doit en même temps s'élargir et se réduire. *S'élargir* parce que la question pénale ne peut se poser qu'en rapport avec la question sociale et que la compréhension d'une institution moderne -le système pénal en l'occurrence- ne peut se passer d'une recontextualisation du passage entre la première et la seconde modernité. *Se réduire* parce que la réflexion proposée étant monumentale, il importe de l'appréhender humblement, une voie

à suivre étant, nous l'avons dit, de nous limiter à l'apport de certains auteurs et de certains thèmes. Beck et Giddens nous intéressaient certes du fait qu'ils réfléchissaient sur ce qu'est ou sur ce que pourrait être la *seconde modernité* mais aussi parce qu'ils avaient une certaine prise de distance par rapport à notre objet (ni l'un ni l'autre ne travaillent en effet spécifiquement sur la sociologie du système pénal).

Pourquoi évoquer une seconde modernité ? Parce que depuis les années 70, se sont mises en place une série de transformations dans les sociétés modernes avancées. Celles-ci se produisent sur les plans économiques, social, politique et culturel. Sur le plan économique, nos sociétés sont ainsi vues comme produisant systématiquement leurs propres (nouveaux) risques, dangers, contingences et formes d'insécurité. Sur le plan social et politique, le développement des sociétés modernes semble réclamer une nouvelle forme de relation entre les structures sociales (les institutions) et les divers acteurs du système social. La modernisation produisant un processus d'individualisation croissant, les individus tendent en effet à se détacher des institutions et à se réunir en réseaux -ou en "tribus" (Maffesoli, 1988)- revendiquant une plus grande marge de liberté et d'autonomie. Pour que le processus de modernisation puisse se poursuivre avec succès, il s'agirait alors de libérer les individus de certaines contraintes institutionnelles de type traditionnel. On pense surtout ici à une émancipation a) par rapport à une conception tayloriste de l'administration soutenant, entre autres choses, une séparation rigide et verticale entre le rôle de la conception des tâches et leur exécution (conception à laquelle il faudrait opposer une organisation plus horizontale et flexible de ces mêmes tâches); b) par rapport à une éthique de l'obéissance stricte et verticale (éthique à laquelle il faudrait opposer une éthique de la responsabilité éclairée et rationnelle susceptible de modeler activement

le processus de modernisation en accordant une plus grande autonomie aux acteurs) ; c) par rapport enfin à la conviction des seuls principes de justice et d'un minimum de redistribution de richesses pour fonder un vivre-ensemble durable, raisonnable et intéressant (conviction à laquelle il faudrait opposer la nécessité de reconstruire sous de nouvelles bases une culture publique commune et essentielle pour maintenir la cohésion sociale et fournir un substrat aux liens de solidarité). C'est dans une telle perspective qu'on voit apparaître un problème (culturel et pratique) d'adaptation de nos schémas mentaux au contexte du monde contemporain : nous ne pouvons continuer à penser les problèmes actuels avec la mentalité de la première modernité qui s'est constituée, rappelons-le, à la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il faut chercher de nouvelles formes de penser et d'agir pour faire face à la situation présente.

Pour toutes ces raisons, ces deux auteurs nous semblent utiles pour entreprendre la sociologie d'une institution : le système pénal. Nous réfléchirons aux contributions respectives de Giddens (*The consequences of the modernity*, 1990) et de Beck (*Risk society*, 1992) pour voir ce qu'ils peuvent apporter à une sociologie du système pénal. Convaincus que ces auteurs peuvent nous éclairer sur les politiques sécuritaires actuelles et nos systèmes pénaux contemporains, nous pensons en outre qu'ils pourraient -indirectement- nous "outiller" en vue d'aborder une éventuelle déconstruction / reconstruction de l'institution pénale *en tant que telle*. Apports, critiques mais aussi limites seront donc évoqués. Précisons dès à présent qu'il ne s'agira pas d'un compte-rendu exhaustif de nos deux lectures mais bien de leur instrumentalisation comme "boîtes à outils" en vue de réfléchir à une préoccupation qui n'est *a priori* pas celle des auteurs : la pensée pénale moderne.

Si A. Giddens (CHAPITRE I) et U. Beck (CHAPITRE II) retiendront notre attention, un

troisième auteur sera lui aussi mentionné, nous l'avons dit, pour clôturer notre travail et poser de nouvelles questions : N. Luhmann (CHAPITRE III). Sa théorie systémique nous sera en effet d'une grande aide pour mieux comprendre le pénal comme *système*. Tout particulièrement ici, il ne faudra pas s'attendre à une étude proprement dite de la sociologie luhmannienne ni même à celle de sa sociologie du droit. La référence que nous ferons à la pensée de Luhmann ne se compare donc guère à la réflexion que nous avons entreprise à propos de Giddens et Beck. Nous nous baserons essentiellement à cet égard sur un ouvrage de Clam (*Droit et société chez Niklas Luhmann*, 1997) et un article de Garcia Amado (*Introduction à l'oeuvre de Niklas Luhmann*, 1989).

Une recherche empirique que nous avons faite en Belgique en 1998 nous conduisait à la conclusion suivante :

L'aporie du système pénal...telle semble être la conclusion principale que l'on peut tirer de cette recherche empirique : nous devons en effet admettre que le problème relève non pas d'un fossé entre objectifs et moyens mis en place pour les atteindre mais bien de la structure et de la rationalité que s'est donné le système pénal moderne pour fonctionner. Alors que sociologie et criminologie critiques nous laissaient entrevoir l'arrivée de nouvelles réflexions sur la rationalité pénale moderne, nous devons aujourd'hui faire le constat inverse d'un retour au catégoriel et aux pathologies individuelles, bref celui d'une lecture pénale du social au nom de l'Insécurité (Cauchie, 1998 : 255).

Ce constat, nous l'avons fait dans le cadre d'une participation à une recherche universitaire belge s'inscrivant sous les thèmes génériques de "l'exclusion sociale" et du "sentiment d'insécurité". Le contexte de cette recherche était le suivant : à la fin des années

1980 - début des années 1990, l'apparition diffuse d'un sentiment d'insécurité en Belgique conduit le politique (et principalement les Ministères de l'Intérieur et de la Justice) à se focaliser sur la "petite délinquance urbaine et répétitive", et plus spécifiquement sur des populations cibles comme les immigrés ou les usagers de drogue (ces derniers étant alors notre centre d'intérêt). Ces nouvelles politiques ont donné corps à toute une série de dispositifs que nous avons appelés tantôt "socio-sécuritaires"¹ (contrats de sécurité, etc) tantôt "socio-pénaux"² (procédure accélérée, médiation pénale, etc). Le discours des intervenants en toxicomanie laissait alors entendre que ce qu'ils vivaient et ressentaient s'approchait bien davantage d'une gestion pénale de la question sociale que d'une "humanisation" du système pénal. Si le résultat de cette recherche empirique fut loin d'être un cas isolé, elle ne suffit pourtant pas à faire de nos sociétés modernes avancées des "Etats pénaux" (L. Wacquant, 1998). Et si la tentation est grande de parler de "sécurité maximale" (G.T. Marx, 1988), il faut d'abord se pencher sur ce qui pousse ou ne pousse pas nos sociétés occidentales contemporaines à mettre en place des politiques sécuritaires inacceptables. Devrait aussi être étudié le type de pensée qui soutient nos systèmes pénaux modernes. Foucault (1984a : 36) notait en effet que "très souvent, dans les réformes du système pénal, on admet, implicitement et parfois même explicitement, le système de rationalité

¹ Par *dispositifs socio-sécuritaires*, nous entendons des dispositifs où s'enchevêtrent logiques sociale (émancipation, responsabilité comme capacité) et sécuritaire (maintien de l'ordre public, prévention du délinquantiel et de la déviance). Enchevêtrement au sens où il n'était pas toujours facile de déterminer s'il y avait sécurisation du social (logique sociale surdéterminée par une logique sécuritaire) ou socialisation du sécuritaire (logique sécuritaire surdéterminée par une logique sociale). L'avantage du mot « socio-sécuritaire » visait d'ailleurs à ne pas privilégier *a priori* la détermination d'une logique par l'autre: ces dispositifs étaient-ils plus « sociaux » que « sécuritaires » ou était-ce l'inverse ?

² Par *dispositifs socio-pénaux*, nous entendons des dispositifs où s'enchevêtrent logiques sociale (émancipation, responsabilité comme capacité) et pénale (répression, punition). Enchevêtrement au sens où il n'était -là non plus - pas toujours facile de déterminer s'il y avait pénalisation du social (logique sociale surdéterminée par une logique pénale) ou socialisation du pénal (logique pénale surdéterminée par une logique sociale).

qui a été défini et mis en place il y a longtemps ; et qu'on cherche simplement à savoir quelles seraient les institutions et les pratiques qui permettraient d'en réaliser le projet et d'en atteindre les fins (...) Il est très important, quand on veut faire oeuvre de transformation et de renouvellement, de savoir, non seulement ce que sont les institutions et quels sont leurs effets réels, mais également quel est le type de pensée qui les soutient: qu'est-ce qu'on peut encore admettre de ce système de rationalité ? Quelle est la part qui, au contraire, mérite d'être mise de côté, abandonnée, transformée, etc". Garland (1985 : 3) va dans le même sens quand il précise qu'un examen des stratégies pénales modernes suppose autre chose qu'une description phénoménologique d'opérations de routine (police, sanctions, prises de décision quotidiennes, etc), à savoir l'analyse du cadre des suppositions, des logiques et des objectifs qui les supportent et leur permettent d'exister.

En ce qui concerne notre position épistémologique, elle s'inscrit dans une perspective *constructiviste modérée*. Une des conséquences les plus importantes de cette perspective est celle d'émettre un "acte de soupçon" (Mannheim, 1966) à l'égard du statut d'évidence que la sociologie et la criminologie accordent au droit criminel et au système pénal. La "criminalité" perd du coup son statut de "variable explicative" du droit criminel et des peines adoptées aux différentes époques. Ce n'est plus parce qu'existe le crime que le droit (criminel) est ou doit être ce qu'il est. Bref, la "réponse" du droit aux différentes situations problèmes cesse d'être vue comme "naturelle" et / ou comme fondamentalement bienfaisante. La criminologie et la

sociologie du droit pénal ont donc affaire, selon nous, à un objet “paradoxal”³(Pires, 1993). D’un côté, la situation-problème renvoie à un comportement qui existe indépendamment de l’incrimination pénale, ce qui explique la perception selon laquelle ce comportement serait le “moteur” ou la “cause” de cette dernière. D’un autre côté, le droit pénal apparaît comme constitutif du “crime” en ce sens qu’il opère une reconstruction symbolique violente des significations ordinaires accordées aux situations-problèmes, colonise les représentations du monde social et dicte des formes particulières d’intervention qui sont, à leur tour, violentes et dysfonctionnelles pour ceux qui sont directement impliqués. En ce sens, réfléchir à la réforme d’un code pénal signifie entamer une réflexion sur l’*institution* pénale, à savoir une réflexion sur la signification et les enjeux d’une codification pénale. Et se demander par exemple quel fût son rôle et quelles furent ses conséquences dans la constitution de formes de gestion différentielle des *illégalismes* pratiquées par divers groupes sociaux (Foucault, 1975 ; Acosta, 1988). Interroger la construction sociale de la déviance et des déviants permettront à cet égard une remise en question permanente de la dangereuse association *ordre-vérité-réalité-raison-pouvoir-savoir*.

Quelle importance théorique et quelle pertinence en criminologie notre problématique

³ Barel distingue ici le paradoxe “logique” et le paradoxe “existentiel”. Il définit ainsi le paradoxe logique : “le paradoxe est un raisonnement parvenant à des résultats notoirement faux ou absurdes, ou bien encore contradictoires entre eux ou avec les prémisses du raisonnement, en dépit d’une absence réelle ou apparente de faute logique dans le raisonnement” (Barel, 1973 : 20). Le paradoxe du crétois menteur en est un exemple classique: on ne s’en sort pas si on accepte de rester à l’intérieur de la littéralité du message, si l’on accepte d’obéir à l’injonction. C’est cette obéissance qui fait du paradoxe “logique” un paradoxe “existentiel”. En définitive, “pour qu’il y ait paradoxe existentiel, il faut et il suffit que nous soyons placés en face d’une injonction à laquelle nous ne pouvons ni obéir ni désobéir, et que nous acceptions de subir cette injonction” (1973 : 22). Il est donc indispensable selon Barel de réaliser que la compréhension des systèmes doit invariablement passer par la prise en compte de leurs contradictions (complexité). Le rejet des contradictions comme bruit superflu au système ne rend qu’une vision tronquée des choses (simplicité). Il faut donc penser les choses plus loin qu’en terme de couples de contraires: “cela signifie qu’on parle toujours de la même chose quand on parle de choses différentes ou contraires”(1973 : 82).

peut-elle avoir ? Dans un premier moment, elle permettra de mieux saisir le contexte sociologique dans lequel nous sommes et dans lequel les politiques actuelles -qu'elles soient sociales, sécuritaires ou pénales- sont discutées et décidées. Les contributions macrosociologiques de Beck et Giddens nous aideront à cet égard à produire un "effort de prise de distance" (Brecht, 1963 : 122). Dans un second moment, notre problématique nous confrontera à des questions fondamentales : Est-il possible de penser en même temps la question sociale et la transformation du système pénal dans nos sociétés contemporaines ? Est-il possible de penser la question pénale sans l'enfermer dans sa conception classique ? Comment être en même temps critique du point de vue social et créateur au niveau de la rationalité pénale moderne⁴ ? Comment réfléchir une sociologie critique qui ne contribue pas à renforcer la répression de l'Etat ? Peut-on envisager la transformation simultanée du social et du pénal ?

Notre réflexion s'interrogera en outre sur la position que devrait adopter la criminologie -et les sciences humaines en général. Elle se voudra en effet critique d'une criminologie trop souvent mise en avant aujourd'hui, à savoir une criminologie pragmatique, ancillaire, gestionnaire et désireuse de respecter l'ordre normatif d'un Etat de droit toujours plus pénal et sécuritaire. A cet égard, nous dénoncerons une criminologie qui, de manière générale, reste encore trop souvent prisonnière du carcan de la rationalité pénale moderne. Si cette critique vise évidemment en premier lieu la criminologie pragmatique, elle inclut donc aussi tout un pan de la criminologie critique. En ne sortant pas des contraintes institutionnelles imposées par une

⁴Le terme de rationalité pénale *moderne* sera utilisé dans notre réflexion pour désigner la rationalité pénale *de la première modernité*. Ne s'étant pas (encore?) modifiée dans la *seconde modernité*, elle peut par ailleurs garder cette terminologie pour désigner la rationalité pénale du moment présent. Lire à ce propos deux articles de Pires (1998a ; 1998b).

première modernité restée trop longtemps imprégnée des modèles traditionnels, nos disciplines finissent par encadrer “scientifiquement” l’exclusion. De sciences morales, nous sommes passés aux sciences techniques. Et avec ces dernières ont augmenté les théories non critiques et axées sur un supposé consensus social : nous sommes dans une anesthésie du social. Trop souvent ne sont pas étudiées les instances mêmes qui nous instrumentalisent. Ce qu’il faut étudier, ce n’est pas le prétendu dysfonctionnement de l’une ou l’autre de ces institutions, c’est bel et bien leur fonctionnement. Un fonctionnement qui pose problème. Si le système pénal ne donne pas des résultats convaincants, ce n’est pas parce qu’il fonctionne mal...mais parce qu’il fonctionne comme il s’est construit pour fonctionner. Ce que le sociologue doit étudier est en somme ce qui est trop souvent occulté: le pouvoir sous toutes ces formes (qu’il soit lié à la connaissance, au savoir, à la science ou à ses applications) ; la construction scientifique des vérités scientifiques; la dangereuse autonomie du techno-scientifique et du bureaucratique : etc⁵.

Autres points que nous dénoncerons : la *décontextualisation* et le *regard disciplinaire exclusif*. *Décontextualisation* parce que le chercheur en sciences sociales perd souvent de vue que son objet participe d’un contexte social plus large. C’est en vue de contrer une inscription de la question pénale dans un “vide social” que nous nous sommes d’ailleurs attachés à partir d’analyses macrosociologiques comme celles de Giddens et de Beck. *Regard disciplinaire exclusif* parce qu’on assiste au problème croissant de l’emboîtement d’objets d’étude. Le chercheur va en effet souvent privilégier un lieu de transformation sur un autre, par exemple le social sur le pénal. C’est le problème de la “chasse gardée” : ne privilégier la transformation que

⁵ Cette position a été brillamment défendue par un sociologue belge, L. Van Campenhoudt, lors d’une conférence récente à l’ACFAS (“Autonomie et responsabilité”, 13 mai 1999). C’est à lui que je dois en grande partie les propos qui précèdent.

dans nos lieux de prédilection et de ne pas voir le drame social dans le lieu d'à côté. Bref, dans le débat social / pénal, cela pourrait signifier "sauver ceux qui n'ont pas à y être et laisser se noyer les autres". Non seulement, on ne met plus ensemble mais en plus, on laisse "l'autre" à la dérive...

Si la criminologie ne doit pas être empreinte de moralisme, elle doit parallèlement sauvegarder une position éthique. Ne pas avoir d'éthique équivaut en effet à une position relativiste. Si Becker aborde les musiciens de jazz sans préjugé moral, il est profondément moral et se mue en éthicien quand il s'oppose à la morale des "non-déviants". Les grands auteurs n'ont-ils pas une position éthique et une position scientifique ? Bref, là où la criminologie pragmatique pêche par manque d'ambition, nous devons nous rappeler que croire à certains grands projets -comme celui de repenser le fondement du droit de punir- reste une nécessité pour l'humanité et ce, sous peine de réduire bientôt, si ce n'est déjà fait, sociologie et criminologie à des disciplines à seule vocation herméneutique.

CHAPITRE PREMIER

A. GIDDENS : SOCIÉTÉS MODERNES ET SOCIOLOGIE DU SYSTÈME PÉNAL

1. Pré-modernité, modernité et modernité radicalisée

1.1. De la pré-modernité à la modernité

Pour Giddens, le passage de la pré-modernité à la modernité est localisable temporellement mais aussi géographiquement. La modernité traduirait en effet les modes de vie et d'organisation sociale apparus en Europe vers le XVIIe siècle ; modes de vie qui ont progressivement exercé une influence plus ou moins planétaire. Ce passage se caractérise a) par une série de discontinuités ; b) par un nouveau dynamisme multifactoriel et c) par la mise en place de quatre nouvelles dimensions institutionnelles.

A) Des discontinuités qui témoignent d'une mutation sociétale

Giddens distingue en effet trois *discontinuités* entre institutions sociales modernes et systèmes sociaux traditionnels : la vitesse du changement, la portée du changement et la nature intrinsèque des institutions modernes.

La *vitesse du changement* d'abord. Basées sur la tradition et la Révélation, les sociétés pré-modernes sont tournées vers le passé pour construire le présent et le futur. Les mutations sont donc lentes et rarement "révolutionnaires". Mais avec l'avènement des sciences et des techniques, la croyance en la nécessaire association progrès social / progrès scientifique / progrès technologique, on entre dans une nouvelle "ère" : celle qui voit se multiplier et surtout s'accélérer les changements sociétaux.

La portée du changement ensuite. Locales hier, les transformations sociales peuvent bientôt profiter de l'interconnection entre les différentes régions du monde pour déferler sur la terre entière.

L'émergence de nouvelles institutions enfin. Donnant aux êtres humains la possibilité de mener une existence beaucoup plus sûre et gratifiante qu'avec les systèmes sociaux pré-modernes, ces nouvelles institutions vont progressivement dévoiler leurs revers inquiétants et nous plonger dans un univers "expérenciel"⁶ nouveau et dérangeant (Giddens, 1994 : 16).

B) Un nouveau dynamisme multifactoriel

L'émergence et bientôt l'emballement de la modernité serait par ailleurs lié à son *dynamisme*, qu'elle doit à trois *facteurs* : la dissociation entre temps et espace ; la dé-localisation des systèmes sociaux ; et la (ré)organisation réflexive des relations sociales.

La dissociation du temps et de l'espace. Dans les sociétés pré-modernes, il y avait une association systématique entre temps et espace. Dans la modernité par contre, l'uniformisation de la mesure du temps par l'invention des mouvements d'horlogerie et l'uniformisation de l'organisation sociale du temps par la standardisation planétaire des calendriers vont ni plus ni moins libérer le *temps* du lien qui le maintenait à l'*espace* (et au *lieu*). Notons par ailleurs une dissociation progressive entre espace et lieu : si la prémodernité se traduisait par une convergence de ceux-ci (avec pour conséquence des dimensions spatiales de la vie sociale dominées par la notion de présence), l'avènement de la modernité les distingue bientôt,

⁶ Néologisme indiqué *tel quel* dans la traduction française de l'ouvrage de Giddens (1994).

favorisant des relations entre “absents”. L’intensification progressive de ces dissociations temps / espace, lieu / espace permettront donc la multiplication croissante de “relations avec un autrui ‘absent’ avec lequel on n’est jamais en situation de face-à-face” (Giddens, 1994 : 27). Des relations rendues nécessaires, nous le verrons, pour permettre les nouveaux rapports local / mondial.

Dé-localisation des systèmes sociaux. Par *délocalisation*, Giddens (1994 : 30) entend “extraction des relations sociales de leurs contextes locaux d’interaction, suivie de leur restructuration dans des champs spatio-temporels indéfinis”. Engendrée par la mondialisation, cette extraction a pour conséquence que le site n’est plus seulement structuré par ce qui est présent sur scène: la “forme visible” de cette dernière dissimule les relations à distance qui déterminent sa nature (ibid : 27). En s’éloignant de leurs contextes immédiats, les relations sociales semblent dès lors de moins en moins visibles et maîtrisables. La dissociation du temps et de l’espace, et leur transformation en dimensions “vides” casse en effet le lien entre l’activité sociale et sa “localisation” dans des contextes particuliers de présence (ibid : 28).

Dans un tel contexte, les mécanismes de délocalisation nécessitent de plus en plus une confiance vis-à-vis d’*instruments abstraits* qui garantissent nos attentes par rapport à un espace-temps lointain. C’est ainsi que les institutions délocalisées de la modernité reposent sur une sorte de foi envers des *gages symboliques* (comme l’argent) et des *systèmes experts* (comme l’avion ou le guichet automatique), une confiance renforcée par notre expérience du bon fonctionnement de ces systèmes en général. Par *gages symboliques*, Giddens (1994 : 30) entend “des instruments d’échange pouvant ‘circuler’ à tout moment, quels que soient les caractéristiques spécifiques des individus ou des groupes qui les manient”. L’argent en est une illustration parfaite dans la mesure

où, mettant le temps entre parenthèses, il permet de dégager les transactions de lieux d'échange particuliers (Giddens, 1994 : 34). Quant aux systèmes experts, ce sont "des domaines techniques ou de savoir-faire professionnel concernant de vastes secteurs de notre environnement matériel et social" (ibid : 35). Si cet environnement est de plus en plus façonné par l'activité et la réflexion humaine (caractère réflexif de la modernité -cf. infra), nous acceptons néanmoins les risques inhérents à cet *environnement créé* en comptant sur les spécialistes des différentes disciplines pour minimiser ce risque. Comme les gages symboliques, les systèmes experts distancient les relations sociales de leur contexte immédiat, favorisant la séparation entre temps et espace, condition de la distance spatio-temporelle qu'ils encouragent.

La (ré)organisation réflexive des relations sociales. Synonyme de *remise en question*, cette réflexivité n'est cependant pas un caractère inhérent à la modernité. Mais si elle se réduisait à une réinterprétation et à une clarification de la tradition dans les systèmes sociaux pré-modernes (Giddens, 1994 : 44), elle participe désormais au fondement même de la reproduction du système dans la modernité. En réalité, l'avènement de la pensée rationnelle et sa volonté de mieux contrôler la destinée de l'humanité par une connaissance toujours meilleure de notre environnement naturel, matériel et social fera de la réflexivité un processus permanent et systématique. A un point tel que celle-ci se verra appliquée à la réflexion elle-même (naissance de courants épistémologiques, des philosophies et des sociologies des sciences, ...). De ce fait, nous vivons "dans un monde entièrement structuré par l'application réflexive du savoir, mais où en même temps, nous ne pourrions jamais être sûrs que tel ou tel élément de ce savoir ne sera pas remis en cause" (ibid : 46). Bref, on touche ici à une des ambivalences de la modernité : "la volonté de mieux contrôler notre environnement par une connaissance toujours accrue de celui-ci

nous amène constamment à remettre le savoir en question et à agir sur notre environnement en le modifiant. Le problème n'est donc pas tant l'absence de monde social stable à connaître, mais que la connaissance de ce monde contribue à son caractère instable ou mutable" (Giddens, 1994: 51). Ce rapport complexe entre pratiques et connaissances, Giddens l'appellera *double herméneutique*: la pratique joue en effet autant sur les connaissances que les connaissances sur la pratique. Si la modernité a cherché à remplacer les dogmes pré-établis par des certitudes, elle a surtout engendré l'*institutionnalisation du doute* (Giddens, 1994 : 183).

En fin de compte, tant les mécanismes de dissociation du temps et de l'espace que ceux de délocalisation des systèmes sociaux et de (ré)organisation réflexive des relations sociales contribuent au dynamisme et à l'emballement de la modernité, et ce au point d'en faire une réalité peu stable et donc inquiétante.

C) Mise en place de quatre nouvelles dimensions institutionnelles

Le passage de la pré-modernité à la modernité se caractériserait enfin par l'émergence de nouvelles dimensions institutionnelles⁷ : le capitalisme, l'industrialisme, la surveillance et le contrôle des moyens de violence (puissance militaire). Ces dimensions auraient en effet été dynamisées, et en grande partie façonnées, par les trois facteurs précités (point B).

⁷ Là où certains ne voyaient qu'une seule dynamique de transformation pour comprendre la modernité (le capitalisme pour Marx, l'industrialisme pour Durkheim, la rationalisation pour Weber), Giddens estime que cette compréhension est avant tout multidimensionnelle, chacun des éléments mis en évidence par les auteurs précités jouant un rôle particulier (Giddens, 1994 : 20). En outre, si certains, comme Weber, ont vu l'aspect négatif de la modernité - à savoir un monde paradoxal où le développement d'une bureaucratie laminant créativité et autonomie individuelle serait le prix du progrès matériel, aucun n'avait prédit l'ampleur des aspects négatifs de la modernité, à savoir la crise écologique, les potentialités totalitaires (qu'ils assimilaient avec les sociétés pré-modernes), le phénomène de l'industrialisation de la guerre, le risque nucléaire ou encore l'affrontement militaire (Giddens, 1994: 17-19).

Le *capitalisme*. Giddens le définit comme “un système de production de marchandises, articulé autour de la relation entre la propriété privée du capital et la main d’oeuvre salariée non propriétaire, cette relation formant l’axe central d’un système de classes. L’entreprise capitaliste est dépendante d’une production destinée à des marchés concurrentiels, les prix constituant des signaux pour les investisseurs, les producteurs et les consommateurs” (Giddens, 1994 : 61).

L’*industrialisme*. La caractéristique principale de l’industrialisme serait “l’utilisation, pour la production des biens, de sources inanimées d’énergie matérielle, combinée au rôle central du machinisme dans le processus productif. Elle touche non seulement les lieux de production mais aussi les transports, la communication et la vie domestique” (ibid : 62).

La *surveillance*. Giddens entend par là une concentration administrative étatique croissante (dans des domaines aussi divers que le travail, la santé ou plus récemment la circulation routière). Cette surveillance peut être directe (comme dans les nombreux cas évoqués par Foucault: les écoles, les prisons, etc) mais elle est surtout indirecte et repose sur le *contrôle de l’information*” (Giddens, 1994 : 64; nous mettons en italiques). Giddens n’est pas très explicite quant à ce qu’il faut entendre par “contrôle de l’information”. De cette expression peuvent en effet être retirées au moins deux caractéristiques inhérentes à nos sociétés modernes d’une part, un contrôle croissant de l’accès aux connaissances (*surveillance de l’information*) et d’autre part, une surveillance archivistique croissante (*surveillance via l’agrégation d’informations*).

Le *contrôle des moyens de violence*. Pour Giddens (1994 : 64), “le monopole réussi des moyens de la violence à l’intérieur des frontières territoriales précisément définies est un trait distinctif de l’Etat moderne ainsi que l’existence de certains liens avec l’industrialisme qui

permet l'organisation du militaire et qui met un arsenal à sa disposition. L'industrialisation de la guerre change radicalement le caractère de la guerre totale puis de l'âge nucléaire”.

1.2. La modernité ou la métaphore du camion fou furieux

On le voit, le passage de la pré-modernité à la modernité donne une curieuse impression ambivalente. La modernité serait née sous le signe des gémeaux, attirant à la fois maîtrise et absence de maîtrise, certitudes et absence de certitudes, confort et crainte, déférence et scepticisme. Prise entre différentes tensions, la modernité ne serait pas un bloc mais se situerait au contraire à l'intersection de l'éloignement et de la familiarité (déplacement et re-localisation); de l'impersonnalité et de l'intimité ; des systèmes abstraits et de la connaissance du quotidien⁸ ; de l'acceptation pragmatique et de l'activisme⁹ ; de la sécurité et du danger (Giddens, 1994 : 52). Pour l'auteur, une bonne métaphore pour comprendre ce que serait la modernité serait celle du “camion fou furieux”, à savoir :

Cette machine surpuissante et emballée, mais que nous pouvons, collectivement en tant qu'êtres humains, diriger dans une certaine mesure, [et ce] même si elle menace constamment d'échapper à notre contrôle. Le camion fou furieux écrase tout ce qui lui résiste, et s'il paraît à certains

⁸ En dépit de la récupération par les profanes des connaissances spécialisées, tout cela ne contribue pourtant pas à augmenter, chez l'homme ordinaire, l'impression de contrôle et de sécurité dans la vie quotidienne: le manque de contrôle sur certains aspects de notre vie, que nous sommes nombreux à ressentir, est une réalité. (Giddens, 1994 : 152)

⁹ Si le refus de l'engagement dans la mêlée (“de toute façon, je ne peux rien faire comme individu”) peut plus d'un titre servir les intérêts de la “survie”, il pourra cependant être entrecoupé de phases d'engagement actif, même chez les plus enclins à l'indifférence ou au cynisme (Giddens, 1994 : 152)

moments aller tout droit, il lui arrive aussi de zigzaguer n'importe comment, de manière imprévisible. Il serait cependant faux de dire que ce voyage est complètement désagréable ou sans avantages ; il est même souvent vivifiant et prometteur. Mais tant que persisteront les institutions de la modernité, nous ne pourrons jamais complètement contrôler ni l'itinéraire ni la vitesse de déplacement. De même, nous ne nous sentirons jamais complètement en sécurité parce que le territoire traversé recèle de nombreux risques majeurs. Sécurité ontologique et angoisse existentielle coexisteront de manière contradictoire (Giddens, 1994 : 145-146).

1.3. De la modernité à la modernité *radicalisée* et *réflexive*

La modernité *radicalisée* et *réflexive*, ce serait la modernité telle qu'elle se présente ces dernières décennies. Et surtout telle qu'elle pourrait se présenter dans les décennies à venir. Le camion serait à la fois plus fou et plus contrôlable. Plus fou parce que la modernité se *radicalise*¹⁰. Outre la *radicalisation* des caractéristiques modernes présentées plus haut, Giddens note que "la dissolution de l'évolutionnisme, disparition de la téléologie historique, reconnaissance d'une réflexivité totale et constitutive ou encore déclin de la position privilégiée de l'occident¹¹ sont autant de facteurs contemporains susceptibles de nous conduire vers un univers 'expérenciel' nouveau et dérangeant" (Giddens, 1994 : 58). Plus contrôlable parce que

¹⁰ Alors que la *radicalisation* décrite par Giddens porte le sceau de l'ambivalence et est déjà clairement inscrite dans nos sociétés modernes actuelles, nous verrons plus loin que la radicalisation décrite par Beck est clairement positive et davantage futuriste. Elle implique en outre un nouveau rapport de force entre structures sociales et agents sociaux.

¹¹ Considérée sous l'angle de ses tendances mondialisatrices, la modernité n'est en effet plus vraiment occidentale. Ce qui signifie qu'étant confrontés à des formes émergentes d'interdépendance mondiale et de prise de conscience planétaire, la façon d'aborder ces questions impliquera inévitablement des stratégies et des conceptions issues de contextes non occidentaux. Etant donné la diversité culturelle du monde, il existe une multiplicité de réponses culturelles à ces dimensions institutionnelles. Emergence de mouvements "par-delà" la modernité et l'universalité (européenne) donc... (Giddens, 1994 : 182)

la modernité se *regarde*. La réflexivité croissante est en effet synonyme d'auto-critique et de remise en question. En ce sens, Giddens (1994 : 54) évoquera -au même titre que Beck d'ailleurs- une modernité "se comprenant elle-même et non le dépassement de celle-ci". Ceci dit, si la réflexivité est davantage ouverte que par le passé, Giddens nous rappelle que les dogmatismes n'en sont pas moins présents. Pire, ils sont ni plus ni moins constitutifs de la modernité. Rappelant ainsi que les Lumières n'ont été telles que parce qu'émanant d'un contexte religieux, Giddens ne voit en l'apologie de la raison triomphante rien d'autre qu' "une *simple remise en forme* de la notion de providence *et non son remplacement*" (1994 : 54, nous mettons en italique). La modernité a remplacé la forme de conviction pré-moderne (la loi divine) par une autre forme de conviction (fondée sur nos sens et l'observation empirique), et le progrès providentiel s'est substitué à la providence divine (ibid : 54). La réflexion sur la modernité ne va donc pas de soi, elle demande une contribution de chacun.

1.4. Etats-Nations et modernité radicalisée

En ce qui concerne notre objet de recherche, une des conséquences intéressantes de la *radicalisation* et de l'*universalisation* de la modernité sera la mutation des Etats-Nations. Citant Bell, Giddens notera ainsi que "L'Etat-Nation est devenu trop petit pour les grands problèmes de la vie et trop grand pour les petits problèmes de la vie" (Giddens, 1994 : 71). L'avènement des sociétés capitalistes et la globalisation inhérente à la modernité ont en effet des implications importantes sur les capacités de maîtrise des Etats-Nations vis-à-vis des quatre dimensions institutionnelles précitées (capitalisme, industrialisme, pouvoir militaire et surveillance).

Essor du capitalisme et de l'industrialisme. Si l'essor du capitalisme a permis de renforcer le pouvoir des Etats-Nations, le développement parallèle des sociétés capitalistes prive l'Etat de certaines prérogatives et limite parfois fortement son pouvoir. Tout d'abord, l'économie est de plus en plus distincte voire "isolée" des autres arènes sociales, et particulièrement des institutions politiques. Par ailleurs, la séparation du politique et de l'économique est fondée sur la prééminence de la propriété privée des moyens de production (ici, la propriété privée ne se réfère pas nécessairement à l'entrepreneuriat individuel, mais aussi à la privatisation généralisée des investissements). Enfin, l'autonomie de l'Etat est conditionnée par sa dépendance à l'accumulation du capital, sur laquelle son contrôle est loin d'être satisfaisant. Un contrôle qui du reste lui échappe aussi de plus en plus en ce qui concerne le pouvoir militaire (décisions supra-nationales: OTAN, ONU, etc).

Nouveaux rapports local global. La mondialisation (*globalisation*) peut être définie comme "l'intensification des relations sociales planétaires, rapprochant à un tel point des endroits éloignés que les événements locaux seront influencés par des faits survenant à des milliers de kilomètres, et inversement (...). La transformation locale fait donc autant partie de la mondialisation que l'extension latérale des relations sociales à travers le temps et l'espace" (Giddens, 1994 : 52). En même temps que les relations sociales connaissent un étirement latéral, et dans le cadre même du processus, nous assistons au renforcement des revendications d'autonomie locale et d'identité culturelle régionale (ibid : 71). Pour Giddens, les Etats-Nations sont donc à la fois tiraillés vers le "haut" et vers le "bas".

1.5. Une modernité radicalisée et réflexive ou une “post”-modernité ?

Pour Giddens, la compréhension de ces différentes “mutations” sociétales ne peut se réduire à l’invention de nouveaux mots comme *post-modernité* ; elle impose au contraire de porter un nouveau regard sur la modernité proprement dite. Loin d’aborder une ère post-moderne, nous entrerions ainsi dans une phase de *radicalisation* et d’*universalisation* des conséquences de la modernité. Nous serions certes les témoins d’un ordre nouveau et différent, un ordre “post”-moderne, mais pas dans le sens usuel du terme.

Giddens refuse donc de parler de postmodernisme -du moins dans le sens qu’en propose Lyotard- et rappelle par là que “la post-modernité [vue par Lyotard] impliquerait l’abandon de la croyance en un fondement assuré du savoir et le renoncement à la foi dans le progrès technologique de l’humanité, qu’elle impliquerait la disparition des Grands Récits, à savoir ces métalangages qui nous permettaient de nous situer dans une Histoire dont le devenir est porteur de sens et dans lequel nous sommes, comme un moment entre un passé intelligible et un futur prévisible. Enfin, cette vision distinguerait une pluralité de savoirs hétérogènes où la science n’occuperait plus la première place” (Giddens, 1994 : 12). Pour Giddens, être dans la post-modernité signifie certes que la voie du développement social nous éloigne des institutions de la (première) modernité et nous achemine vers un ordre social nouveau et différent. Mais à la différence de Lyotard et de nombreux “postmodernes”, cela implique également que si nous quittons la première modernité, nous ne sortons pas pour autant de la modernité elle-même. Giddens rejette par ailleurs l’idée selon laquelle aucune connaissance systématique de l’action humaine ou des tendances de développement social ne serait possible car il ne resterait plus alors

qu'à nier toute activité intellectuelle. Selon Giddens, outre la fin des fondements, on a aussi attribué à la postmodernité "version Lyotard" la *fin de l'histoire*¹². Or, nous dit Giddens, l'histoire ne possède ni force intrinsèque ni téléologie globale. Parler de la postmodernité comme d'un phénomène remplaçant la modernité semble donc invoquer la chose même qui est déclarée (maintenant) impossible : donner quelque cohérence à l'histoire et bien y indiquer notre place (Giddens, 1994 : 53). Ceci dit, il ne faut pas abandonner pour autant tout espoir de diriger le "camion fou". Si l' "histoire" ne nous donne aucune garantie, elle ne doit pas pour autant nous empêcher d'envisager des *futurs alternatifs* dont la propagation même pourrait les aider à se réaliser (double herméneutique). Nécessité de modèles de *réalisme utopique* donc (Giddens, 1994: 160). Rappelons à ce propos que Giddens -mais aussi, nous le verrons, Beck et Luhmann- sont des théoriciens de la contingence qui nous conduisent à une pensée constructive et créatrice.

Si nous ne vivons pas encore dans un univers social nouveau, nous pouvons cependant discerner assez nettement l'émergence de modes de vie et de formes d'organisation sociale divergeant de ceux qu'ont développés les institutions de la première modernité (Giddens, 1994: 58). A cet égard, Giddens entrevoit au moins deux scénarios quant à l'évolution de ce qu'il a appelé les dimensions institutionnelles de la modernité. Conscient que nous vivons actuellement une période de modernité intense, Giddens se demande en effet ce qu'il pourrait y avoir *au-delà*? Par souci de clarté, nous les appellerons *seconde modernité joyeuse* et *seconde modernité macabre*. Que signifient-elles ?

Par *seconde modernité joyeuse*, Giddens entend une transformation "positive" des

¹² Il nous semble pour notre part que la critique de Lyotard ne porte pas tant sur la fin de l'histoire que sur la fin de la philosophie et des figures historiques qui donnent un sens à l'histoire.

actuelles dimensions institutionnelles de la modernité: le capitalisme deviendrait *système de post-pénurie*¹³, la surveillance *une participation démocratique à plusieurs niveaux*, le pouvoir militaire *une démilitarisation*¹⁴ et l'industrialisme *une humanisation de la technologie*¹⁵. Par seconde modernité *macabre*, il entend au contraire une transformation "négative" de celles-ci: le capitalisme engendrerait un *effondrement des mécanismes de la croissance économique*, la surveillance *le développement du totalitarisme*¹⁶, le pouvoir militaire *un conflit nucléaire ou une guerre de grande ampleur* et l'industrialisme *des dégâts voire des catastrophes écologiques*.

Les deux phénomènes sont effectivement présents *dans* ce qui pourrait être bientôt la fin de la première modernité -voire la fin du monde. Et si nous nous inscrivons dans la seconde modernité évoquée par Giddens, c'est parce qu'elle n'implique aucunement la nécessaire

¹³Une sorte de socialisme mais non plus comme synonyme de planification rigoureuse de la production et essentiellement organisé dans le cadre des systèmes économiques des Etats-nations. En effet, si les marchés sont des outils de signalisation de systèmes d'échange complexes, ils entretiennent également d'énormes privations. Cela impliquerait donc un dépassement des divisions de classe engendrées par les marchés capitalistes mais aussi un dépassement de la définition des contextes de vie des êtres humains par les seuls critères économiques. Bref, il y aurait là une sorte de *système de post-pénurie* coordonné à l'échelle mondiale. En effet, si les moyens de subsistance sont assurés, les marchés n'assureraient que la seule fonction de simples outils de signalisation. Le principe capitaliste d'accumulation ne peut durer indéfiniment puisque le système ne reconstitue pas ses ressources. Un ordre de post-pénurie impliquerait alors la remise en question de l'espoir d'une croissance économique continue et une redistribution mondiale des richesses serait nécessaire (Giddens, 1994 : 171-172).

¹⁴ Si nous abordons la question du pouvoir militaire, la transition vers un monde où les instruments de la guerre auront perdu leur sens semblera vraisemblablement peu probable. En effet, les dépenses militaires ne cessent d'augmenter et l'application des techniques nouvelles à la production est constante. Il est pourtant très réaliste d'imaginer un monde sans guerres. Un tel monde est lié au processus même d'industrialisation de la guerre mais aussi au changement de la position des Etats-nations dans l'arène mondiale. Les frontières entre les nations étant dans l'ensemble fixées et les Etats-nations couvrant la quasi-totalité de la surface du globe, la conquête territoriale a perdu l'intérêt qu'elle avait autrefois. Enfin, l'interdépendance croissante au niveau mondial accroît le nombre des contextes dans lesquels différents Etats ont des intérêts communs. Il est bien sûr utopique de rêver un monde sans guerres mais cette utopie ne manque cependant pas de réalisme (Giddens, 1994 : 173-174).

¹⁵L'humanisation de la technologie impliquerait en effet probablement l'introduction de la dimension morale dans la relation aujourd'hui largement "instrumentale" entre les êtres humains et l'environnement créé. On pourrait ainsi créer un système planétaire d'entretien de la planète, dont le but serait la préservation du bien-être écologique (Giddens, 1994 : 175-177).

¹⁶ Nous passerions notamment d'un contrôle social *via certains espaces* à un contrôle *sur place, là où nous sommes*. Ce qui pourrait nous mener progressivement à une société carcérale non pas au sens d'une augmentation des prisons mais bien d'une société devenue elle-même "prison" !

disparition des idéaux, des principes de sens (*progrès, raison, universalité*) du modernisme. Il s'agirait plutôt de "démajusculiser" et de repenser ces grands principes que les Lumières nous ont laissés...mais de les repenser en tirant profit des échecs passés.

2. Les notions de risque et de danger chez Giddens

Pour conceptualiser les notions de risque et de danger, Giddens part d'une analyse de Luhmann. Par souci de clarté, nous partirons néanmoins directement de l'usage qu'en fait Giddens. En accord avec Luhmann, Giddens pense que l'idée de *risque* naît avec la conscience que des résultats imprévus peuvent résulter de nos propres activités ou décisions et qu'ils n'expriment pas les intentions secrètes de la nature ou du Divin. Alors que le *danger* émerge de circonstances qu'on ne pouvait contrôler, les *risques* procèdent de décisions qui auraient pu tourner autrement. Comme Luhmann, Giddens voit dans le passage des sociétés prémodernes aux sociétés modernes la transition d'une primauté du *danger* (foudre, inondations, famines) à une primauté du *risque*. Cette notion de *risque* s'est donc en grande partie substituée à l'ancienne *fortuna* (bonne ou mauvaise fortune, le destin).

Alors que Luhmann procède à une différenciation danger/risque, Giddens préfère voir dans le risque "un type particulier de danger davantage que quelque chose qui s'y ajouterait" (Giddens, 1990 : 32 ; 1994 : 39). Connaissant la théorie des sous-systèmes de Luhmann, on peut présumer que le *danger* est toujours présent dans la modernité...même s'il laisse une place croissante au *risk*. Bon nombre de dangers naturels sont en effet devenus des risques humains (crise écologique, pollution, etc). Le danger a cessé d'être surtout vu comme *extérieur* au social.

Sans rentrer plus loin dans cette analyse, nous pouvons néanmoins souligner que la position de Giddens ne nous convainc pas (sa proposition de faire de la notion de risque une sous-catégorie de la notion de danger nous obligerait en effet à redéfinir le concept même de danger) et qu'il serait sans doute plus fructueux de travailler sur la conceptualisation proposée par Luhmann.

2.1. Distribution et perception des risques

Avec la modernité, les *distributions objectives* (a, b, c, d) mais aussi les *perceptions* (e, f, g) des risques se seraient modifiées sur au moins 7 points :

a) Mondialisation (*globalisation*) du risque dans l'intensité. Pour Giddens, ce point serait l'élément-clé de l'aspect menaçant du cadre de vie actuel: guerres nucléaires, catastrophes écologiques, explosions démographiques ou catastrophes économiques mondiales déploient en effet devant chacun de nous un décourageant horizon de périls. Citant Beck, Giddens parle d'une fin de la différence entre "nous" et les "autres", il n'y aurait -à certains égards- plus de frontières entre privilégiés et non-privilégiés: "Tchernobyl, c'est partout" (Giddens, 1994 : 132). La terrifiante portée des risques mondiaux qui planent à présent sur nous tous est un élément-clé au caractère effréné et irrésistible de la modernité, et aucun individu ou groupe particulier n'en est responsable ou ne peut "être obligé à arranger les choses" (ibid : 138). Par ailleurs, si l'importance planétaire de certains types de risques transcende toute différence sociale et économique, les risques restent parallèlement inégalement répartis entre privilégiés et défavorisés (ibid : 132).

b) Mondialisation des risques dans l'augmentation du nombre des événements

contingents ainsi que dans leur portée. Tous les mécanismes de délocalisation dépossèdent les individus ou les groupes. Ajoutons à cela qu'en cas de contingences imprévues au niveau local, c'est le monde entier qui est susceptible d'être touché (cf. crise pétrolière de 1973)(Giddens, 1994 : 133).

c) Des risques issus de l'environnement créé ou de la nature socialisée. La conscience que les risques encourus les plus importants sont issus des environnements créés (au sens *d'origine humaine*) a pris le pas sur la conscience pré-moderne d'une influence divine, magique ou cosmique. Des nouveaux risques donc (radiations, pollution chimique, effet de serre, déforestation, engrais artificiels, etc) dont les principaux dangers sont la banalisation (ils "font partie du décor" cf. f) et la controverse au niveau de l'estimation de leur probabilité (Giddens, 1994 : 134-135).

d) Développement d'environnements à risques institutionnalisés qui influent sur la vie des gens: marchés d'investissements, etc. Si les incertitudes inhérentes aux décisions d'investissement découlent partiellement de la difficulté d'anticiper des événements extérieurs (cf. innovations technologiques), elles sont également dues à la nature même des marchés. Comme la course aux armements, l'environnement de risque institutionnalisé des marchés ne peut rester confiné à sa "sphère propre". Non seulement, les risques extérieurs s'imposent mais l'issue des décisions au sein des cadres institutionnalisés affecte en permanence l'extérieur (Giddens, 1994 : 136).

e) Une conscience du risque en tant que risque. Désormais, les "blancs" de la connaissance au niveau des risques ne peuvent en effet plus être convertis en "certitudes" par un savoir religieux ou magique. Cette conscientisation implique par ailleurs non seulement

l'acceptation de la possibilité que cela tourne mal mais aussi que cette possibilité ne puisse jamais être écartée.

f) Une répartition croissante de la conscience du risque: Grâce à la double herméneutique et à l'augmentation de la diffusion des informations par l'industrialisation de la communication, de plus en plus de gens *ont conscience* des risques qui les menacent (certains étant plus "menaçants" que d'autres¹⁷). Notons toutefois que cette "conscientisation" est non seulement inégalement répartie mais, surtout, qu'elle peut dans bien des cas être tout à fait naïve. Pour Beck, la connaissance, par les profanes, des environnements à risque modernes conduit alors à la prise de conscience *des limites de la compétence spécialisée*¹⁸. L'expert lui-même peut en effet ne pas s'apercevoir de tel ou tel risque : il ne s'agit dès lors plus de réfléchir en termes de "limites" ou de "blancs" émanant du savoir des spécialistes mais bien d'une insuffisance compromettant l'idée même de spécialité (Giddens, 1994 : 137-138).

g) Une conscience des limites de la compétence des systèmes-experts : aucun système expert ne peut maîtriser complètement les conséquences de l'adoption de principes experts (Giddens, 1994 : 131-132). Bien plus, la création de nouveaux systèmes experts en vue de minimiser les risques ne fait jamais qu'emballer davantage la modernité, à savoir "enrichir" de risques nouveaux l'horizon de périls issus de l'environnement construit.

¹⁷Nous verrons en effet plus bas que ce n'est pas nécessairement les menaces *les plus objectives* (crise économique, risques écologiques, crise normative) qui tiennent le haut du pavé. D'autres "menaces" (petite délinquance, toxicomanie, pédophilie) paraissent en effet aujourd'hui plus appropriées (!) pour nous sauver de "l'apocalypse".

¹⁸Nous noterons pour notre part que cette prise de conscience n'est pas si évidente. Et elle l'est encore moins quand il s'agit de dénoncer un *savoir* expert. La critique porte en effet souvent davantage sur l'expert lui-même que sur le savoir qu'il sert.

2.2. La notion de fortuna chez Giddens

L'analyse de nos sociétés modernes poussera Giddens aux constats suivants : déclin des relations de parenté comme instrument organisationnel de stabilisation des liens sociaux dans le temps et l'espace (et ce, au profit de relations personnelles incluant amitié et intimité sexuelle); déclin de la primauté du lieu (détruite, rappelons-le, par la délocalisation et la distanciation spatio-temporelle) ; et enfin déclin de l'influence de la religion et de la tradition¹⁹ (sans parler d'une totale laïcisation, il faut reconnaître que toutes deux ont été sapées par la réflexivité de la vie sociale moderne). Or, nous dit Giddens, même là où l'emprise de la religion traditionnelle s'est relâchée, l'idée de destin ne disparaît pas complètement. C'est d'ailleurs précisément lorsque les risques sont *les plus élevés* que la notion de *fortuna* a tendance à réapparaître. (Giddens, 1994 : 118). On assiste alors à l'émergence "d'un sentiment de 'destin' (*fate*), à connotation positive ou négative, à savoir un sentiment de confiance (*trust*) vague et généralisé en des événements distants sur lesquels on n'a aucun contrôle" (Giddens, 1990 : 133; 1994 : 140).

3. Giddens : contribution à une sociologie du système pénal

Nous ferons chez Giddens une distinction entre 1) ce qui peut nous aider à *comprendre* les politiques sécuritaires de nos sociétés occidentales contemporaines, 2) ce qui peut nous aider

¹⁹ Si, pour Giddens, la religion est un ensemble déterminé de croyances et de pratiques, la tradition est la façon d'organiser ces croyances et ces pratiques, en particulier par rapport au temps.

à *comprendre* les systèmes pénaux occidentaux modernes et enfin 3) ce qui peut nous aider à *réfléchir* ces derniers autrement²⁰.

3.1. Pour une compréhension des politiques sécuritaires de nos sociétés occidentales contemporaines

A) La seconde modernité placée sous le signe des gémeaux

Giddens montre très bien, à l'image de sa métaphore du camion fou furieux, l'ambivalence qui caractérise nos sociétés modernes occidentales. Exigence de certitude et acceptation de l'incertitude, crainte et confort, éloignement et proximité : la modernité n'est décidément pas unidirectionnelle. Cette ambivalence dénoncée par Giddens, on la retrouve parfaitement illustrée dans les débats autour et au sein du pénal. Confrontés à une gestion toujours plus répressive, défensive et "technologisante" des conflits sociaux qui voit la probabilité statistique et le risque prendre le pas sur la responsabilité, la technique dominer le sujet et sa parole, nous devons parallèlement admettre l'émergence d'un modèle dit de "justice négociée", modèle qui, selon Tulkens et Van de Kerchove (1996 : 533), "ne se contente pas de reconnaître aux particuliers le pouvoir d'accepter ou de refuser des propositions dont le contenu échappe entièrement à leur maîtrise", mais "reconnaît à ces mêmes particuliers un pouvoir de discussion dont l'exercice est susceptible, par le biais de concessions réciproques, d'affecter au moins partiellement le contenu de ces propositions et d'aboutir à un véritable accord négocié".

²⁰ Par réfléchir autrement, il faut comprendre "faire autre chose" et non "faire la même chose autrement".

B) Croissance, relocalisation et privatisation de la surveillance

Croissance de la surveillance d'abord. Même si Giddens ne le dit pas explicitement, nous ne pensons pas le contredire en disant ceci : d'un côté, l'Etat perd du pouvoir dans trois dimensions institutionnelles modernes (capitalisme, industrialisme et pouvoir militaire); de l'autre, il met de plus en plus ses priorités sur la quatrième (surveillance). Pourquoi cette perte de maîtrise étatique au niveau des enjeux socio-économiques ? P. Mary (1998 : 687) explique:

Alors que les grandes entreprises mondiales ont acquis un pouvoir de décision considérable quant à la répartition des ressources technologiques et économiques dans un nombre de domaines croissant, les Etats semblent de moins en moins à même d'assurer le rôle de direction qui est le leur. Si les entreprises restent demanderesses d'Etat pour tout ce qui concerne les infrastructures de base, les stimulants fiscaux pour la recherche-développement, l'aide aux entreprises locales ou le développement de leur liberté d'action, l'Etat, de son côté, est devenu tributaire des entreprises pour assurer son développement économique et, partant, sa légitimité. (...) Parmi les conséquences de cette alliance, on retrouvera le démantèlement de l'Etat social entrepris depuis plus de dix ans dans les pays occidentaux. Celui-ci a notamment été favorisé par une crise économique favorisant l'individualisme et l'agressivité de la compétitivité ; des changements technologiques majeurs ayant profondément modifié le marché du travail, en termes d'emploi comme en termes de répartition sectorielle ou territoriale ; la mondialisation déjà évoquée ; des changements de la structure sociale, parmi lesquels en particulier le déclin de la classe ouvrière et l'affaiblissement de la classe moyenne ; et enfin, le déficit des finances publiques, etc. Une telle situation s'est traduite par l'abandon des politiques de plein emploi

et la réduction du droit aux prestations de chômage, la compression des ressources affectées à la lutte contre la pauvreté, l'amenuisement croissant du filet de protection sociale et la diminution des ressources affectées à la promotion des chances.

Perdant du terrain tant dans l'économie (via une nouvelle "alliance" entre l'entreprise et l'Etat) que dans le social (démantèlement de l'Etat-Providence), les sociétés occidentales contemporaines seraient en effet de plus en plus tentées à exprimer leurs fonctions politiques en mettant l'accent sur le problème de la sécurité (Balibar, 1995 ; Rosanvallon, 1981). Pour reprendre Houchon (1996 : 82), "plus l'Etat se retire par la dérégulation de la gestion de la vie sociale et économique pour laisser jouer les lois du marché, plus il étend l'espace effectivement occupé par le pénal dans le contrôle social, dans les contentieux classiques de la protection des biens et de la violence, y trouvant ainsi une manifestation de sa légitimation".

En ce sens, Giddens nous permet de mieux comprendre pourquoi les projets sociaux de lutte contre l'exclusion s'apparentent de plus en plus à des politiques criminelles de lutte contre l'insécurité. On "enferme" de plus en plus les individus et leurs problèmes (ceux qu'ils ont comme ceux qu'ils posent) plutôt que de considérer les premiers comme des sujets avec lesquels nous pourrions réfléchir de façon constructive. De telles perspectives promeuvent dès lors une gestion défensive et répressive des conflits sociaux et une approche pragmatique de la criminologie où "l'important ne serait pas tant de réhabiliter les délinquants que de minimiser leurs gains, maximiser leurs coûts et, si nécessaire, neutraliser ceux dont l'activité criminelle est trop virulente" (Cusson, 1988). Cette nouvelle gestion de la question sociale, nous la devons à une nouvelle manière de penser le politique. Celle-ci est en effet le fruit "du déclin de la

rationalité téléologique propre à l'interventionnisme de l'Etat social" (Cartuyvels, 1996a : 592). Fruit aussi de la fin du rêve intégrateur que prônait ce dernier. Et "s'il n'est plus tant question aujourd'hui de social que de solidarité, d'intégration que d'insertion, d'émancipation que d'accompagnement, de traitement que de réduction des risques, de socialisation que de contrôle social, c'est bien l'idéal d'une action transformatrice en profondeur recule devant un souci plus pragmatique de gestion de statu-quo ou de contrôle des effets problématiques de la nouvelle question sociale" (Cartuyvels, 1996a : 592). Sommes-nous alors en train de construire une société où le consensus se forme autour de notions exclusives (*étranger, étrangeté*) ou réductrices (*prédiction, prévention et gestion des risques*) et non plus de valeurs communes ? Sommes-nous en train de privilégier la défense sociale sur la protection sociale²¹ ? Si tel devait être le cas, cette approche ne permettrait pas "d'envisager la peur de la délinquance comme le réceptacle de peurs multiples et de problématiser la question identitaire, qui est aussi celle du rapport à l'autre et du vivre ensemble, comme fondement de notre insécurité" (Cartuyvels, 1995b: 14).

Pour Giddens, cet accroissement de la surveillance s'explique aussi dans le contexte d'un Etat garantissant la sécurité à plusieurs niveaux : la sécurité des territoires (bureaucraties militaires et policières...mais aussi agences de sécurité), la sécurité de l'environnement, la sécurité de notre existence (administrations du bien-être) ou encore la protection des identités

²¹La défense sociale "est fondée sur l'idée que la société doit être défendue de ceux de ses membres qui la menacent par leurs comportements asociaux. Ces *marginaux* ne peuvent bénéficier d'une assistance ou de la suspension d'une sanction que s'ils se plient à une tutelle correctrice. Dès lors, la forme d'intervention sociale qu'adopte la défense sociale couple l'assistance et la répression" (Schaut, Van Campenhoudt, 1994 : 82). La protection sociale, elle, "repose au contraire sur l'idée que les individus en situation précaire ou problématique sont victimes des dures lois de la société, de ses inégalités et des mécanismes d'exclusion qui y ont cours. Les bénéficiaires des interventions sociales sont donc des personnes *normales* qui ont automatiquement droit, à titre d'affiliées, à la sécurité sociale" (Schaut, Van Campenhoudt, 1994 : 82).

(revendication des droits)²² (Giddens in Ericson, 1994 : 161).

Relocalisation de la surveillance ensuite. En montrant combien les Etats-nations sont tiraillés par le “bas”, Giddens nous aide à comprendre les tendances étatiques actuelles (Belgique, France, etc) se traduisant par un transfert du pouvoir de l’Etat central vers les entités locales et ce, par le biais de *contractualisations*. C’est le cas pour certaines politiques de lutte contre le chômage mais aussi pour de véritables “dispositifs de surveillance” comme les *contrats de sécurité et de société* en Belgique. Les pouvoirs politiques communaux ont donc plus de poids dans la définition et la gestion des politiques de sécurité, ce qui, en passant, ne garantit en rien une meilleure démocratie, le regard citoyen sur la politique sécuritaire pouvant être occulté au profit de jeux d’influence et de clientélisme. Comment l’Etat peut-il par ailleurs garder une certaine mainmise sur ce qui se passe au niveau *micro* ? Castel (1981b) est très éclairant sur ce point. Pour lui, cerner le nouveau modèle de gestion des populations des sociétés occidentales implique la compréhension d’une *contradiction apparente* : d’une part, l’accentuation de tendances dirigistes, planificatrices et technocratiques et d’autre part, le recul d’une conception publique de l’assistance et de la sécurité qui faisait de l’Etat le responsable direct de l’organisation du réseau complet. *Apparente* dans la mesure où cette stratégie, caractéristique de nos états néo-libéraux, tente en fait de conjuguer subtilement la planification centralisatrice et l’initiative privée, l’autoritarisme des technocrates et la convivialité des associations spontanées

²² Il est intéressant de noter ici que dans la théorie libérale, la sécurité était censée promouvoir la liberté. Pour Bentham, la liberté était même conçue comme une branche de la sécurité, les deux principes constituant un objectif principal de la loi. Il est par conséquent ironique de constater aujourd’hui que sécurité et expertise peuvent aussi promouvoir un genre de “contre-loi” qui sape la liberté (Ericson, 1994 : 170).

de citoyens.

Une autre explication de cette relocalisation de la surveillance pourrait venir de la dissociation temps / espace décrite par Giddens. En réfléchissant à partir des analyses de l'auteur, nous pourrions avancer la thèse suivante : les relations sociales devenant de moins en moins visibles et maîtrisables (pensons aux *systèmes abstraits*), l'Etat et la société civile exigeraient *a contrario* toujours plus de visibilité ainsi qu'une maîtrise rapide des événements. Comment ? En agissant au niveau local. Outre le passage du central au local, de telles perspectives entraînent également une modification profonde de la temporalité de l'action : à la durée programmatrice privilégiée par l'Etat-Providence succède désormais le souci de l'urgence et du court terme" (Cartuyvels, Van Campenhoudt, 1995 : 53). Toute attente étant désormais très mal vécue, le droit court lui aussi. Et le droit pénal en particulier. La procédure de comparution immédiate n'est par exemple rien d'autre que la mise en évidence de l'urgence et de la visibilisation de l'action. L'idéal devient de plus en plus celui d'une action en temps réel.

Privatisation de la surveillance enfin. Si la surveillance se fait de plus en plus à l'échelon local, elle sera parallèlement de plus en plus privatisée. L'analyse de Giddens nous montre en effet que l'Etat "perd" ou "délègue" aussi une partie de son pouvoir *en matière de sécurité et de surveillance -directes comme indirectes-* au profit d'entreprises privées.

C) Maîtrise et absence de maîtrise

Giddens constate en effet un des nombreux paradoxes de nos sociétés modernes. Au plus,

celles-ci cherchent à tout maîtriser (tout connaître, tout prévoir, tout prédire) ; au plus elles doivent déchanter. Cela ne les empêche pourtant pas de persévérer. Ce constat de l'auteur se traduit par la présence de sociétés qui s'acharment à tout collecter et à tout préorganiser en vue de tout contrôler.

En ce qui concerne plus précisément la criminologie, l'analyse de l'auteur se vérifie via l'émergence d'une inflation juridique et, plus spécifiquement, d'une inflation pénale. La politique interventionniste de l'Etat social et son infiltration dans tous les domaines de la vie sociale a en effet contribué à remettre en cause les structures intermédiaires entre l'Etat et la société civile. Ce passage d'une solidarité horizontale à une solidarité verticale a dès lors permis une intervention accrue de la justice pour un grand nombre de litiges qui étaient résolus auparavant exclusivement au sein du couple, de la famille, de l'établissement scolaire, de la paroisse ou du quartier. De plus en plus, chaque instant de la vie d'un individu se trouve inséré dans des espaces réglementaires particuliers, c'est-à-dire une multiplicité de règles ayant pour objet de préorganiser sa conduite et de planifier son existence (Habermas, 1981). En aval, cette logique se traduira, nous l'avons vu, par une extension considérable du contentieux judiciaire et en particulier du contentieux pénal.

D) Centralité de la notion de risque et surveillance archivistique

En évoquant la surveillance archivistique et le passage d'une primauté du danger à une primauté du risque, Giddens nous est d'une grande utilité en sociologie du droit pénal. Il met en effet l'accent sur un concept central -le concept *risque*- dans la criminologie dominante actuelle,

à savoir la criminologie pragmatique. Giddens ne se contente par ailleurs pas d'évoquer l'émergence d'une surveillance archivistique, il nous met également en garde contre les dangers engendrés par elle. Pour l'auteur, les *savoirs experts* (le savoir policier, le savoir assurantiel) ne seraient en effet pas seulement techniques et ce, au sens où ils contribueraient, *a priori*, tant à la construction des faits qu'à la valeur de ceux-ci. Ainsi, ce que le policier croit être son "savoir propre" (remplir un constat d'accident et désigner un coupable) ne serait par exemple rien moins qu'un savoir préorganisé par les logiques et rationalités d'autres *security institutions* (appartenant notamment aux champs juridique et assurantiel).

3.2. Pour une compréhension des systèmes pénaux occidentaux modernes comme systèmes et comme institutions

A) Une logique de défense sociale qui semble indéracinable...

En évoquant une *communauté* du risque, Giddens nous laisse sous-entendre que les individus composant nos sociétés modernes sont désormais unis face aux "nouveaux risques". Et même s'il reconnaît que le risque n'est pas encore équitablement réparti, il n'en reste pas moins convaincu que nous assisterons à la fin progressive de la *différence entre nous et les autres*; que la *protection sociale* prendra bientôt le pas sur la *défense sociale*. Une position qu'il partagera d'ailleurs avec Beck. Il reste qu'en ce qui concerne la justice pénale, il convient de ne pas perdre de vue le fait qu'elle continue à avoir largement affaire aux membres des *classes défavorisées*.

Il faut donc sans doute parler davantage ici des limites que des contributions de Giddens à une sociologie du système pénal. En effet, si des tentatives (mesures alternatives, police communautaire) sont actuellement faites autour et au sein du pénal en vue d'une logique de protection sociale, nous devons reconnaître qu'il s'agit là de tentatives périphériques qui ne touchent pas (encore ?) le cœur du pénal lui-même. Et s'il faut par ailleurs admettre, au niveau théorique, des atouts à ces tentatives, il faut parallèlement regretter qu'en pratique, il y a le plus souvent non-applicabilité ou applicabilité biaisée (extension du filet) de ces nouveaux dispositifs. La rationalité pénale moderne reste donc -encore et toujours- dans une perspective de *défense sociale* (Schaut, Van Campenhoudt, 1994 : 82) : un droit criminel dont l'identité de l'Un passe par l'exclusion de l'Autre²³ ; la naturalisation du crime, du criminel et de la loi criminelle ; etc. Le maintien de cette gestion répressive des conflits sociaux pourrait notamment s'expliquer par une difficulté à sortir du cadre pénal de la première modernité (Beck, 1992).

B) Amende et rétribution comme gage symbolique

En montrant le rôle fondamental de l'argent dans la gestion des rapports sociaux, Giddens -comme Simmel avant lui- évoque la tendance galiléenne de nos sociétés modernes, à savoir cette croyance en la possibilité de changer le monde en un problème d'arithmétique, d'en fixer chaque partie dans des formules mathématiques. Avec l'économie monétaire, les hommes sont bientôt réduits à des nombres qui, par eux-mêmes, sont indifférents et n'ont d'intérêt que du point

²³ La différence à mettre en avant reste donc un différentialisme exclusiviste (qui existe par la "négation de l'autre") et en aucun cas un différentialisme inclusiviste (au sens "qui cherche à établir une complémentarité des différences") (Boisvert, 1995 : 73).

de vue de leur production objectivement comparable. En quoi cet apport de Giddens est-il utile à une sociologie du système pénal ? Il est utile dans la mesure où ce que nous pourrions appeler la “logique monétaire” ne se contente pas de gérer les *rappports* sociaux modernes, il en gèrera aussi les *conflits*. Si l’amende en est le meilleur exemple, c’est la rétribution²⁴ (telle peine pour tel crime) qui sera très vite perçue comme la “monnaie” du système pénal. Rendant tout crime comparable et catégorisable, la rétribution participera dès lors à la *formalisation* et à la *déshumanisation* de la gestion des conflits sociaux modernes.

3.3. Pour une contribution de Giddens à la remise en question des système pénaux occidentaux modernes

A) L’institutionnalisation du doute

En cherchant à remplacer les dogmes pré-établis par des certitudes, la modernité a surtout engendré l’*institutionnalisation du doute*, nous dit Giddens. Si cette analyse semble se vérifier dans de nombreux domaines de la vie sociale, en est-il de même par rapport au système pénal ? En d’autres termes, la rationalité pénale moderne est-elle régulièrement remise en question et si oui, l’est-elle dans son noyau dur ? Selon nous, non et si remise en question il y a, c’est uniquement au niveau périphérique. Le système pénal en tant que tel n’est pas (encore ?) requestionné.

²⁴ A prendre ici dans un sens plus large que celui traditionnellement attribué aux rétributivistes (Kant, Hegel, Binding, etc).

Si l'institutionnalisation du doute n'est pas chose évidente dans le cadre de la rationalité pénale, il ne faut pas l'occulter pour autant, au contraire même. Une telle perspective nous ouvre en effet tout un champ de possibles. Le caractère *dynamique* de la modernité permettant de grandes possibilités de transformation, il faut en profiter pour déconstruire les idées reçues et ce, dans une perspective constructiviste contextuelle. Institutionnalisation du doute et dynamisme de la modernité donnent donc une contextualisation globale à l'éclatement des "vérités" suivantes: obligation, efficacité ou encore sévérité de la peine; un droit criminel caractérisé par l'expiation du mal par le mal²⁵, etc. Il devient plus concevable de *douter* du bien-fondé du système pénal actuel, des prisons, de la voie répressive. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut désormais privilégier un relativisme pur où tout s'équivaudrait. Si un regard critique ne doit pas nécessairement engendrer une perspective anarchique, il nous permettra néanmoins d'aborder le scientisme et le juridisme²⁶ actuel avec prudence.

B) Giddens et le réalisme utopique

Si le camion est partiellement fou, il est aussi partiellement contrôlable. Il ne faut donc pas abandonner tout espoir de le diriger. Et si l'"histoire" ne nous donne aucune garantie, elle ne doit pas pour autant nous empêcher d'envisager des *futurs alternatifs* dont la propagation même pourrait les aider à se réaliser (double herméneutique). Nécessité de modèles de *réalisme utopique* donc. Pour Giddens, réfléchir à une alternative, c'est d'abord et avant tout se donner

²⁵ A prendre ici aussi dans un sens plus large que celui traditionnellement attribué aux rétributivistes.

²⁶ Inflation juridique -et surtout pénale

la chance de la mettre réellement en place.

En transposant cette remarque à la criminologie, nous dirions que l'abolitionnisme est un bon exemple de *réalisme utopique*. S'il semble inenvisageable à première vue, il n'en permet pas moins une critique toujours plus fine de la rationalité pénale moderne. La propagation de cette perspective a des effets certains sur les réflexions actuelles traitant du bien-fondé du système pénal. Malheureusement, ces réflexions ou du moins leurs conséquences pratiques s'arrêtent encore trop souvent aux portes du système lui-même. Si l'objectif ne doit pas être nécessairement l'abolition du système pénal, faire l'effort d'en questionner la possibilité (Hulsman ; Christie) est déjà un pas de géant : il permet de voir *jusqu'où nous pourrions aller dans les désontologisations successives*. A cet égard, si les mesures alternatives ne semblent pas le meilleur moyen d'y parvenir (cf. supra), elles ont au moins le mérite de "faire du bruit" et, qui sait, peut-être de déconstruire partie par partie la rationalité pénale moderne.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Quelques idées-clés de Giddens (The consequences of the modernity)	Pour une contribution de Giddens à une sociologie du système pénal
Pour une compréhension des politiques sécuritaires de nos sociétés occidentales contemporaines	<p>La seconde modernité placée sous le signe des gémeaux</p> <p>Mutation des Etats-nations</p> <p>Maîtrise et absence de maîtrise</p> <p>Centralité de la notion de risque et surveillance archivistique ; savoir expert comme savoir préorganisé et préorganisant</p>	<p>Ambivalence autour et au sein du pénal</p> <p>Croissance, relocalisation et privatisation de la surveillance</p> <p>Inflation pénale, inflation juridique</p> <p>Renforcement d'une criminologie à caractère pragmatique</p>
Pour une compréhension des systèmes pénaux occidentaux modernes comme systèmes et comme institutions	<p>Fin de la différence entre nous et les autres ; idéal de protection sociale</p> <p>Importance des gages symboliques (comme l'argent) dans la modernité</p>	<p>Le pénal encore et toujours dans une logique de défense sociale.</p> <p>Amende et rétribution comme gages symboliques</p>
Pour une contribution à la remise en question des système pénaux occidentaux modernes	<p>Institutionnalisation du doute</p> <p>Réalisme utopique et futurs alternatifs</p>	<p>Désontologisation des principes de la rationalité pénale moderne</p> <p>Possible mise en place de véritables alternatives à la rationalité pénale moderne</p>

CHAPITRE II

U. BECK : SOCIÉTÉS MODERNES ET SOCIOLOGIE DU SYSTÈME PÉNAL

1. Sociétés traditionnelles, sociétés industrielles et sociétés de risque

Si le passage historique de la tradition à la modernité était supposé dévoiler un monde social libre au niveau des choix, individualiste et visant une démocratie libérale, Beck mais aussi la critique postmoderne montreront qu'il n'en est rien. La modernité a en effet elle-même imposé des contraintes de type "traditionnel", la science ne faisant que remplacer la religion. Sa forme culturelle sera désormais le scientisme. Celui-ci s'est notamment inséré dans la construction du risque mais aussi dans la définition de la santé, du comportement sexuel et autres constructions "rationnelles" du contrôle social moderne (Beck, 1992 : 3).

Pour Beck, les conséquences de la (première) modernité ne doivent pas pour autant conduire au pessimisme des Weber, Foucault et autre Adorno. Son avis est que les effets pervers de la modernisation peuvent être potentiellement traités, non à travers la négation mais bien la *radicalisation* de la "première rationalisation" (Beck, 1992 : 2). Pour que nos sociétés évoluent positivement, la modernisation doit donc devenir *réflexive*, à savoir devenir son propre thème. Véritable projet réflexif de société, cette radicalisation de la première modernité n'implique pas seulement un changement structurel mais bien, entre autres choses, un changement de relations entre les structures sociales et les agents sociaux.

Or, nous dit Beck, les sociétés modernes avancées se dirigeraient justement vers un nouveau stade, celui de la société de risque. Celle-ci définirait une phase de l'évolution de la société moderne dans laquelle les risques sociaux, politiques, écologiques, industriels et individuels engendrés par le renouvellement sociétal se soustraient de plus en plus aux instances de contrôle et de sécurité de nos sociétés industrialisées occidentales (Beck, 1994 : 333). L'auteur

distingue à cet égard deux stades. Une phase dans laquelle les dangers sont créés mais ne font pas l'objet d'une thématization publique et ne se situent pas au centre des conflits politiques. Et une phase qui voit les dangers de nos sociétés industrialisées dominer les débats, les institutions de celles-ci devenant dès lors les producteurs mais aussi les justificateurs de dangers qu'elles ne peuvent contrôler et qu'elles exportent. Les sociétés industrialisées se considèrent alors comme sociétés de risque et se problématisent comme telles (Beck, 1994 : 333). Au terme de ces deux phases, Beck parle alors d'une modernité *réflexive* au sens de "confrontée à elle-même". La transition vers la société de risque *au sens descriptif* s'opère selon lui de manière involontaire, méconnue et inévitable. En ce sens, la société de risque "ne constitue pas une option qui pourrait être choisie ou rejetée dans le cadre de débats politiques, elle voit plutôt le jour au cours de processus de modernisation qui connaissent une évolution autonome ; (...) processus qui engendrent des remises en question des fondements de la société industrielle voire leur élimination pure et simple" (ibid: 334).

Sociétés industrielles et sociétés de risque sont donc clairement des formations sociales distinctes. Alors que dans la société industrielle, le champ des représentations voit la logique de la production des richesses dominer celle de la production des risques ; dans la société de risque, c'est l'inverse²⁷ (Beck, 1992 : 12). Il ajoute cependant que la société de risque reste en même temps une société industrielle et ce, dans la mesure où c'est principalement l'industrie, en lien avec la science, qui est impliquée dans la création des risques de la société de risque (ibid : 3).

Pour Beck (1992 : 20), l'expression "société de risque" désigne cependant aussi un

²⁷ Les problèmes pouvant désormais émerger ne peuvent en effet plus être maîtrisés par une production croissante, une redistribution ou une expansion de la protection sociale, ils exigent la nécessité fondamentale de repenser et de reprogrammer le paradigme prédominant de la modernité (Beck, 1992 : 52).

nouveau projet de société et ce, au sens où elle impliquerait une transition qui nous mènerait clairement en dehors des actuels modes de pensée et d'action. Cette *risk society* devrait en effet présenter une mutation du système et un changement d'époque dans trois domaines de référence (Beck, 1994 : 334-335) :

- 1) au niveau du comportement de la société industrielle vis-à-vis des ressources naturelles et culturelles qui hier formaient sa base mais qui aujourd'hui s'épuisent ;
- 2) au niveau de l'attitude de la société industrielle face aux dangers qu'elle a créés ; dangers dépassant la notion d'insécurité utilisée jusqu'ici et capables par là de bouleverser les fondements de l'ordre social actuel ;
- 3) au niveau des référents de certains groupes de la culture de la société industrielle : les pensées collectives s'épuisent et se dissolvent (processus d'individualisation).

Ne disposant plus de la "sécurité" de la religion, de la transcendance ou encore de l'appartenance à une classe sociale, les individus sont libérés dans les turbulences de la société de risque. Ils doivent donc mener une vie parsemée de risques globaux et personnels très divers mais aussi très contradictoires. Ces *risk societies* comprendraient alors deux thèses interliées: la modernisation de la modernisation (ou modernisation *réflexive*) et l'émergence du risque.

1.1. La modernisation *réflexive*

La modernité réflexive constitue le plein aboutissement de la société de risque. Elle a peut-être déjà commencé mais nous ne l'avons pas encore réalisée pleinement. Elle comprend une dimension descriptive (puisque nous y sommes en partie) et une dimension normative

(puisqu'encore à l'état de projet de société). La réalisation de cette modernité réflexive passe alors par plusieurs étapes. Dans un premier temps, elle suppose la mise en péril des bases de la société industrielle due à une approche aveugle²⁸ face aux risques modernes. Elle implique ensuite la prise de conscience par rapport à cet état de fait. Dans un troisième moment, où nous serions présentement, cette prise de conscience est suivie de débats importants portant sur ces risques et sur la réforme de la société industrielle. Enfin, pour que la modernité réflexive puisse se réaliser, il faut modifier les rapports entre structures sociales et agents sociaux et ce, afin de favoriser le processus d'individualisation amorcé dans la première modernité. Bref, la différence entre la société industrielle et celle du risque se situe d'abord au niveau de l'émergence des nouveaux risques et de leur prise de conscience et ensuite, au plan du savoir et du rapport entre individus et institutions (Beck, 1994 : 339).

Alors que la société de risque nécessite un véritable *processus réflexif*, celui-ci semble avoir du mal à s'imposer. Et si les postmodernes évoquent la fin de l'hégémonie culturo-politique du scientisme, Beck estime pour sa part que le discours dominant du risque reste fermement instrumentaliste et réductionniste. La réflexion est en effet exclue des interactions sociales et politiques entre experts et groupes sociaux au sujet des risques modernes et ce, à cause d'une présomption systématique du "réalisme" de la science (Beck, 1992 : 4). Supposée nous libérer peu à peu de contraintes encore incomprises, la science est dans ce contexte synonyme de vérité. Mieux, de la seule et unique Vérité.

Pour Beck, un processus réflexif prendrait certes en compte les conclusions scientifiques, mais y ajouterait la question du contexte social que cela implique et examinerait les différents

²⁸ Aveugle au sens de "réfléchir à la mise en place de nouvelles perspectives...au sein de cadres dépassés".

savoirs autres que scientifiques. Un tel processus passerait donc nécessairement par une négociation entre différentes épistémologies, différents discours (Beck, 1992 : 5). Autrement dit, là où le *postmodernisme* implique un abandon complet des modes de pensée instrumentalo-scientifiques et le *modernisme* leur octroie grossièrement une puissance et un pouvoir inconditionnel, la *modernisation réflexive*, elle, confronte et essaie de concilier la tension essentielle entre l'indétermination humaine et la tendance inévitable d'objectiver et de naturaliser nos productions institutionnelles et culturelles (Beck, 1992 : 6). Ne nous méprenons donc pas : Beck est un ami du modernisme. Pour lui, nous serions aujourd'hui témoins d'une rupture, certes, mais d'une rupture...au sein de la modernité. Une rupture qui ne peut donc se penser qu'en lien avec une certaine continuité de la première modernité (ibid : 9). Alors que la religion et les privilèges du rang ont été démystifiés via la première modernité, cette dernière a vu à son tour ses principes s'effondrer dans les années 1970.

Pour Beck, on l'a vu, une des limites à l'ambition de la première modernité s'expliquerait par les différents projets et modèles (politiques, culturels, etc) mis en place par la société industrielle. Ce mythe, avec ses modèles de travail et de vie, ses secteurs de production, ses savoirs scientifiques et technologiques, et ses formes de démocratie s'est en effet présenté un peu vite comme la société moderne tant attendue. Un mythe dont le principe de la fin de l'histoire n'était pas le moindre (Beck, 1992 : 11). Pourquoi ce mythe limitait-il l'émergence d'une véritable modernité ? Parce que les sociétés industrielles restent en contradiction avec les principes universels de modernité et ce, par l'entremise de la structure exclusive de leurs institutions ; institutions dans lesquelles ces principes ne peuvent être réalisés que sur une base partielle, sectorielle et sélective. La conséquence en est que la société industrielle se déstabilise

elle-même à travers son propre établissement (Beck, 1992 : 14). Bref, ce qui était inscrit dans la société industrielle (les modèles de classe, de famille nucléaire, de travail professionnel, la Science, le Progrès, la Démocratie) va progressivement s'effondrer dans la *modernité réflexive*; une modernité réflexive qui ne signifie pas moins mais plus de modernité -mais une modernité radicalisée au sens "opposée aux sentiers et catégories de la société industrielle"(ibid: 14). La limite que le mythe industriel impose à la modernité aura pour conséquence que les individus, ne se reconnaissant pas dans les institutions "offertes", se sont libérés *peu à peu* -dès le début du XXe siècle et, plus *radicalement*, depuis les années 1970- des structures sociales mises en place par nos sociétés industrielles et ce dans divers domaines :

a) Dissolution des paramètres traditionnels de la société industrielle : culture de classe, rôles des sexes, etc. Dissolution de diverses formes de conscience collective donc, à partir desquelles et sur lesquelles se référaient les organisations et institutions socio-politiques de la société industrielle. Ceci dit, ces "détraditionnalisations" ne modifient en rien les rapports inégalitaires (Beck, 1992 : 87). Si l'inégalité reste stable, les standards de vie de nombreuses populations -surtout occidentales- ont cependant changé (dans le revenu, l'éducation, etc) (ibid: 91). Notons à ce propos une démocratisation des styles de vie (voitures, voyages, etc). Ces transformations n'éliminent cependant pas pour autant la pauvreté (désaffiliation, marginalisation et exclusion). Les différences de classe et les liens familiaux ne sont donc pas vraiment annulés dans la course du processus d'individualisation. Disons plutôt qu'ils reculent, qu'ils s'effacent derrière les biographies. Des gens de la même "classe" peuvent et même doivent choisir, pour s'affirmer, entre différents styles de vie. de sous-culture, liens sociaux et identités. Aux biographies de classe, inscrites d'avance, succèdent dès lors des biographies dépendant des

décisions des acteurs respectifs (Beck, 1992 : 88).

b) Le processus d'individualisation qui en découle i) entraîne une identification à tel groupe ou telle sous-culture (Simmel) et ii) engendre une variation et une différenciation des styles de vie (Beck, 1992 : 88). Un tel processus prive les "distinctions de classe" de leur identité sociale : les groupes perdent leurs traits distinctifs, leur identité propre mais aussi leur capacité à devenir une force politique²⁹. Ce processus d'individualisation doit alors être conçu comme le début d'un *nouveau mode de socialisation*, un genre de métamorphose de la relation entre individu, institutions et société. Si ce processus paraît favoriser une réelle autonomie individuelle, Beck montre au contraire, à travers des contradictions inhérentes à la société actuelle, que ce processus la rend ni plus ni moins impossible. De fait, si l'individu est libéré des supports traditionnels, il ne les échange qu'au profit de celui du marché et ce, avec la standardisation et le contrôle que cela impose (Beck, 1992 : 131). Le processus d'individualisation signifie donc une dépendance au marché *dans toutes les dimensions de la vie*. Individualisation signifie alors non seulement *standardisation* mais aussi *institutionnalisation* (ibid : 132). La modernisation mène cependant à une triple individualisation, à savoir une désencastration (*disembedding*) par rapport au contexte traditionnel de dominance et de support (la dimension de libération), une perte de sécurité traditionnelle (*loss of traditional security*) se

²⁹ Les mouvements sociaux nécessitant un "nous", un "eux" ainsi qu'un enjeu clair et atteignable, on peut comprendre la difficulté actuelle à les voir émerger. Dans sa *Critique de la modernité* (1992), Touraine évoque ainsi une distinction fondamentale entre les sociétés actuelles et ce qu'il appelle les sociétés industrielles. De nos jours, dit-il, les différents "camps" ne se reconnaissent plus d'enjeux culturels communs et seraient par là moins adversaires qu'étrangers et concurrents. Le consensus mou ou la "lutte à mort", telles semblent être en effet les actuelles alternatives au conflit constructif. Cette difficulté tantôt à substantialiser un "nous" et un "eux", tantôt à les conflictualiser de façon constructive, Bell la souligne également quand il fait référence, dans son ouvrage *Vers la société post-industrielle* (1976), à nos sociétés actuelles en termes "d'ensembles de moins en moins coordonnés de collectivités, de sous-cultures et d'individus".

traduisant par un déclin de sa Vérité, de sa connaissance et de ses normes directrices (la dimension de désenchantement) et enfin une ré-encastration (*re-embedding*) comme nouveau type d'engagement social (la dimension de la réintégration et du contrôle)(Beck, 1992 : 128). Cette dernière signifierait : i) que l'individu devient l'unité de reproduction du social au sens où ce qu'est ou fait le social est le fruit de décisions individuelles; ii) que cette différenciation socio-biographique converge vers un haut degré de standardisation (cf. supra); iii) que "détraditionnalisés", les individus "libérés" n'en seraient pas moins dépendants du marché de l'emploi mais aussi de l'éducation, de l'Etat providence, des institutions psychologiques, etc.

c) Augmentation du chômage ainsi que des hybrides entre emploi et chômage. L'importance que le travail a acquis dans la société industrielle n'a pas eu d'équivalent dans l'histoire. Travail et famille étaient les axes de vie de l'âge industriel. Le vieil âge est défini par l'inactivité et l'absence de rentabilité, le "qui êtes-vous" se répond par la profession qu'on exerce. Même en dehors du travail, la société industrielle était une société du travail salarié de part en part: que ce soit au niveau des modes de vie, de son concept de réussite, de ses justifications des inégalités, des lois du bien-être social, de sa politique et de sa culture. Or, depuis 20 ans, travail et famille s'effondrent comme modèles industriels. Affronter une transformation du travail salarié, c'est donc affronter une transformation sociale. Le thème du chômage de masse continue pourtant d'être discuté en termes de vieilles issues et concepts (Beck, 1992 : 140).

d) Si des changements dans la sphère privée (condition de la femme, évolution des modèles familiaux) sont incontestables, les bases de la société industrielle continuent à faire de la résistance. Si la société industrielle dépendait des positions inégales des sexes, ces dernières

contredisent les principes de la modernité et deviennent problématiques voire conflictuelles dans la modernité *réflexive* (Beck, 1992 : 104). L'égalité entre hommes et femmes mais aussi des statuts en général ne peut dès lors pas être créée dans des structures institutionnelles qui présupposent leur inégalité (ibid : 109). Si la société industrielle -mi-industrielle, mi-féodale dira Beck- s'est longtemps trouvée mal prise entre modernité et contre-modernité, nombre de symptômes montrent aujourd'hui combien la première empiète désormais sur la seconde : tout est devenu incertain, que ce soient nos manières de vivre, nos modèles familiaux, etc (ibid : 108).

Les familles deviennent en effet des lieux de négociation entre privé et professionnel, ce sont des contrats avec possibilité de rupture (Beck, 1992 : 111). Peut-on parler d'une libération relative de la famille ? Avec le processus d'individualisation, les styles de *vie ensemble* commencent à changer radicalement. Chacun vit de plus en plus sa propre biographie, celles-ci étant découpée en phases qui impliquent tantôt le familial tantôt le non-familial (ibid : 114).

C'est aussi dans une telle perspective qu'on peut voir les femmes se "désencastrer" des structures traditionnelles : i) restructuration du travail à domicile, ii) contraception (avec pour conséquence que la maternité n'est plus un destin naturel), iii) nombre croissant de divorces montrant la fragilité du support marital et familial et dès lors une libération des femmes à double tranchant (cf. La "nouvelle pauvreté"), iv) une plus grande égalisation des opportunités d'éducation (même si au niveau professionnel, les inégalités demeurent). Bref, enfants, divorce et portes fermées dans le monde du travail restent autant d'obstacles en vue du processus d'individualisation des femmes (Beck, 1992 : 112). Ceci dit, les principes indivisibles de la

modernité que sont *liberté et égalité* commencent enfin à être respectés³⁰ (Beck, 1992 : 89). Beck rappelle cependant qu' "on n'a toujours pas compris que les inégalités hommes / femmes ne sont pas un problème superficiel qui pourrait se corriger au sein des structures et des formes de la famille et de la sphère professionnelle mais bien qu'elles sont *inhérentes* au projet de la société industrielle, tout comme aux institutions qu'elle a promu. Hommes et femmes doivent eux-mêmes inventer et tester de nouvelles façons de vivre ensemble au-delà de rôles traditionnellement inscrits" (ibid :125). La dynamique du processus d'individualisation qui éloigne les gens des cultures de classe ne s'arrête donc pas aux portes de la famille; les individus sont également progressivement libérés des contraintes liées au sexe (ibid : 105).

e) Beck constate enfin une transformation progressive du politique. Alors que tout au long du XIXe siècle et durant la première moitié du XXe siècle, il y avait une séparation claire entre le politique (le citoyen) et le non-politique (le bourgeois et sa sphère techno-économique, légitimée par le "progrès" et la "rationalité"), les frontières seront par la suite de plus en plus floues (cf. infra). Dans le projet de la société industrielle, on croyait naïvement qu'il était possible d'appliquer une *monarchie démocratique* : l'autorité allait de haut en bas, les gens et groupes concernés par les décisions oubliaient ainsi leurs droits et devenaient sujets démocratiques qui acceptaient les décisions sans broncher. Au cours de la modernité réflexive, cette perspective sera ébranlée. Dans le champ du politique (et du sous-politique), il n'y aura plus une solution mais des solutions. Par conséquent, le processus de prise de décision politique ne peut plus être compris comme l'application ou l'exécution d'un modèle déterminé à l'avance par

³⁰ Nous attirons l'attention sur le fait que Beck ne fait pas référence ici à ce qui se passe dans la justice pénale.

quelqu'un ou un groupe, dont la rationalité ne serait pas ouverte à la discussion et qui serait ainsi appliquée même contre la volonté et la "résistance irrationnelle" d'agences subordonnées, d'intérêts et de groupes de citoyens. La formulation d'un programme et le processus de prise de décision, aussi bien que l'application de ces décisions, doivent plutôt être compris comme un processus d'action collective. Ceci implique dès lors que l'autorité officielle de prise de décision des institutions politiques est nécessairement décentralisée. Le système politique administratif ne peut plus être le seul ou même le lieu central des événements politiques (Beck, 1992 : 191). Rappelons ici que dans le boom de l'après-guerre, progrès économique, technique, social et individuel étaient clairement inter-reliés. Avec pour conséquence que les effets techniques négatifs étaient traités séparément et rétrospectivement comme conséquences sociales de changements technologiques ; des conséquences perçues comme des problèmes secondaires et propres à certains groupes qui ne mettent jamais en question la valeur socialement évidente du développement technologique lui-même (ibid : 202). Ce n'est donc que très récemment que le consensus sur le "progrès" a disparu. Avec la montée des risques, l'harmonie *progrès technologique / progrès social* a pris fin (ibid : 202).

Ces différents exemples illustrent parfaitement la pensée de Beck, à savoir que "les institutions de la première modernité déterminent des catégories et des biographies auxquelles la réalité se conforme de moins en moins" (Beck, 1992 : 134). Le travail d'abord. En dépit de leur bonne volonté, nombreux sont ceux qui ne peuvent plus rentrer aujourd'hui dans le monde du travail. L'assurance sociale ensuite. Celle-ci est basée sur des standards de normalité qui sont de moins en moins susceptibles d'être remplis. La famille enfin. Les conditions de vie qui y sont prônées entre les sexes correspondent là encore de moins en moins à la réalité. Une société

s'émancipant des axes de styles de vie de la société industrielle -classes sociales, famille nucléaire, rôle des sexes, etc- affronte un système de services sociaux, administratifs et politiques progressivement détenteurs d'un type de fonctions représentatives d'une période industrielle révolue. De tels services interviennent *normativement* avec des actions pédagogiques et disciplinaires dans des styles de vie qui diffèrent pourtant des standards habituels de normalité. Dans ce contexte, le contraste entre la normalité institutionnellement conçue et socialement valide s'intensifie et l'édifice de la société industrielle menace de glisser dans un légalisme normatif (Beck, 1992 : 134). Une telle tendance à la production normative nous confronte alors avec le danger "de la mise en place de limitations inacceptables des libertés civiles" (Baratta, Wagner, 1994 : 332).

1.2. La notion de *risque* chez Beck

Pour Beck, les risques ne sont pas une invention de la modernité mais avant, le concept de risque avait une connotation de bravoure et d'aventure, pas celle d'une menace d'autodestruction de toute vie sur terre (Beck, 1992 : 21). Alors que les risques précédents étaient perceptibles par nos sens, les risques actuels échappent à toute perception et sont localisés dans la sphère des formules physiques et chimiques. Autre différence, les dangers passés pouvaient être liés à une sous-offre de la technologie hygiénique ; aujourd'hui, ils ont leur base dans la surproduction industrielle. Enfin, de nouveaux risques se démarquent des anciens par leur

composante globale³¹ (Beck, 1992 : 21).

Le concept de risque est désormais directement lié à celui de *modernité réflexive*. Le risque peut être défini comme une façon systématique de traiter les dangers et insécurités induits et introduits par la modernité elle-même (Beck, 1992 : 21). Comparés aux risques connus dans le passé, les nouveaux risques atomiques, biogénétiques, chimiques et écologiques émanant de la technique ne peuvent être limités ni localement ni temporellement ni socialement. Ils ne peuvent pas davantage être imputés à quelqu'un ou à quelque chose selon les règles actuelles de la causalité, de la culpabilité et de la responsabilité. Le modèle de civilisation industrielle se trouve dès lors confronté à une éclatante crise institutionnelle: "les risques sont générés par l'industrie, externalisés par l'économie, individualisés par le droit, légitimés par les sciences naturelles et minimisés par la politique" (Beck, 1995 in Baratta, 1994 : 331). Pour Beck, les conséquences du développement industriel et scientifique, c'est donc d'abord et avant tout une série de risques et de dangers. Des dangers, qu'à la différence de la "première modernité", on ne peut ni évaluer ni quantifier. Il est en effet désormais impossible de compenser les individus dont la vie a été touchée par ceux-ci³² (Beck, 1992 : 2). Les problèmes susceptibles d'émerger ne pouvant plus être maîtrisés par une production croissante, une redistribution ou une expansion de la protection sociale, ils exigent la nécessité fondamentale de repenser et de reprogrammer

³¹Par leur nature, les risques mettent en danger toute forme de vie sur la planète. Ils ne sont pas assurés ni, pour ainsi dire, assurables. Les accidents atomiques ne sont plus des accidents. Ils concernent par ailleurs tout le monde (y compris les générations futures) et tout lieu (y compris des lieux dans le futur). Cela signifie que l'évaluation du risque telle qu'elle était calculée par la science s'est effondrée : il y a un fossé entre les accidents locaux du XIXe siècle et les catastrophes potentielles de cette fin de millénaire (Beck, 1992 : 22).

³²Dans un cas extrême, tout un chacun sera touché par les conséquences d'une catastrophe nucléaire. Mais cela signifie également que tous ont la possibilité en tant que personnes concernées par cette menace d'agir de manière responsable (Beck, 1994 : 338).

le paradigme prédominant de la modernité (Beck, 1992 : 52).

Les risques se basent toujours sur des décisions. Ils existent parce que l'insécurité et le danger sont transformés en décisions (exigeant elles-mêmes des décisions qui à leur tour produisent des risques). Les menaces *incalculables* de l'époque pré-industrielle (peste, famine, catastrophes naturelles, guerre, magie, dieux) sont converties en risques *évaluables* au cours du développement des contrôles *rationnels* qui font progresser le processus de modernisation dans tous les domaines (Beck, 1994 : 335 - 336). Pour Beck, nous pensons alors souvent, à tort, que les époques et cultures pré-industrielles étaient des sociétés de catastrophe qui sont progressivement devenues des sociétés du *risque calculable*, des sociétés d'*assurance tous risques*, des sociétés *assurantielles* dont la tâche serait désormais de rendre le contexte de la vie humaine contrôlable, réalisable, disponible et imputable (individuellement et juridiquement) et ce, de manière *rationnelle*. Or, nous rappelle Beck, la société de risque prend justement naissance au moment où les dangers décidés et donc produits par elle-même dépassent ou éliminent les systèmes de sécurité en vigueur établis par l'état de prévoyance sur la base des évaluations de risques. La société de risque nie donc les fondements de sa rationalité, elle les a dépassés depuis longtemps car elle agit et se tient en équilibre au-delà de la limite assurable. (Beck, 1992 : 342). Avec les nouveaux risques, le monopole des sciences sur la rationalité est donc sérieusement ébranlé. Bref, la distinction experts / non-experts tend à s'effacer³³. Et si la

³³ Si la distinction experts / non-experts diminue d'un côté, elle augmente de l'autre. Pour les "experts", les non-experts auraient en effet une perception irrationnelle et biaisée des risques. Même bien intentionnés, ils n'en seraient pas moins ignorants. Bref, on assiste là au débat classique scientisme / anti-scientisme. S'inscrivant dans le second courant, Beck pense pour sa part que la population a -ou pourrait avoir- un *background* suffisant pour échanger ses points de vue avec les prétendus "experts". Ce serait donc un pur problème d'information (Beck, 1992: 57-58).

rationalité scientifique déclare encore être capable d'investiguer *objectivement* les dangers et leurs risques, ce ne sont en réalité là que possibilités mathématiques et, bien souvent, des intérêts socio-économiques (Beck, 1992 : 29).

Cette reconnaissance de l'incalculabilité des dangers provoqués par le développement industriel technique contraint dès lors à l'autoréflexion sur les bases de la cohésion sociale ainsi qu'à la vérification des conventions en vigueur et des fondements de ladite "rationalité" (Beck, 1994 : 337). Les risques actuels doivent désormais dépendre d'une construction simultanément scientifique et sociale. Or, que constate-t-on ? Que le fossé entre les "rationalités" scientifique et sociale s'accroît, les deux logiques tendant à passer systématiquement l'une à *côté de l'autre*. Une harmonie est pourtant nécessaire car "la rationalité scientifique sans la rationalité sociale reste *vide*; et la rationalité sociale sans la rationalité scientifique reste *aveugle*" (Beck, 1992 : 30). S'il faut dénoncer scientisme et technicisme, tous deux responsables de l'actuelle *absence de pensée sociale*, il faut admettre par ailleurs que la critique de la science ne conduit pas nécessairement, elle non plus, à une reconnaissance des risques. En étant une des causes des nouveaux risques, elle est en effet aussi, même si partiellement, une de leur résolution. L'approche à privilégier doit donc être en quelque sorte *démocratisée* au sens "exercée mutuellement entre les rationalités partielles et les divers groupes sociaux" (Beck, 1994 : 338). Conçue à l'origine comme une méthode essentiellement quantitative permettant mesures et prédictions, la *science du risque* a dû élargir sa démarche en *gestion du risque*, laquelle suppose un processus qui ne peut plus se dérouler en vase clos, entre scientifiques et décideurs, mais qui doit s'ouvrir au contraire à toutes les parties concernées. La détermination des risques est donc une symbiose, encore inconnue, à développer entre les sciences humaines et les sciences

naturelles, entre le quotidien et les rationalités expertes, entre les intérêts et les faits. Ils exigent une coopération interdisciplinaire, entre des groupes de citoyens, des entreprises, des administrations et du politique (Beck, 1992 : 29).

Bref, pour Beck, refuser une définition *strictement scientifique* des risques n'est donc en rien irrationnel. Elle rappelle au contraire que les prémisses d'acceptabilité contenues dans les évaluations techniques et scientifiques des risques sont fausses : les experts se sont trompés dans leur supposition de ce qui serait *acceptable* pour la population³⁴. Irrationnels, les experts se feraient paradoxalement juges de ce que serait l'irrationalité³⁵ (Beck, 1992 : 58). A cela, Beck ajoute que la prise de conscience des risques ne s'est pas faite grâce mais bien à l'encontre de la rationalité scientifique. L'histoire de la prise de conscience croissante et de la reconnaissance sociale des risques coïncide en effet avec l'histoire de la démystification des sciences (ibid : 59).
Comment comprendre cette démystification ?

a) D'une *scientificité primaire* à une *scientificité réflexive*. Dans sa perspective

³⁴ Les risques ont en effet tendance à être minimisés par les dirigeants, les professionnels ou les experts de l'Etat et à être dramatisés par ceux qui en subissent les conséquences. Les écarts de perception sont parfois radicaux : alors que l'homme de laboratoire considère que le risque est virtuel tant qu'on respecte ce seuil, les populations tendent pourtant régulièrement à passer outre. Il faut donc croire que la posologie scientifique ne convient pas à tout le monde et qu'en démocratie, la détermination du seuil d'acceptabilité devient facilement un enjeu public et même politique (Malenfant, 1998 : 153-154).

³⁵ Comment la rationalité scientifique peut-elle devenir irrationnelle? Notamment en se basant sur la *stricte preuve de la causalité*. Un tel principe est en effet inadéquat pour aborder les risques actuels. Si la pollution ne diminue pas, c'est parce que les scientifiques n'arrivent pas à identifier les causes individuelles de dommages individualisés. L'idéal serait sans doute d'admettre le lien causal si une corrélation statistique peut par exemple être établie entre des niveaux de pollution et certaines maladies. Autre principe à déconstruire, celui de *niveau acceptable*. Le niveau acceptable est affaire d'éthique et non de chimie! Avec le scientifique, le non-empoisonnement devient une utopie et le léger empoisonnement un phénomène normal: le niveau acceptable rend possible la présence permanente d'un empoisonnement collectif "standardisé". Plutôt qu'invités à des discussions éthiques, nous sommes alors réduits à l'état de cobayes pour la science expérimentale. Les victimes ne sont pas informées et il y a renversement de la preuve: à la victime de prouver le rapport entre la maladie et le polluant. Par ailleurs, tant que les risques ne sont pas reconnus scientifiquement, ils n'existent pas (du moins pas légalement, médicalement, technologiquement ou socialement) et ne sont ainsi ni prévenus ni traités ni compensés. (Beck, 1992: 63-70).

“primaire”, la science s’applique à un monde donné, elle a une foi sans faille dans la Science et le Progrès, caractéristiques de la modernité jusque dans les années 1950. Tout ce qui rentre en contact avec la science est susceptible de changer, excepté la rationalité scientifique elle-même. Dans cette phase, la science écarte toute résistance du politique par son succès et ses promesses de nous libérer de contraintes encore incomprises. Mais les choses vont bientôt changer. Peu à peu, les sciences ne seront plus seulement perçues comme *solutions* aux problèmes mais aussi comme *causes* de ceux-ci. Désormais confrontées à elle-même, la Science devenue science contribue à la démystification des Lumières et de la Vérité. Face à la pratique et à la sphère publique, la science ne devra plus seulement justifier ses défaites, elle aura également des comptes à rendre quant à ses victoires mais aussi ses promesses non tenues. Les futures perspectives et possibilités de l’expansion des sciences sont donc paradoxalement liées à leur critique (Beck, 1992: 156). Cela signifie aussi qu’à la docilité qui laissait aux seuls scientifiques et dirigeants politiques le soin de décider a succédé, ensuite, une exigence radicale de démocratisation. La gestion du risque est devenue une question sociétale dont l’aspect proprement scientifique ne sera qu’une des composantes :

b) Cette désacralisation de la science entraîne alors *une démonopolisation de la revendication de la connaissance par la science* : “la science devient de plus en plus nécessaire mais en même temps de moins en moins suffisante pour une définition socialement acceptable de la vérité”(Beck, 1992 : 156, notre traduction). La scientificité réflexive ouvre ainsi de nouvelles possibilités d’influence et de développement dans le processus de production et d’application des résultats scientifiques. Elle porte néanmoins en elle un développement très ambivalent : si elle contient l’opportunité d’émanciper la pratique sociale des sciences à travers

la science, elle ouvre en effet parallèlement tout grand la porte à la féodalisation de la pratique de la connaissance scientifique à travers les intérêts économiques et politiques ainsi que les “nouveaux dogmes” (Beck, 1992 : 157) ;

c) Les sciences ne peuvent plus rester dans la position traditionnelle des Lumières de casseurs de tabous, elles doivent désormais accepter le rôle contraire de *constructeurs de tabous* (Beck, 1992 : 157). En remettant en question la “rationalité” scientifique, la *scientificité réflexive* rend les tabous auto-imposées de celle-ci visibles et questionnables. Le projet de la modernité des Lumières est donc bel et bien inachevé : sa rigidification actuelle de la compréhension de la science et de la technologie peut être ouverte à une renaissance de la raison et convertie en une théorie dynamique de la rationalité scientifique (ibid : 157-158). La recherche des risques modernes signifie que le développement techno-scientifique, dans une médiation interdisciplinaire, devient un problème pour lui-même : la science elle-même est scientisée comme problème (ibid : 160). Si le scientisme est toujours bien présent, Beck estime cependant “que les opportunités pour la scientificité réflexive semblent croître en proportion directe avec les risques et les déficits de la modernité et en proportion inverse avec la foi sans faille dans le progrès et la civilisation techno-scientifique” (ibid : 160) ;

d) Les risques ne permettent plus un *travail scientifique interne*. Il faut d’ailleurs se réjouir de voir les risques modernes se constituer à travers une tension entre science, pratique et sphère publique. Une discussion publique des risques modernes est en effet la route idéale pour la transformation des erreurs en opportunités et ce, dans la droite ligne d’une expansion de la *scientificité réflexive* (Beck, 1992 : 161) ;

e) Le processus de scientisation -du XIXe jusqu’à maintenant- doit être compris comme

une *dédogmatisation* dont la particularité réside dans le fait qu'elle porte en elle sa propre critique voire son abolition. La transition entre scientificité primaire et réflexive est pour une bonne part conduite scientifiquement et institutionnellement. Les "agents de la rupture" sont des disciplines épistémologiques : dans son progrès, la science a juste perdu la vérité. Indispensable à la vérité, elle est parallèlement incapable de vérité. La "religion" scientifique a été sécularisée au cours de la scientificité réflexive (Beck, 1992 : 166). Ayant perdu *la* vérité, la science affronte désormais la menace que d' "autres" (le politique, l'économique) lui dictent ce que la vérité est supposée être.

f) Dans la phase de scientificité réflexive, *les places et les participants de la production de connaissance changent*. Le politique, l'économique, le social, le scientifique deviennent coproducteurs d'une connaissance socialement valide et ce, dans une opposition / collaboration conflictuelle (Beck, 1992 : 171). Le développement techno-scientifique devant désormais garantir sa capacité à apprendre à chaque étape, cela présuppose que les développements qui créent des *situations irréversibles* doivent être évitées. Nous devons oublier toute idée d'*infaillibilité* et choisir des développements qui ne ferment pas le futur mais transforment le processus de modernisation lui-même en processus d'apprentissage, dans lequel la révisabilité de décisions rend possible la révocation d'effets latéraux découverts plus tard (ibid : 178). Plus haut est le degré de spécialisation, plus grand est l'éventail, le nombre et l'incalculabilité des conséquences secondaires de l'action techno-scientifique (ibid : 178). Beck encourage dès lors une *pédagogisation* de la rationalité scientifique, à savoir une rationalité susceptible d'être modifiable par une discussion des menaces auto-produites (Beck, 1992 : 181).

Comme Giddens, Beck a cette intuition que *plus on maîtrise de façon ultra-spécialisée,*

moins on maîtrise : “Non seulement nos sociétés contemporaines se sentent incapables d’agir face aux nouveaux risques mais plus encore, les dangers croissent avec nos pouvoirs, le pouvoir nous manquant le plus étant celui de deviner l’arrivée de ces périls et d’en évaluer l’importance” (Beck, 1994 : 341). Au plus croît la capacité des options techniques, au plus croît l’incalculabilité de leurs conséquences.

Pour Beck, notre civilisation se caractériserait alors par une *auto-mise en danger*. Comme Giddens, il attribue toute une série de caractéristiques à ces nouveaux risques: 1) limités ni localement ni temporellement ni socialement ; 2) non-imputables à quelqu’un ou à quelque chose, du moins selon les règles actuelles de la causalité, de la culpabilité et de la responsabilité; 3) souvent irréversibles et dangereusement invisibles ; 4) si ces nouveaux risques touchent davantage le Tiers-Monde que d’autres populations, ils n’en ont pas moins la propriété d’avoir un effet boomerang ; 5) ils ne se limitent pas à la santé et touchent aussi bien la propriété que le profit³⁶; 6) ils participent au moins partiellement à la logique capitaliste : de fait, si la faim peut être rassasiée et les besoins satisfaits, les risques de notre civilisation sont une série sans fond de demandes insatisfaites, infinies et auto-productrices³⁷ ; 7) ces risques n’y participent cependant que partiellement dans la mesure où si l’on peut *posséder* des richesses, on ne peut qu’être *affligé* par des risques ; 8) Avec les nouveaux risques, ce qui était jusque maintenant *non politique* le devient³⁸ ; 9) Mise en place d’une nouvelle temporalité : dans la société de risque,

³⁶Les points 4) et 5) confirment donc que si les nouveaux risques créent de nouvelles inégalités mondiales, ils ne s’apparentent pas moins à des risques *mondiaux globaux* (Beck, 1992 : 24 ; 35 ; 41-43) ;

³⁷La “scientisation” des risques comme leur “commercialisation” augmentent. Les risques peuvent être manipulés voire créés. Le “comme si” doit gagner et devient programmatique. La *possibilité* illustre la dynamique de la modernité réflexive (Beck, 1992 : 57).

³⁸ Dans la conception de la société industrielle, on distinguait clairement connaissance scientifique et action politique, espace privé et espace public ; dans la démocratie hautement développée de la modernité réflexive, c’est soudain devenu moins clair. De plus en plus, le public et le politique étendent en effet leurs normes dans la sphère

ce n'est plus le passé mais le futur qui détient le pouvoir de déterminer le présent. Un futur abstrait parce qu'inexistant, inventé, fictif. Il s'agit désormais de prévenir les dangers de demain voire d'après-demain ; 10) La société de risque est essentiellement caractérisé par un *manque*, à savoir l'impossibilité d'une attribution externe aux dangers qui nous entourent. En d'autres mots, les risques dépendent de nos décisions : alors que les sociétés antérieures étaient confrontées à divers dangers, la société actuelle est confrontée à elle-même via sa négociation avec les risques. Les risques sont désormais "la réflexion des actions et omissions humaines, l'expression de forces productives hautement développées"³⁹ (Beck, 1992 : 183).

2. Beck : contribution à une sociologie du système pénal

Différents apports ont déjà été mis en évidence lors de la présentation générale de l'auteur. Nous ferons, comme pour Giddens, une distinction entre 1) ce qui peut nous aider à *comprendre* les politiques sécuritaires de nos sociétés occidentales contemporaines, 2) ce qui peut nous aider à *comprendre* les systèmes pénaux occidentaux modernes et enfin 3) ce qui peut nous aider à *réfléchir* ces derniers *autrement*.

privée de la "gestion des risques". Et pas seulement au niveau de la santé pour la nature et l'Humanité mais aussi à celui des conséquences sociales, économiques et politiques des risques en question. Avec une société de risque comme "société de catastrophe", menaces et risques deviennent normes (Beck, 1992 : 24). Si le politique empiète sur le privé et le scientifique, l'inverse est vrai aussi. En effet, qui de la politique familiale ou des sciences génétiques décidera du *comment vivre ensemble* : est-ce encore le politique ou déjà le scientifique (ibid : 154) ? Or, si composantes scientifiques et technocratiques doivent se soucier de morale et d'éthique, ils ne doivent évidemment en aucun cas s'y substituer ! S'il faut dès lors encourager une co-réflexion sociale et scientifique de la gestion des nouveaux risques, il faut par ailleurs éviter à tout prix la primauté d'une dimension sur l'autre.

³⁹ Nous sommes en effet à la *fin de l'antithèse entre nature et société*, ce qui signifie que la nature ne peut plus être comprise en dehors de la société ou la société en dehors de la nature. Les théories sociales du XIXe siècle appréhendaient la nature comme quelque chose de donné, d'attribué, devant être soumis et par conséquent comme quelque chose d'étranger à nous, d'opposé à nous, comme non-société. Aujourd'hui, les problèmes de l'environnement ne sont plus ceux des alentours mais bien les nôtres (Beck, 1992 : 81)

2.1. Pour une compréhension des politiques sécuritaires de nos sociétés occidentales contemporaines

Les analyses sociétales de Beck peuvent en effet nous aider à mieux saisir le contexte dans lequel sont élaborées les politiques sécuritaires de nos sociétés modernes avancées. Ces analyses nous aident aussi à “faire des ponts” entre mutations sociales, criminologie et savoir pénal. Ainsi en est-il des difficultés qu’ont les rationalités juridique, scientifique et sociale à penser le conflit criminalisé en dehors d’un processus causal simplifié. Par ailleurs, l’accent que met Beck sur la notion du “risque” nous aide à mieux appréhender des phénomènes comme la commercialisation du risque, la privatisation de la sécurité ou encore l’identification croissante d’individus, de catégories et de situations à risques⁴⁰.

A) Bouc-émissarisation ou difficulté à sortir d’un certain processus de responsabilité simplifiée

On a vu avec Beck combien l’arsenal préventif classique du droit, basé sur la causalité, était inapte à répondre aux “nouveaux” risques. Un arsenal qui est d’ailleurs -ajoutons-le- tout aussi inadéquat pour résoudre les conflits sociaux “classiques” (délinquance, etc).

Faisons à cet égard un bref détour par d’autres auteurs qui vont dans le même sens. Mis à part certains “illégalismes privilégiés” (Acosta, 1988) comme ceux concernant la “criminalité des affaires”, on constate en effet que les situations-problèmes sont *attribuées* par le système

⁴⁰ Castel (1981b) évoquera très justement à ce propos des phénomènes comme la gestion prévisionnelle des populations, la thérapie des normaux ou encore l’handicapologie des populations vulnérables.

pénal à des individus ou à des catégories d'individus *dans les seuls termes de la responsabilité et de la culpabilité*. Et ce, nous rappelle Debuyst (1985 : 101), dans la mesure où l'*institution pénale* privilégie "une perspective attributive faisant nécessairement de l'auteur le point central des responsabilités et des interventions, et qui par le fait même opère une *forclusion* de l'environnement, des responsabilités et des interventions dont il importerait qu'il fasse l'objet". Et quand bien même il y aurait prise en compte de l'environnement, la responsabilité attribuée au milieu ne sera bien souvent que symbolique et ne se réalisera qu'à travers l'individu et les mesures prises à son égard. Elle ne sera donc jamais admise comme responsabilité du groupe social "constituant" cet environnement, et par le fait même, ne donnera jamais lieu à une action qui vise effectivement à le modifier (Debuyst, 1985 : 101). Cette institution pénale ne peut en outre atteindre *en pratique* que certaines infractions, à savoir les infractions classiques, et même ne retenir que certains auteurs de celles-ci. Cela s'explique du fait que, selon la manière dont fonctionne le système, certains auront, entre autres choses, une visibilité plus grande que d'autres et seront, de ce fait, plus facilement "atteignables". Nous voyons ainsi "s'établir des différences de statut entre transgressions et entre auteurs, qui détermineront des manières différentes de régler les problèmes ; celles-ci ne dépendront pas seulement de la gravité que ces transgressions pourraient avoir, mais aussi et bien plus de la place qu'occupent ce comportement et son auteur dans la hiérarchie des activités et des statuts sociaux, et en conséquence, dans l'échelle des légitimités" (Debuyst, 1985 : 102).

Cette perspective *défensive et individuelle* ne s'arrête d'ailleurs plus à la logique pénale, elle contamine aussi les logiques psycho-médico-sociales. On continue en effet à poser le problème en termes de "pathologie" personnelle ou catégorielle, alors "qu'une recherche

d'explications aurait dû nous référer tout naturellement aux conditions structurelles de la société elle-même qui, par les mécanismes de son système économique, est générateur à la fois de cette délinquance et du statut particulier auquel elle se situe" (Debuyst, 1985 : 107). Etiqueter de "dangereux" et / ou de "paresseux" les membres des classes vulnérabilisées est de fait bien plus facile que de s'engager dans des réformes socio-économiques ou encore de changer nos systèmes de pensée. C'est sans doute ce contexte qui explique "le passage actuel de politiques d'intégration, universalistes à des politiques d'insertion, développant des traitements spécifiques pour des populations à problèmes" (Castel, 1995) ou encore celui "d'une culture de conflit à un règne d'individualisation des problèmes" (Gauchet, 1991). L'obsession de l'Etat (mais aussi de la société civile) d'investir l'insécurité le pousse en effet à viser toujours plus l'efficacité dans le but d'assurer le bien-être des "inclus". Une efficacité qui passera par la surveillance et différentes formes d'exclusion, y compris l'enfermement. Il ne s'agit donc plus de se demander si une personne peut faire preuve d'autonomie (capacité) mais de la considérer comme responsable de son acte (culpabilité) et, plus encore, de voir le danger, le risque qu'elle représente -ou qu'elle pourrait représenter demain- pour la société. Une telle logique ne se contentera plus d'une réduction des risques mais visera désormais aussi une prédiction des risques. Cette obsession ne se limitera pas aux Individus, elle concernera également des Catégories (Immigrés, Toxicomanes), des Quartiers...voire des Populations (les désinsérés socio-professionnels). Que ce soit l'acte (responsabilité individuelle) ou l'état (dangerosité) qui est jaugé, le pénal s'en tient donc dans les deux cas à une lecture individuelle / catégorielle de la situation problématique.

Une certaine lecture scientifique de la pathologie se combine également à la notion

juridique de culpabilité. Hulsman montre à cet égard que le système pénal *fabrique des coupables* et ce, par un mécanisme qui ne lui est d'ailleurs pas exclusif. Certaines lois ou réglementations "civiles" ne peuvent s'appliquer que si la preuve est faite de *la mauvaise foi, de la mauvaise conduite*, etc. Ainsi, "dans les pays où le divorce est vu comme la sanction d'une faute et non comme la simple reconnaissance d'un échec, les époux qui veulent sortir du lien matrimonial doivent se situer dans une optique de dénigrement. Un tel système favorise évidemment les conflits dans la mesure où il n'y a de solutions que si l'une des parties a tort et voit ce tort reconnu et condamné. Il engendre en quelque sorte une dégradation des personnes et de leurs relations" (Hulsman, 1982 : 71). Ce problème est omniprésent dans le droit pénal. Dit autrement, *sans affirmation de culpabilité*, le système pénal est impuissant. Quand il se met en marche, c'est toujours *contre* quelqu'un. Il ne vise pas une rencontre mais exige un aveu. Laplante (1995 : 42) ajoute: "dans cette fiction, l'aveu est là pour que l'individu dise ce qu'il a fait, mais surtout pour qu'il reconnaisse le principe de la loi pénale. (...) En avouant, on reçoit la punition comme quelque chose de juste et on accepte de participer aux effets correctifs que le juge en attend".

Ce constat doit donc nous rappeler que si le modèle causaliste paraît plus approprié aux risques liés à la gestion du social, ce n'est en fait là qu'apparences. Il est en effet temps de *poser les questions autrement*, pour les nouveaux risques certes, mais aussi pour ceux liés à la gestion des conflits sociaux. Cette causalité linéaire et simplifiée nous aveugle, elle nous fait oublier qu'après tout, les situations problématiques criminalisées -ou tout au moins une partie de ces

situations- sont “normales”⁴¹ (Durkheim). Sans doute devrions-nous davantage nous cibler sur ce qui pourrait être un ensemble de facteurs sociaux explicatifs de la “petite délinquance”.

B) La commercialisation du risque

En évoquant la commercialisation du risque, Beck nous aide à mieux comprendre des phénomènes comme la marchandisation de la sécurité, la collecte d’informations, la privatisation de la sécurité, la privatisation de la surveillance et même la privatisation de la solidarité.

Marchandisation de la sécurité et collecte d’informations d’abord. Prenons l’exemple de la police. Celle-ci passe en effet de plus en plus de temps à chercher des “informations” pour le plus offrant (un parti politique, une compagnie d’assurances, etc). Elle collecte en outre nombre de données au profit de *security institutions* (Ericson). Et même si elle ne fait pas toujours payer ses services, elle est de plus en plus là pour en rendre. Ainsi, elle ne sert plus seulement le juge de la cour criminelle mais aussi les assureurs, les médecins. Prenons le cas d’un accident de voiture: le bureau d’enregistrement du véhicule, l’industrie automobile, les compagnies d’assurance, les hôpitaux ou encore la cour criminelle sont autant d’institutions qui exigent le prélèvement de différents savoirs sur un même événement⁴² (Ericson, 1994 : 153).

⁴¹ Observant que la criminalité existe dans toute société, Durkheim déduit que celle-ci est *normale*. Du moins si elle ne dépasse pas un certain niveau. L’auteur ira même plus loin en disant que le crime est *utile*. Selon lui, les réactions que le crime suscite ont notamment pour conséquence de contribuer à renforcer les normes qui permettent de distinguer le bien du mal (Digneffe, 1998 : 371).

⁴² Ericson (1994 : 153) explique : The *state motor vehicle registry* requires knowledge about the place of accident, vehicles involved, and persons involved for risk profiling that can be used in accident prevention, traffic management, resource allocation, and automobile industry compliance. The *automobile industry* requires knowledge about the safety of its vehicles to improve their safety and to address the compliance law enforcement concerns of regulatory agencies and consumer groups. *Insurance companies* require knowledge that allows allocation of blame and responsibility in the particular case, as well as statistical profiling for the general determination of risks, premium

Cette collecte d'informations ne concerne bien entendu pas que la seule police publique, la privatisation de la sécurité est devenue elle aussi chose courante. Télésurveillance, récolte de données et contrats de gardiennage suivent de plus en plus la seule logique du marché. Nos sociétés néolibérales prônant le "droit" à la sécurité, chacun a le droit de se procurer ce qu'il veut pour se protéger en fonction de ce qui est proposé par le marché. La police n'étant pas censée intervenir dans le droit privé, ce sont les entreprises privées qui prennent la relève. A cela s'ajoute le fait que les matériaux techniques d'alarme et de surveillance "ont connu une expansion considérable de leurs débouchés par la baisse des prix des matériaux mis sur le marché, par la multiplication des produits auxquels ils sont liés et par l'obligation croissante de les installer que prévoient les contrats d'assurance" (Carton, 1995 : 99).

Dans un contexte libéral où une politique criminelle de lutte contre l'insécurité se substitue à un projet social de lutte contre l'exclusion, on assiste bientôt au développement d'un potentiel de personnes devant faire l'objet d'un contrôle renforcé. Et ce, du fait qu'exclues du marché de travail, elles deviennent une potentielle source de désordre exigeant d'être disciplinée. Alors qu'elles prétendaient lutter contre le sentiment d'insécurité, les politiques sécuritaires actuelles non seulement lui donnent davantage consistance mais tendent en outre à faire porter le poids d'un malaise social à des individus déjà vulnérables -et ce, en redoublant leur marginalisation par le stigmatisme pénal⁴³. Dans un tel processus, la logique voudrait dès lors que

levels and compensation levels. The *public hospital system* requires knowledge about how the specific injuries occurred, and knowledge for statistical profiling as it relates to its provision of emergency services in the future. The *criminal courts* require knowledge that will provide adequate evidence for prosecution, and demonstrate proper procedure in generating the evidence. The *police administration* requires knowledge to account for property seized and persons processed, knowledge for the national computerized records system and its own records system, and knowledge for scientific 'human resources' management of police officer activity.

⁴³ Lire à ce propos l'excellent article d'Y Cartuyvels et L. Van Campenhoudt (1995a).

ces prétendus “groupes à problèmes” s’auto-produiraient au lieu d’être le produit de sélection des relations sociales. Que ce soient les politiques sécuritaires étatiques, la police d’une certaine “communauté” ou les contrats de gardiennage, l’impression reste la même : une dangereuse primauté de la défense sociale sur la protection sociale. Protéger toujours plus les “inclus” face aux “exclus”. Le meilleur exemple de la privatisation de la sécurité provoquée par la peur des “autres” est peut-être le phénomène de la “communauté enclose” (*gated community*). Dans toute la Californie, les nouvelles résidences sont clôturées. Tous les points d’entrée sont équipés de barrières et d’ordinaire gardés par des agents de sécurité privés qui contrôlent les cartes d’identification faisant preuve de la domiciliation. Mike Davis explique : “Dans ces espaces autrefois ouverts de la Vallée de Saint Fernando (région suburbaine au nord de Los Angeles), la tendance est désormais d’assumer les dimensions frénétiques d’une course aux armements résidentielle, les habitants ordinaires des banlieues exigeant la forme d’isolement des promiscuités sociales dont seuls autrefois bénéficiaient les riches” (Davis, in Trilling, 1993). Lorsque les habitants de ces résidences ne construisent pas matériellement des clôtures, ils est fréquent qu’ils édictent des règlements qui visent à dissuader les personnes extérieures de pénétrer dans leurs communautés, comme le fait de ne délivrer des autorisations de stationnement qu’aux seuls résidents. Les quartiers résidentiels suffisamment puissants sont quant à eux capables de *privatiser l’espace public local*, se coupant eux-mêmes du reste de la métropole. Un des problèmes posés par le développement du marché de la sécurité est qu’il a, plus que l’accroissement de la criminalité, aggravé la demande de sécurité. En effet, “la perception sociale de la menace devient une fonction de la mobilisation sécuritaire, et non les taux de la criminalité. (...) Des études montrent ainsi que les habitants des banlieues du

Milwaukee sont tout autant préoccupés par la violence criminelle que ceux des quartiers centraux de Washington, malgré une différence de 22 fois des niveaux relatifs de trouble. Les médias exacerbent les motivations virtuelles de la panique, ce qui renforce et justifie l'apartheid urbain" (Davis, in Trilling, 1993). La tendance à la privatisation ne se manifeste pas seulement dans les secteurs résidentiels, on peut également la percevoir dans des secteurs de la région métropolitaine consacrés à d'autres fonctions : "la ville américaine est en train de se retourner systématiquement de l'extérieur vers l'intérieur. Les espaces valorisés des nouvelles mégastuctures et des commerces prestigieux sont regroupés dans le centre, les façades sur rue sont dépouillées, les activités publiques sont regroupées selon des critères strictement fonctionnels, les circulations sont internalisées et s'effectuent par des galeries placées sous la surveillance de polices privées" (ibid). Toujours plus privatisés, les différents secteurs de banlieue (zones résidentielles, commerciales ou d'activités) ne demeurent ouverts qu'à ceux qui en "font partie" ou ont une raison "légitime" d'y être, habituellement des blancs, appartenant aux classes moyennes et supérieures. Cette demande de sécurité a donc conduit à une *banlieusardisation des villes*, en ce que celles-ci ont de plus en plus privatisé leur espace public: en effet, "la sémiotique totalitaire des remparts et des parapets, des vitres réfléchissantes et des passerelles en hauteur, réfrène toute affinité ou toute harmonie entre les différents ordres humains et architecturaux... c'est l'expression archi-sémiotique de la guerre des classes" (ibid). Au nom de la sûreté, les magnifiques plages de Los Angeles sont inaccessibles la nuit, des patrouilles y sont effectuées par des véhicules tout-terrain et des hélicoptères. Les financements disponibles pour ce qui reste d'espaces publics -parcs, plages, bibliothèques, aires de jeux- tendent à s'amenuiser à un point tel que ces espaces commencent à se dégrader. Pour reprendre

Davis, “nous vivons de plus en plus dans des villes-forteresses brutalement divisées entre les ‘cellules fortifiées’ de la société riche et les ‘lieux de terreur’ où la police livre bataille aux pauvres criminalisés... Dans des villes comme Los Angeles, on observe ainsi une tendance sans précédent à fusionner la programmation urbaine, l’architecture et l’appareil policier en un effort unique et global de sécurité” (Davis, in Trilling, 1993). Cette privatisation de l’espace par les formes architecturales s’accompagne d’une privatisation parallèle des fonctions de gestion locale mais aussi, en quelque sorte, de celle de la solidarité.

Une privatisation de la solidarité dont une explication pourrait être la connaissance croissante que nous avons de nos sociétés. Rosanvallon rappelait récemment que si nos sociétés industrielles portaient du présupposé que le risque était le même pour quiconque souscrivait à une assurance, le développement des sciences sociales a permis de montrer que des catégories étaient bien davantage à *risques* que d’autres⁴⁴. On sait par ailleurs qu’on est confronté aujourd’hui à une exclusion quasi-structurelle d’une certaine frange de la population. Conséquence directe de cela, nous dit Rosanvallon, le passage d’une *solidarité assurantielle* à une *solidarité mutualiste*. Autrement dit, si s’aider *entre nous, entre mêmes* reste envisageable, il est de plus en plus hors de question de payer pour les *autres*, de payer *la différence*. Davis va plus loin encore en disant qu’il s’agit surtout de payer pour *soi* : “suite à une réduction des prestations des services locaux, les habitants des nouvelles résidences acceptent de dépenser des milliers de dollars chaque année pour bénéficier des services d’*associations communautaires* mais à la seule condition d’être sûr d’en être les premiers bénéficiaires. Et une fois qu’ils ont commencé à payer pour ces services, il est encore moins vraisemblable qu’ils supportent

⁴⁴ Rosanvallon P. (1999), “Les nouvelles voies de la solidarité”, conférence à l’Acfas.

d'assumer la charge d'impôts qui financeraient des services dont ils bénéficient déjà" (Davis, in Trilling, 1993). Bien évidemment, il en résulte un système où les effets redistributifs de l'impôt sont neutralisés, où ceux qui ne peuvent pas accéder au mode de vie des résidences privées se voient refuser les services publics locaux nécessaires, dans la mesure où ceux qui ont la possibilité de financer ces services par les impôts refusent de le faire. Ceci dit, nous avons vu plus haut qu'outre cette privatisation de la solidarité existaient d'autres nouvelles formes de solidarité (bénévolat, etc). Celles-ci semblent néanmoins trop souvent s'inscrire dans ce que nous pourrions appeler une solidarité passive, à savoir "qui symboliserait la prise de conscience fataliste d'une rupture et d'une différence de destin entre les privilégiés appelés à marquer leur solidarité et les malchanceux ou les 'largués' qui sont certes censés bénéficier de la solidarité des premiers mais non point de les rejoindre dans le partage des privilèges" (Schaut, Van Campenhoudt, 1994 : 84).

C) Des individus, des catégories et des situations à risques

Comme Giddens, Beck montre très clairement l'importance de la notion de risque dans nos sociétés contemporaines. Cette valorisation et cette inquiétude croissantes autour de la notion de risque est bien illustrée par Ericson (1994 : 168, notre traduction) : "dans les sociétés de risque, l'accent sur *la déviance, le contrôle et l'ordre* a commencé à se déplacer vers la *connaissance, le risque et la sécurité*". Pour notre part, nous pensons cependant que les préoccupations liées au risque et à la sécurité ne se substituent pas à celles liées au contrôle de la déviance, elles s'y ajoutent. Avec pour conséquence une stigmatisation croissante de

populations déjà fragilisées. Nous serions donc entrés dans l'ère de la *gestion prévisionnelle*. Privilégiant toujours plus la *dangerosité potentielle de catégories à risques* et de *lieux à risques*, les sciences humaines (sociologie, droit, criminologie, psychologie, médecine) vont logiquement s'adresser à ce qu'elles estiment le plus "rationnel" pour juger d'une situation : les sciences et les techniques.

Un auteur comme Castel (1981b) est très éclairant sur ce point. Pour lui, le savoir médico-psychologique est ainsi progressivement devenu l'instrument d'une politique de gestion différentielle des populations plus que de soin ou de répression. Ainsi en est-il par exemple du rôle du savoir psychiatrique qui se réduit à légitimer un fonctionnement institutionnel dont la maîtrise lui échappe complètement. Pour la première fois, "il se pourrait bien que la médecine mentale assume désormais une fonction d'auxiliaire par rapport à une politique administrative complètement définie par des exigences de gestion" (1981b : 127). De plus en plus sont unifiés sous un même label des cas absolument hétérogènes. Et notamment via le concept de handicap. Une telle notion met au premier plan les performances sociales. Elle relève d'une mesure de l'efficacité du comportement à prétention objectiviste, laquelle s'oppose à la perception du trouble psychique qui a prévalu en médecine mentale. Si le fou peut, à l'extrême, être génial ; le handicap représente, lui, toujours un *déficit*. En rendant un diagnostic de handicap, le technicien objective des différences par rapport à une combinatoire de performances requises au niveau de la scolarité ou du travail, à savoir les deux principaux secteurs de repérage des "anomalies". Or, toute différence, à partir du moment où elle peut être objectivée, peut donner lieu à la constitution d'un profil. C'est ainsi que s'ébauche la possibilité d'une gestion prévisionnelle des profils humains. Le technicien apparaîtra cependant comme un simple expert,

au sens où il établira un profil sans maîtriser la filière. Avec pour conséquence une division croissante du travail entre ceux qui constituent les dossiers et ceux qui décident, qui soignent et qui gèrent.

Les nouvelles stratégies médico-psychologiques et sociales se veulent surtout préventives, et la prévention moderne, dans ce domaine, se veut, avant tout, dépistage de *risques*. Or, un tel dépistage crée une nouvelle forme de surveillance que nous pourrions qualifier de surveillance *abstraite*. Nous ne sommes donc pas dans le type de surveillance imaginé par Bentham dans le modèle du panoptique. Et ce, dans la mesure où la surveillance abstraite ne nécessite pas une co-présence des contrôleurs et des contrôlés dans un espace homogène que balaye le regard : “les nouvelles politiques préventives économisent ce rapport d’immédiateté, parce que ce dont elles traitent, dans un premier temps du moins, ce ne sont pas des individus mais des facteurs, des corrélations statistiques. Elles déconstruisent ainsi le sujet concret de l’intervention pour le recomposer à partir d’une configuration d’éléments hétérogènes” (Castel, 1981b : 146). Il s’agit donc moins d’affronter une situation déjà dangereuse que d’anticiper toutes les figures possibles de l’irruption du danger.

Autre constat lourd de conséquences, la possibilité pour les nouvelles formes de gestion administrative de promouvoir une séparation entre technologies d’intervention et technologies de prévention. A ce propos, Castel montre comment l’informatique donne à l’administration, dans les secteurs de l’action sanitaire et sociale, sa technologie autonome, alors qu’elle était auparavant réduite à réinterpréter-détourner des innovations mises en oeuvre d’abord par des praticiens. Or, cette autonomisation a un effet de retour décisif sur le statut des pratiques médico-psychologiques elles-mêmes : “Le traitement informatique dissout le sujet pour ne retenir

que des données abstraites interprétées comme des facteurs dans une série. (...) Les stratégies préventives peuvent ainsi se déployer en économisant le face-à-face dans lequel la pratique thérapeutique trouvait son origine. Le vis-à-vis de l'intervention, avant d'être une personne, est une cible abstraite : une *population à risques*. L'approche médicale est donc prise ici à contre-pied. La collaboration des professions médico-psychologiques aux nouvelles politiques préventives passe en effet par la destruction de leur objet" (Castel, 1981b : 151). Que conclure de tout cela ? Sans doute se rappeler que si les grandes technologies disciplinaires classiques décrites par Foucault catégorisaient, classaient et surveillaient, elles avaient au moins le mérite, elles, d'inclure ce minimum d'individuation qu'implique la présence physique des intéressés ! Dans ce type de surveillance, la présence réelle du suspect, le contact direct avec les populations à surveiller ne sont pas absolument requis. Et si nous sommes face à une mutation dont il est encore difficile de mesurer toutes les conséquences, nous pouvons au moins apercevoir ce qui constitue la condition de possibilité du déploiement de ces nouvelles politiques préventives : "la disparition de la notion même de sujet. Si le retour de l'objectivisme médical réduisait celui-ci à celles de ses conditions qui sont scientifiquement instrumentalisables, l'instauration d'un objectivisme technologique le dissout dans une combinatoire abstraite d'éléments interchangeables" (1981b : 153). Bref, cette gestion prévisionnelle décrite par Castel fait maintenant partie de nos sociétés néo-libérales :

La référence à un modèle clinique strictement médical, la fascination pour les explications biologiques ou bio-chimiques, la recherche d'un déterminisme organique ou physiologique voire d'un code génétique à l'origine des troubles psychiques, la programmation de protocoles de renforcement des conduites positives et d'élimination des pratiques négatives par la thérapie

comportementale, sont autant d'avancées dont le succès conspire à dévaluer comme subjectiviste, pré-scientifique, idéologique, l'attention aux totalités concrètes, personnelles, sociales ou historiques. Mais la même déstructuration du sens est opérée d'une manière plus radicale encore par les technologies informatiques : le sujet disparaît en tant que vis-à-vis de l'intervention, les individus concrets sont décomposés selon tel ou tel objectif défini dans le cadre d'une programmation administrative et recomposés en flux abstraits de populations (Castel, 1981b : 202).

Et l'auteur de conclure :

Il ne s'agit plus seulement, même s'il s'agit encore, de maintenir l'ordre psychologique ou social en corrigeant ses déviations, mais de construire un monde psychologique ou social ordonné en travaillant le matériel humain ; non seulement réparer ou parer à des déficiences, mais programmer l'efficience. Tel serait l'ordre post-disciplinaire qui ne passerait plus par l'imposition des contraintes, mais par l'aménagement et le management du facteur humain en fonction des figures nouvelles sous lesquelles se présente la nécessité sociale (Castel, 1981b : 210).

Alors qu'on perçoit régulièrement nos sociétés contemporaines comme des *sociétés de la communication*, il semble important de préciser -en tout cas en ce qui concerne la nouvelle "nécessité sociale"- qu'il s'agit non pas tant d'une communication *avec l'autre* mais bien d'une communication *sur l'autre*. Et quand la communication ne porte pas sur l'autre, elle est bien souvent routinière ou disparaît. L'expansion des "non-lieux"⁴⁵ (Marc Augé) isolent des hommes qui n'ont plus rien à se partager et ne forment qu'une "foule solitaire". Même les techniques de

⁴⁵ Pour Augé, la technoscience substitue au milieu naturel aménagé par les hommes un milieu tout autre, un milieu artificiel, uniforme et qui ne parle pas à la sensibilité humaine. Ces lieux fonctionnels qui se multiplient dans nos sociétés modernes, Augé les appelle des "non-lieux", des lieux sans âme, froids et impersonnels (in Bénéton, 1997 : 138).

divertissement (jeux électroniques, baladeurs, télévision, dancings) incitent, si j'ose dire, aux plaisirs solitaires. Parallèlement, experts, spécialistes et professionnels ont engendré un monde où ils ne rencontreront plus que leurs semblables. En dehors de ces petits cénacles, tout le monde parle certes mais personne n'entend personne.

2.2. Pour une compréhension des systèmes pénaux occidentaux modernes comme systèmes et comme institutions

A) Un rapport institutions / individus inadéquat

Un des points forts de l'ouvrage de Beck est clairement de montrer la discordance entre institutions exclusives et individus désireux d'émancipation. Ce rapport complexe entre régulation et émancipation, Habermas le décrit également très clairement. L'une des thèses centrales de sa *théorie de l'agir communicationnel* (1981) est en effet celle de l'ambivalence de la modernité : "celle-ci, d'une part, représente un moment émancipatoire, dans la mesure où elle constitue l'individu en acteur de l'histoire, en sujet porteur du débat qui tisse la vie sociale ; mais d'autre part, elle marque l'émergence de vastes dispositifs sociaux (les systèmes économique et administratif), dont le fonctionnement fait appel à la logique opposée à celle de la communication créatrice de rapports entre les sujets, à savoir la logique stratégique, c'est-à-dire le jeu sur des règles prédéfinies, qui échappent à la prise des sujets en relation" (Habermas, in Guibentif, 1989: 165). Comme Beck, Habermas parle donc bien de *discordance* entre institutions et individus.

B) Méfiance par rapport à l'expertise et à sa prétendue rationalité

Beck, comme Giddens, nous apprend à nous méfier des “experts”, mais aussi de leurs systèmes et de leurs savoirs. En prétendant *dire ce qu'est -voire ce que sera- le monde*, les experts jouent dangereusement aux *prophéties autoréalisatrices*. S'il ne suffit pas de dire que tel événement arrivera demain pour qu'il ait lieu, que telle personne est criminelle pour qu'elle le soit, le prétendre peut néanmoins y aider. Ainsi en est-il de l' “expert du crime” (criminologue, juge, psychiatre, sociologue) qui décide que X est potentiellement dangereux. Non seulement, cette décision est souvent arbitraire parce qu'*orientée* (Debuyst, 1985) mais en outre, elle est susceptible de rendre un individu *réellement dangereux*. Prenons le cas de jeunes immigrés maghrébins qui jouent au basket-ball sur une place à Bruxelles. Des policiers passent à proximité et se mettent à les observer. On ne demande pas aux acteurs ciblés comme “dangereux” s'ils sont d'accord de participer aux dispositifs de surveillance. Ils sont “pris de force” tantôt dans des engagements anonymes (caméras, etc) tantôt dans des engagements de face-à-face (fouilles, contrôles d'identité). Le rapport de force est tel qu'il est très difficile de résister à cette stratégie d'enrôlement de force. Une telle stratégie veut en effet s'assurer que les acteurs concernés ne s'éloignent pas trop des identités prévues pour eux. Or, cette identité préprogrammée étant celle de la dangerosité potentielle, on peut aisément comprendre le sentiment d'impuissance et d'injustice des publics concernés. Leurs réactions étant souvent difficiles à organiser (cf. la difficulté de mise en place d'un véritable *mouvement social* -au sens tourainien), elles s'expriment régulièrement de “manière sauvage”, s'inscrivant ainsi pleinement...dans l'identité prescrite d'individus “dangereux”. Si le cercle est éminemment vicieux, tout individu ne rentre

cependant pas pour autant dans l'étiquette qu'on lui appose.

Si Beck nous apprend à nous méfier de l'*expertise*, il requestionne aussi le bien-fondé de la *rationalité* et en particulier de la *rationalité* scientifique. Nos sociétés modernes sont en effet convaincues de la nécessité de contrôler l'*irrationnel* par du *rationnel*, et plus spécifiquement par ce qui est devenu son quasi-synonyme, le *scientifique*. On assiste ainsi "à une *sécularisation* du risque et du danger ainsi qu'à la prise de conscience que les risques ne peuvent être neutralisés que par une connaissance *scientifique*. Il n'y a donc aucune alternative à une production *scientifique* des risques" (Ericson, 1994 : 167, notre traduction). Foucault parlait à cet égard d'une "logophobie" spécifique, à savoir celle de craindre la prolifération libre de discours autres que "scientifiques". C'est ainsi que les discours évoquant l'homme se sentent obligés de prendre, pour être crédibles, la forme de "sciences humaines". Les discours qui n'adoptent pas ce style sont en effet le plus souvent exclus ou méprisés comme manquant de sérieux. Dépassant cet avatar moderne, Beck montre au contraire que la *rationalité* scientifique est ni plus ni moins *irrationnelle*. Ce faisant, il devient également plus facile de mettre en doute la rationalité...de la rationalité pénale moderne.

C) Une rationalité⁴⁶ pénale toujours plus irrationnelle

Si la *rationalité* pénale moderne a d'emblé failli durant la première modernité, les choses semblent s'être aggravées dans ce nous appelons ici la *seconde modernité*. L'hypothèse (Pires,

⁴⁶Rappelons ici que *rationalité* devant être entendu au sens de "système de pensée" (Foucault; Pires), il est tout fait concevable de parler de rationalité...irrationnelle. La remarque vaut d'ailleurs tant pour la *rationalité* pénale que pour la *rationalité* scientifique.

1998b) serait en effet la suivante : avec les transformations sociétales des dernières décennies, nous faisons face, en plus des anciens problèmes, à une situation qualitativement nouvelle dont nous devons tenir compte. Cette situation se caractérise par a) l'évolution de nouvelles technologies d'information et leur application dans le champ de la justice pénale ; b) l'importance politique et scientifique accordée aux sondages de la prétendue "opinion publique" et aux enquêtes de victimisation ; c) la croissante participation, dans les débats publics, des mouvements sociaux préoccupés par un engagement d'urgence dans une cause pénale précise (par opposition à des engagements globaux). Il est possible que certains de ces aspects soient en relation avec une mutation en cours de nos démocraties occidentales contemporaines. Nous savons que l'évolution du rôle des médias dans la vie publique et en matière pénale a pris des proportions qualitativement différentes, probablement à partir des années 1950 et 1960. Les médias modèlent maintenant activement les représentations de la criminalité et de la justice pénale et participent à une revendication anonyme dans le sens de "punir plus" ou "défendre plus". Les parlementaires et les représentants du pouvoir exécutif insistent pour proposer des réformes en conformité avec "l'opinion publique". On le comprend aisément, il devient dès lors difficilement question d'envisager une modification des conceptions du droit de punir, des théories de la peine et de la représentation même des acteurs sociaux impliqués dans la justice pénale. Bref, une modification de ce que Pires appelle la "rationalité pénale moderne". Dans ce contexte, le législateur se transforme en un acteur social visiblement "irrationnel" (Garapon, 1996) qui se donne pour mission d'exprimer son irritation et sa fermeté vis-à-vis des faits divers médiatisés, mineurs comme dramatiques (Erhel, 1993). Nous pourrions alors nous demander si la conception classique de la démocratie -selon laquelle le législateur ordinaire décide et les

autres obéissent- est encore tenable en matière pénale. D'où le projet voire la nécessité de construire une "nouvelle utopie" où il serait possible de concevoir une nouvelle forme d'indépendance et de réflexivité, critique et humaniste, qui serait axée sur la modération et le principe de dernière instance.

2.3. Pour une contribution de Beck à la remise en question des systèmes pénaux occidentaux modernes

A) Faire de la rationalité pénale moderne son propre thème

Pour Beck, questionner la modernité signifie en questionner ses institutions. Les institutions modernes étant construites sur des modèles dépassés, les rationalités scientifique et pénale modernes étant "irrationnelles", il s'agirait ni plus ni moins *de faire autre chose*. En proposant l'abolition du système pénal en tant qu'institution, Hulsman a un immense mérite, celui de bousculer nos certitudes. Quand vous demandez à quelqu'un d'imaginer "un monde sans prisons" (Jacquard, 1993), il vous prend souvent pour un fou, un inconscient ou un doux rêveur idéaliste. Il oublie pourtant que la "prison comme peine" n'est âgée que de quelques siècles. Un voyage dans l'histoire des savoirs sur les peines semble en outre montrer que le système de pensée que nos sociétés occidentales ont mis en place depuis maintenant 200 ans serait des plus décevants en termes d'entente intersubjective, de créativité, de solidarité, de modération, de justice même. Nous suivons à cet égard la position d'auto-réflexion critique proposée par A. Pires (1998a). Et si, par malchance, nous n'avions pas posé jusqu'à récemment les bonnes

questions ? Cité par Rorty, Descombes nous rappelle en effet que “même si la philosophie est essentiellement démystification, les philosophes ne font souvent que de fausses critiques et défendent l’ordre, l’autorité, les institutions, les ‘bonnes moeurs’, [en bref] tout ce à quoi croit l’homme ordinaire” (*in* Rorty, 1994 : 49). Par leurs réflexions, Beck, Pires et d’autres nous aident dès lors à nous arracher de la sphère des choses qui vont prétendument de soi. Dans le cas présent, cette réflexion *défatalisante* se justifierait par le fait qu’on a construit progressivement en Occident quelque chose de semblable à une “bouteille à mouches” en ce qui concerne la justice criminelle. Qu’entendre par “bouteille à mouches” ? Ces bouteilles, explique Watzlavick (1988 : 269), “avaient une large ouverture, en forme d’entonnoir, donnant une apparence de sécurité aux mouches qui s’aventuraient dans le col toujours plus étroit du récipient. Une fois dans le ventre de la bouteille, la seule façon pour la mouche d’en sortir était d’emprunter le même conduit étroit par lequel elle était entrée. Mais, vu de l’intérieur, il lui paraissait encore plus étroit et dangereux que l’espace dans lequel elle se trouvait prisonnière”. Elle cherchait alors la sortie là où elle n’était pas, en l’occurrence, dans l’espace apparemment plus ouvert et plus rassurant du fond de la bouteille, et finissait par mourir dans la bouteille même si la sortie n’était pas bouchée. Or, selon Wittgenstein, continue Watzlavick, “il aurait fallu, dans pareille situation, convaincre la mouche que la seule solution à son dilemme était en fait celle qui semblait la moins appropriée et la plus dangereuse” : il fallait reprendre le chemin inverse, s’aventurer dans le col de la bouteille, pour reconquérir sa liberté. Watzlavick se demande alors “comment trouver le moyen de sortir de la bouteille à mouches d’une réalité que nous avons construite et qui ne convient pas ?”. Plus grave encore : “avons-nous quelque espoir de nous libérer si toutes les solutions que nous imaginons ne mènent jamais qu’à ‘plus de la même chose’ ... ?” (Watzlavick,

1988 : 269).

Pourquoi invoquer alors un système de pensée en matière pénale prenant la forme d'une "bouteille à mouches" ? Commençons par préciser que *système* s'entend ici dans un sens foucauldien, à savoir "un ensemble de relations qui se maintiennent, se transforment, indépendamment des choses qu'elles relient" (Foucault, 1966 : 514). C'est en quelque sorte "du savoir sans sujet, du théorique sans identité..." (ibid). La rationalité pénale ne serait en ce sens la "faute à personne" mais nous tous y participerions. Plus précisément maintenant, ce système de pensée en matière pénale se caractériserait, entre autres, "par la tendance à figurer le droit criminel comme un système de régulation à ce point auto-suffisant, différencié et renfermé sur lui-même qu'il serait par principe opposé aux autres systèmes de régulation sociale et juridique, voire d'une autre *nature*" (Pires et Acosta, 1994 : 10). Une naturalisation du droit criminel donc, auxquelles s'associent également celles du crime et de criminel. Caractérisé par la non-inventivité, l'absence d'alternatives ou encore l'expiation du mal par le mal, le droit criminel ne peut bientôt que légitimer obligation, efficacité voire même sévérité de la peine. Efficacité, répression et institutionnalisme prenant le pas sur amélioration, équité et justice, on ne sera guère étonné de voir le principe de dernière instance régulièrement bafoué. Déshumanisante à plus d'un titre, la rationalité pénale moderne doit dès lors avoir le courage de se regarder en face.

Pour Hulsman, repenser le pénal implique notamment une réflexion sur l'*usage* des mots -voire sur les *mots* eux-mêmes- qui le désignent (ou désignent son éventuelle alternative), ce qui nous obligerait alors à renouveler complètement le discours global sur ce qu'on appelle le phénomène criminel (à commencer par le concept de "crime" lui-même), et sur la réaction sociale qu'il suscite. Pour l'auteur, "actes *regrettables*, comportements *indésirables*, personnes

impliquées, situations-problèmes seraient en effet autant d'exemples permettant une libération par rapport à [l'usage actuel juridique et criminologique qui attribue un statut ontologique aux notions de crime et criminel]" (Hulsman, 1982 : 110). Repenser le pénal commence donc par un *désontologisation* des évidences, une *réhumanisation* de l'institution (Jacquard, 1993 ; Morin, 1990), une primauté de la *protection sociale* sur la *défense sociale* (Schaut, Van Campenhoudt, 1994). Une telle approche nous permettrait peut-être de réfléchir davantage en termes d'institution *sanctionnelle* voire même *interventionnelle* et non plus d'institution *pénale*. Elle nous convierait à reprendre en compte les différentes "ouvertures"⁴⁷ de la bouteille à mouches. Des ouvertures amorcées depuis plus de deux siècles mais jamais concrétisées. Elle nous encouragerait en tout cas à mettre en rapport déviance et société, question "pénale" et question sociale. Elle requestionnerait enfin la dangereuse association *ordre-vérité-réalité-raison-pouvoir-savoir*.

B) Faire autre chose et non plus faire plus de la même chose

Le regard que Beck pose sur nos institutions nous incite donc à *faire autre chose* et non plus à *faire plus de la même chose*. Il nous pousse à sortir de la "bouteille à mouches". En ce qui concerne plus précisément l'institution pénale, cela suppose "autre chose qu'une description phénoménologique d'opérations de routine (police, sanctions, prise de décisions quotidiennes, etc)"(Garland, 1985 : 3). Cela nous oblige en effet à analyser le système de pensée qui les soutient. Il faut donc une prise de distance suffisante pour échapper à ce dans quoi on se trouve.

⁴⁷ On pense notamment ici aux Beccaria, Kant, Quetelet, Durkheim et autre Ferri.

Repenser les fondements d'une institution ne se limite cependant pas à une position d'éloignement, la démarche idéale étant celle du "va-et-vient entre les points de vue interne et externe" (Pires, 1997: 46). Foucault (1984b : 574) recommandait aussi, relativement aux systèmes de pensée, de chercher "une attitude limite", d' "échapper à l'alternative du dehors et du dedans" afin de se situer aux 'frontières' ".

En ce qui concerne les mesures alternatives, leur réception dans le cadre du système pénal actuel pose encore des problèmes importants. En soi, ces mesures sont intéressantes, elles nous font envisager *autre chose* : primauté de la protection sociale sur la défense sociale ; dénaturalisation progressive du crime, du criminel et de la loi criminelle ; refus d'une croyance en la sévérité des peines ; désontologisation de l'expiation du mal par le mal ; refus d'un droit criminel caractérisé par la non-inventivité et l'absence d'alternatives. Le danger, c'est que si on ne repense pas la rationalité pénale telle qu'elle a été conçue dans la première modernité, on peut s'attendre à ce que toute une série de problèmes apparaissent : non-applicabilité, applicabilité périphérique ou applicabilité biaisée (extension du filet) des mesures alternatives ; maintien jusqu'à un certain point d'une perspective dans laquelle les situations-problèmes sont *attribuées* à des individus ou à des catégories d'individus dans les seuls termes de la culpabilité et de la responsabilité ; maintien du caractère obligatoire de la peine; etc. Plus qu'une réelle transformation du système pénal, nous verrions donc dans l'application actuelle des mesures alternatives et de police communautaire une difficulté de nos systèmes de pensée à sortir de la "rationalité pénale moderne". Selon nous, *faire autre chose* ne se réduit en effet pas à *ajouter* des mesures alternatives à un système pénal cancérisé (Rémy, Delchambre, 1995 ; Cartuyvels, Digneffe, Kaminski, 1997). Il faudrait plutôt repenser les principes constitutifs de la rationalité

pénale moderne. Des principes (obligation de la peine, efficacité de la peine, etc) qu'il serait temps de déconstruire afin de juger réellement de leur pertinence. Même si elle se concentre actuellement sur la périphérie, cette transformation du pénal pourrait par là progressivement pousser le système à s'étonner qu'un tel processus ne se soit pas encore propagé en son sein. Ce processus de remise en question inclurait en outre la nécessité de repolitiser tant la question sociale que la question pénale. Pourquoi cette nécessité de repolitiser la question sociale ? Parce qu'en réduisant la question de l'incertitude à la question de l'insécurité, les nouvelles politiques socio-sécuritaires et socio-pénales ont occulté les véritables enjeux de la question sociale. Dans une "société où se trouvent simultanément en panne les institutions de mise en oeuvre du lien social et de la solidarité (la crise de l'Etat-providence), les formes du rapport entre l'économie et la société (la crise du travail) et les modes de constitution des identités individuelles et collectives (la crise du sujet)"(Fitoussi, Rosanvallon : 1996, 31-41), l'incertitude est fondamentalement une question de confiance dans un monde social où il nous faut repenser le rapport à l'autre et le 'vivre ensemble' en des termes nouveaux . Ce mal-être, les nouvelles politiques socio-sécuritaires et socio-pénales le réduisent trop souvent aux seules "incivilités". Il nous faut donc repenser en termes d'incertitude (emploi, éclatement normatif) et non plus d'insécurité (petite délinquance urbaine, toxicomanie), en termes de causes et non plus d'effets, en termes de syndrome et non plus de symptômes.

Or, repenser la question sociale, c'est repenser conjointement la question pénale. Et aujourd'hui plus que jamais. Il faut en effet prendre conscience que "ni le droit ni à fortiori le droit pénal ne suffisent à produire une culture, à faire du sens, à créer un régime d'identité. Restaurer en aval par le droit et la sanction n'a dès lors guère de sens si on laisse se dénouer le

lien social en amont” (Cartuyvels, Mary : 1997, 123). Autre constat : là où on pouvait s’attendre en cette fin de siècle à une réintégration de la correction individuelle dans les politiques sociales, nous avons assisté au contraire “à la réduction des politiques sociales à des questions de traitement individuel (dont le traitement pénal) et ce, via un démantèlement de plus en plus marqué de l’Etat social” (Mary, 1998: 432) . Autrement dit, ce n’est pas le monde pénal qui suivrait progressivement une logique sociale mais bien le monde social qui retomberait dans une logique pénale, au sens d’ “individualisante”. Il faut donc que questions sociale et pénale retrouvent leur place et d’abord retrouvent...une place. Ces deux mondes sont en effet aujourd’hui corrélés à un point tel qu’il est bien difficile de savoir où l’on se trouve exactement.

C) Le concept de risque, un signe du zodiaque à exploiter

Pour Beck, le concept de risque est un concept central -si pas le concept essentiel- de nos sociétés modernes avancées. Les préoccupations liées au *risque* semblant actuellement incontournables, il ne s’agit pas tant de faire comme si elles n’existaient pas que de réfléchir à une façon *de les intégrer* à nos modes de pensée et d’action. Comme la modernité, le risque est né sous le signe des gémeaux : il pourrait tout permettre comme tout empêcher. Entre ces deux extrêmes, tout un pan de réflexion et d’action nous est laissé. Bref, pour faire face à une complexité sans cesse croissante, dont les mécanismes de contrôle organisés centralement ne se montrent plus à la hauteur, il faudrait “trouver une façon de vivre avec l’insécurité qui admette l’insécurité sans paralyser, qui permette que soit acceptée la limite précaire qui sépare l’insécurité de la sécurité, limite qui est à son tour une composante essentielle à la notion de

structurabilité de notre société” (Baratta, 1994 : 332). A cet égard, les “nouveaux risques” - illisibles en termes de causalité- devraient nous aider à réfléchir les risques liés à la gestion de la criminalité classique. Acosta (1988) montre notamment clairement en quoi l’actuelle prise en charge des “illégalismes privilégiés” met en évidence, *a contrario*, la pauvreté et souvent l’absurdité des normes sanctionnelles proposées par le système pénal. L’auteur (1988 : 8) rappelle ainsi que l’on perd souvent de vue la double tendance suivante :

D’une part, le fait que divers mécanismes ont permis à un nombre incalculable de conflits, pourtant analogues à ceux qui déclenchent la répression pénale, d’éviter cette forme d’intervention et ainsi de connaître un autre mode de résolution (poursuites civiles et administratives, ententes à l’amiable, etc). D’autre part, le fait que l’exclusion d’un certain nombre de conflits de la voie pénale, alors qu’ils s’y trouvent déjà, peut être due au détournement de ces conflits vers ces autres voies.

Et Baratta (1994 : 332) de conclure : “nos sociétés actuelles exigent [donc] de trouver une nouvelle compréhension de la prévention qui s’appuierait par exemple sur une modification des charges de la preuve, sur un contrôle social renforcé de la technique (...) et sur l’exploitation complète des possibilités de répartition coopérative, collective et individuelle de la responsabilité, et qui correspondrait aux critères de la révisibilité, de l’acceptation de l’erreur et de la démocratie”.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Quelques idées-clés de Beck (Risk Society)	Pour une contribution de Beck à une sociologie du système pénal
Pour une compréhension des politiques sécuritaires de nos sociétés occidentales contemporaines	<p>Difficulté de la rationalité scientifique à s'ouvrir à d'autres types de rationalités; tendance de la rationalité scientifique à se voir seule capable de résoudre les problèmes; analyse causale simplifiée</p> <p>Commercialisation du risque</p> <p>Valorisation et inquiétude autour de la notion de risque dans nos sociétés occidentales contemporaines</p>	<p>Renforcement de la surveillance ; difficulté des rationalités juridique, scientifique et sociale à penser le conflit criminalisé en dehors d'un processus causal simplifié</p> <p>Privatisation de la sécurité, de la surveillance et même de la solidarité</p> <p>Identification d'individus, de catégories et de situations à risques; Gestion prévisionnelle des populations, thérapie des normaux et handicapologie des populations vulnérables</p>
Pour une compréhension des systèmes pénaux occidentaux modernes comme systèmes et comme institutions	<p>Un rapport individus / institutions inadéquat</p> <p>Se méfier de l'expertise et de sa prétendue "rationalité"</p>	<p>Un rapport individus / institution pénale inadéquat</p> <p>Se méfier de la rationalité pénale moderne et des experts en sciences sociales</p>
Pour une contribution à la remise en question des systèmes pénaux occidentaux modernes	<p>Une modernité qui doit devenir réflexive ; <i>faire autre chose</i> et non plus <i>plus de la même chose</i>; repenser les rapports entre structures sociales et individus</p> <p>Risque comme concept central de nos sociétés modernes avancées</p>	<p>Un système pénal qui doit devenir réflexif ; questionner le cadre institutionnel du système pénal ainsi que la rationalité qui le sous-tend ; construction d'une nouvelle rationalité pénale</p> <p>Risque comme signe du zodiaque à exploiter en matière pénale</p>

CHAPITRE III

N. LUHMANN : SOCIÉTÉS MODERNES ET SOCIOLOGIE DU SYSTÈME PÉNAL

Précisons d'entrée de jeu que la référence faite à la pensée de Luhmann ne se compare guère à la réflexion entreprise pour mieux comprendre certains aspects de la sociologie de Giddens et de Beck. Notre questionnement sur Luhmann s'apparente davantage à l'utilisation de certains de ses concepts-clés tels *système*, *fonction* ou *contingence* en vue de trouver des réponses aux interrogations nées des lectures de nos deux premiers auteurs mais aussi et surtout en vue de poser de nouvelles questions.

1. Système social et sous-systèmes : vers une complexité de nos sociétés modernes avancées

Nous n'avons évidemment pas ici la prétention de passer en revue la sociologie du droit luhmannienne. Il s'agit davantage de quelques coups de projecteurs (issus essentiellement d'un article de Garcia Amado - 1989- et d'un ouvrage de Clam, 1997) qui permettront de comprendre en quoi l'auteur nous intéresse pour analyser et surtout mieux comprendre le *système* pénal. Nous présenterons à cet égard une perspective luhmannienne du fonctionnement des systèmes sociaux contemporains. Si Luhmann reste souvent très abstrait⁴⁸, il nous a malgré tout séduit par ses conceptions constructivistes de la *réalité* et des *systèmes*. Ainsi la réalité n'apparaîtrait pas comme ce qui existe et se maintient mais comme un ensemble de problèmes qui se recomposent sur des modes divers. De même, les systèmes n'existeraient pas comme substances, mais comme sélections contingentes et variables de possibilités.

⁴⁸ Une des convictions centrales de Luhmann est en effet que la sociologie des sociétés contemporaines -sociétés qui ont atteint un degré de différenciation fonctionnelle très avancé- ne peut faire l'économie de l'abstraction. Celle-ci serait pour ainsi dire un mode indispensable d'intelligibilité de la complexité.

1.1. Système social et sous-systèmes sociaux

Pour présenter cette partie de notre travail, nous nous appuyerons quasi-exclusivement sur l'excellente étude d'introduction à la pensée de Luhmann réalisée par Garcia Amado (1989). Pour Luhmann, parler de société, c'est parler de système, d'ordre social. Le maintien de ce système se dessine alors sous la forme de deux concepts étroitement liés: complexité et double contingence. Par complexité, Luhmann entend "l'ensemble de tous les événements possibles, le champ illimité des *mondes possibles*" (Garcia Amado, 1989 : 16). Ne sera alors réel que "le monde dont la contingence aura permis la décantation" (ibid). Par ailleurs, cette complexité "se conçoit conceptuellement comme chaos et non comme cosmos" (ibid). Un des mondes étant devenu réel, la complexité aura été réduite et la société aura commencé à exister. Par contingence, Luhmann entend "ce qui n'est pas nécessaire, ni impossible mais simplement possible" (ibid). Quand deux individus entrent en contact, ils ne peuvent qu'attendre l'inattendu. Et "jusqu'à ce qu'apparaisse un principe d'ordre, il n'existe aucune règle de prévisibilité du comportement personnel, ni de celui d'autrui. Il n'y a pas encore communication" (ibid). Pour Luhmann, la constitution du social implique donc "une réduction première de la complexité originare ainsi que la rupture de la double contingence" (ibid). La communication est dès lors "l'unique canal possible pour que puissent se constituer en commun des choix. C'est seulement à travers la communication que peut s'établir la communication : il n'est pas possible de communiquer sans participer au système communicatif" (ibid : 17). Cela implique que "la société s'articule comme système clos. D'une part, cela signifie que c'est le système social même qui constitue ses propres éléments. D'autre part, précisément grâce à son action close sur lui-même,

le système social se différencie par rapport [à son environnement] et établit ses propres limites” (Garcia Amado, 1989 : 18). Le système social global ou société rend donc possible, le premier, l’inter-relation sociale. Par le moyen de la communication, la société “limite cette complexité indéterminée et non manipulable, préfigurant par là le champ des possibilités qui peuvent être réalisées dans la société. Mais ce n’est qu’un premier pas; il y aura des réductions ultérieures, des limitations successives du possible ; pour ce faire, la société produit ses sous-systèmes” (ibid: 18-19).

Le facteur fondamental dans la constitution d’un sous-système social se trouve dans sa *fonction*. Pour Luhmann, la fonction serait un simple schéma régulateur de sens, susceptible de permettre l’obtention d’ “équivalents fonctionnels” pour la solution de chaque problème. Pour Luhmann, tout dispositif X pouvant se substituer à un dispositif Y, tout en rendant possibles la même fonction que X mais avec des effets secondaires différents, lui est *équifonctionnel*. La fonction d’un sous-système n’a dès lors d’autre objectif que celui “de limiter une aire déterminée de la complexité opérant dans la société, en vue de sa réduction” (Garcia Amado, 1989 : 19). Il n’est donc pas nécessaire que tous s’occupent de tout pour tout. Chaque sous-système prend en charge une *fonction* et “permet un traitement sectoriel et simplifié de la part de la complexité dont il s’occupe. Quant aux autres sous-systèmes, ils pourront se passer du traitement de cette partie de complexité et la percevront comme réduite” (ibid). Cela implique que chaque sous-système “développera une grande *sensibilité* à des questions thématiques déterminées, en même temps qu’il maintiendra une grande *indifférence* face aux autres questions” (ibid : 20). Chacun

devra donc “opérer une forme de *sélection*, décider d’un *sens*⁴⁹ qui permettra de discerner quelle communication appartient au système et quelle communication lui est étrangère” (Garcia Amado, 1989 : 21). Et s’ils imposent de l’ordre à l’intérieur de leur champ, ils ne se préoccuperont pas de l’ordre interne des autres sous-systèmes. Ceci dit, ils devront continuer à tenir compte de leur environnement. Pour résumer, nous dirions que “la genèse de systèmes ne serait ni plus ni moins que la ‘spécialisation fonctionnelle’ en vue de la réduction de la complexité” (ibid : 19). Pour Luhmann, ce n’est que de cette façon que la société pourra évoluer en complexité.

Pour ces différents sous-systèmes, l’environnement est le “reste” d’une société dont ils font partie. L’environnement est *relatif* au système : chacun possède et limite le sien. Il s’ensuit qu’à la différence de la société, ils peuvent communiquer “non seulement à propos de leur environnement mais aussi avec celui-ci : les communications ne s’épuisent donc pas à l’intérieur de chaque système” (Garcia Amado, 1989 : 20). Ce rapport système / environnement n’admet pas d’intermédiaire : chaque élément de la réalité doit être attribué au système ou à son environnement. Chaque système “perçoit les autres non comme des systèmes, mais comme cette part de la complexité sociale qui ne se réduit pas conformément au *code*⁵⁰ et aux *programmes* qui lui sont propres” (ibid : 29). Cela ne signifie pas, nous l’avons vu, une absence de relations entre les systèmes. Un changement dans un système produit souvent une résonance dans les autres. Celle-ci étant perçue comme accroissement de complexité de leur environnements

⁴⁹Pour Luhmann, il n’y a pas de substrat ontologique du sens. Par *sens*, Luhmann entend “une ‘stratégie’ déterminée de sélection d’éléments ou de possibilités, à partir d’un environnement plus complexe. Ainsi se stabilise une différence entre ce qui intègre le système et ce qui reste hors de lui, par le moyen d’un simple schéma binaire en termes d’appartenance ou de non-appartenance” (Garcia Amado, 1989 : 21)

⁵⁰Pour Luhmann, chaque système s’individualiserait à partir de la possession d’un code binaire propre : légal / illégal pour le droit, vrai / non vrai pour la science, payé / non payé pour l’économie, etc.

respectifs, les différents systèmes vont généralement réagir en augmentant leur propre complexité, afin de pouvoir continuer à se délimiter face à cet environnement modifié ; ces changements modifieront à leur tour l'environnement des autres et ainsi de suite. Ainsi s'expliquerait la complexité croissante de nos sociétés contemporaines (Garcia Amado, 1989 : 30).

S'ils reçoivent leur élan initial de l'environnement, les sous-systèmes deviennent par la suite d'authentiques systèmes autonomes. Luhmann parlera de systèmes autopoïétiques au sens où ils "produisent par eux-mêmes comme unité tout ce qu'ils utilisent comme unité" (Garcia Amado, 1989 : 24). Ils "produisent leurs éléments à partir de leurs propres éléments. La reproduction auto-référentielle des systèmes n'est pourtant pas la répétition identique de la même chose, mais bien la re-création constante de nouveaux éléments liés aux précédents" (ibid : 24). Les systèmes, en tant qu'unité, "ne sont ni un contenu, ni une structure, ni une configuration stable des éléments ; tout cela est changeant, contingent : l'unité du système, c'est son mode de reproduction" (ibid : 24-25).

Pour Luhmann, les systèmes sont à la fois clos et ouverts. La contradiction n'est qu'apparente. La clôture dont parle Luhmann "non seulement n'empêche pas l'ouverture du système mais constitue au contraire précisément la *condition* de son ouverture" (Garcia Amado, 1989 : 25). Pourquoi clos ? Parce que "toute opération avec l'environnement est une opération dans le système, une opération du système avec lui-même, une détermination de nouveaux éléments propres à partir de ses propres éléments" (ibid : 25). Pourquoi ouvert ? Parce que "tout système ne peut exister et se reproduire que dans un environnement. Par conséquent, 'clôture autopoïétique' ne signifie pas *isolement*, et l'autonomie du système n'est pas *indépendance totale*

de ce système vis-à-vis de son environnement extérieur, mais *auto-régulation*, par le système lui-même, de ses dépendances et indépendances vis-à-vis de cet environnement” (Garcia Amado, 1989 : 25). En somme, le système régénère ses composantes à partir de l’autonomie de son organisation et de ses comportements, tout en étant ouvert à son environnement pour effectuer son opération.

Luhmann questionne par ailleurs la pertinence d’une véritable connaissance des choses. Rappelons que selon lui, chaque système se constitue à partir de l’établissement de ses frontières face à l’environnement, qui sont des limites de sens. Le sens délimitateur de chaque système lui est exclusif dans la mesure où un sens commun à plusieurs systèmes reviendrait à éliminer la différence entre eux, à les fondre en un seul. Chaque système “ayant un sens bien circonscrit par rapport à celui des autres, il n’y a aucun système qui posséderait une perspective privilégiée sur la réalité, sur les autres systèmes” (Garcia Amado, 1989 : 30). Le passage suivant montre d’ailleurs clairement l’opposition de Luhmann à tout *a priori*, à toute ontologie métaphysique:

Pour Luhmann, aucun système ne peut sortir de son propre *code* et de ses différences constitutives pour analyser les autres systèmes à fond. Aucun système ne peut connaître les objets tels qu’ils sont, mais seulement tels qu’il peut les contempler conformément à son propre code : légal / illégal, vrai / faux, beau / laid, etc. Même le système scientifique ne peut prétendre à la possession d’un statut supérieur. (...) Chaque objet est donc *polycontextuel* : ses sens sont aussi nombreux que les systèmes qui l’intègrent dans leurs opérations. La société serait par là un système ‘sans sommet ni centre’ ; chaque système serait opaque pour les autres. Et tout ce que le système contempera comme réalité, au niveau de ses opérations, sera construction du système lui-même. (...) Pour Luhmann, la connaissance est dès lors une ‘qualité non hiérarchique’ (Garcia Amado, 1989 : 30).

La société et ses sous-systèmes ne se compose pas d'individus mais de communications, dira Luhmann. Pouvons-nous pour autant parler d'une société sans sujets ? En un certain sens, non. Les sujets sont même "un présupposé nécessaire de l'existence de ces systèmes. Simplement, ils ne font pas partie, comme tels, de l'auto-référentialité des systèmes. Ils appartiennent davantage à leurs environnements respectifs" (Garcia Amado, 1989 : 31). Qu'entendre en disant qu'aucun individu n'appartient complètement, comme identité totale, à un système ? Chaque système fonctionnel "inclut dans sa perspective tous les individus, non dans leur intégrité, mais seulement dans ce qui est spécifique à chaque système" (Garcia Amado, 1989 : 31) :

Auparavant, explique Luhmann, chaque sujet faisait partie d'un système social unique, segmenté d'abord, stratifié par la suite, duquel il recevait son identité comme conséquence de sa position à l'intérieur de ce système. L'identité individuelle de la personne coïncidait avec son identité sociale. Tout cela change avec les 'systèmes fonctionnels' modernes. Dans une société qui se structure sur la base des relations entre systèmes, et non des relations entre individus, chaque personne doit avoir accès à tous les systèmes sociaux et non plus seulement à l'un d'eux. La même personne fonctionnera comme sujet de droit, consommateur, électeur, etc (Garcia Amado, 1989: 32).

Si les systèmes sociaux naissent dans les sociétés complexes avec pour fonction de réduire la complexité, leur propre existence obéirait, pour Luhmann, "à l'impossibilité d'un consensus réel parmi les individus, du moins conçu comme fondement de la société" (Garcia Amado, 1989 : 33). La réalité cognitive de chaque système s'épuisant dans ses propres frontières, tout consensus au sein d'un de ceux-ci ne pourrait en aucun cas être interprété comme un

potentiel consensus social global : “aucun système ne peut s’attribuer la connaissance de tout ce qui existe, mais seulement du secteur qui tombe sous son *code* particulier et sa *sélectivité*” (Garcia Amado, 1989 : 33). Un tel consensus détruirait par ailleurs la ‘différenciation fonctionnelle’ des systèmes. Tout cela conduit Luhmann à conclure que “la légitimation de l’agir d’un système devrait être le produit du système lui-même et non provenir du dehors. Le consensus ou la conformité à des valeurs morales ne pourront être ce qui légitime une décision juridique ou politique, une théorie scientifique” (ibid : 33-34).

Cette croyance de l’auteur en l’impossibilité d’un consensus démontre sa conviction quant à l’inadéquation -mais aussi l’impossibilité- d’une orientation unitaire sur des valeurs, tant pour l’action des acteurs sociaux eux-mêmes que pour leurs descriptions par les sciences humaines. La planète “vétus-européenne” (des Grecs jusqu’à notre modernité) n’est plus et il faut se garder de faire comme si rien n’avait changé, nous dit Luhmann (in Clam, 1997 : 98). La modernité semble pourtant occulter ce constat et préfère entretenir l’illusion d’une perdurance de ce qui nous fut si longtemps familier. Alors que la réalité -comme ses modes de construction et de fonctionnement- est toujours plus complexe, le traitement de son vécu continue de succomber ici et là à la “séduction du moyen facile” et ce, via un basculement dans des *simplifications* le plus souvent catégoriques et moralisantes. Comme si la société moderne devait retrouver la voie d’une différenciation purement segmentaire et d’une organisation hiérarchique garante d’une stabilité des référants et d’une tranquillité des coeurs. Luhmann fait notamment référence ici à des systèmes sociaux tellement peu complexes qu’ils ne peuvent mettre en oeuvre, envers leurs environnements, que des formes rigides d’imputation de l’agir comme celle de la

“faute”⁵¹ (Clam, 1997 : 99). L’urgence d’une déconstruction de l’ontologie métaphysique provient donc du fait que la complexité de la réalité qui est la nôtre aujourd’hui (et en particulier de la réalité sociale) ne peut être approchée qu’à l’aide de catégories de la contingence et de la variation. L’ouverture du possible -la *virtualisation*- est désormais indispensable pour gérer la complexité de nos organisations. Ainsi, l’accès à la pensée fonctionnelle s’ouvre dans un “renversement de la prémisses ontologique”: ce n’est pas l’exclusion du non-être mais précisément la référence à d’autres possibilités qui constitue le sens de l’identité et par là le sens de l’étant.

1.2. Organisations formelles et lois générales de la théorie des systèmes

Pour Luhman, une organisation formelle est un système d’un type particulier. Se distinguant des systèmes fugitifs, instantanés ou peu durables (files d’attente, etc) ou encore des systèmes élémentaires durables mais non formalisés (une famille, un cercle d’amis), l’organisation formelle est issue “d’un agir intentionnel et de performances expresses de *généralisation* et de *formalisation* qui prêtent au système qu’elle représente une fermeté temporelle, objective et sociale la mettant à l’abri d’un grand nombre de défis intrasystémiques et environnementaux” (Clam, 1997 : 19). A l’encontre de ce que Luhmann appelle des systèmes émotionnellement stabilisés⁵², un système formalisé -caractéristique de nos sociétés

⁵¹ Luhmann ne le dit pas explicitement mais le système pénal pourrait en être l’exemple le plus illustre.

⁵² Pour Luhmann, la stabilisation émotionnelle n’est possible que pour des systèmes sociaux relativement petits et fermés. Contraints de fixer prioritairement les sentiments forts, ils doivent en effet vivre à un haut niveau d’émotionnalité et, par là, de violence affective. Cela les oblige à se fermer sur eux-mêmes dans la mesure où la colère devra toujours être dirigée vers l’extérieur.

contemporaines- engendre un haut niveau d'*abstraction*⁵³ et ce, au sens où “il ignore comme irrelevant les variations personnelles et motivationnelles” (Clam, 1997 : 31). Emancipant les groupes de la dépendance d'une “harmonie sociale du sentir”, la stabilité fonctionnelle accroît alors la *fongibilité*, l'*interchangeabilité* interne du système. Pour Luhmann, un système sera d'autant plus *rationnel* qu'il contiendra d'éléments “fongibles”, c'est-à-dire de “possibilités de substitution” internes. Une exigence de *flexibilité*, d'*élasticité* semble en effet la rançon incontournable d'une *nouvelle mobilité*. Une exigence d'*équifonctionnalité* aussi. En mettant en avant *interchangeabilité* et *équivalences fonctionnelles*, Luhmann rend donc tout comparable. Pour l'auteur, la *fonction* doit dès lors désintégrer l'*essence*⁵⁴.

L'observatoire théorique de Luhmann met également en évidence quelques lois générales de la théorie des systèmes. Nous reprendrons ici deux d'entre elles. Une première loi évoque *une croissance simultanée et mutuellement conditionnée de deux facteurs contraires*. Lorsque ces corrélations fonctionnent bien, on se retrouve avec une croissance simultanée et accélérée des deux facteurs. L'exemple le plus prégnant est celui de l'accroissement simultané et couplé de l'interdépendance (ou, dit autrement, de la dépendance) et de l'indépendance des systèmes entre eux. Luhmann montre ainsi “les rapports de corrélation et de compensation entre d'une part, l'accroissement du contrôle des systèmes formels sur la quotidienneté et les espaces vitaux de

⁵³ Pour Luhmann, plus un système est *abstrait*, plus il est capable de décoller des substrats substantiels et des imputations directes pour construire des matrices formelles d'interaction à l'intérieur desquelles et entre lesquelles les personnes peuvent rester mobiles et susceptibles de réaliser un grand nombre de “virtualités” inscrites au croisement de ces matrices (Clam, 1997 : 139).

⁵⁴ Dans l'analyse *fonctionnelle* de Luhmann, il n'y pas de données mais uniquement des variables et des problèmes de préservation d'une invariance (d'une identité) dans le flux d'une hypercomplexité ambiante. Les variables en question sont appelés par le systémisme *fonctions*. L'objet de l'analyse fonctionnelle se soustrait jusqu'au bout à la “réalisation” ou l'essentialisation, dans la mesure où son interchangeabilité avec une autre fonction, de performance comparable, n'est jamais écartée, mais bien au contraire toujours stimulée par le flux de complexité sans cesse renouvelée dans lequel il baigne (Clam, 1997 : 184).

la personne et d'autre part, l'accroissement des virtualités optionnelles de la réalisation de soi" (Clam, 1997 : 36). Ou encore comment, dans l'Etat moderne, la croissance du pouvoir⁵⁵ de l'Etat par densification de ses réseaux de contrôle (à savoir une croissance de la dépendance du citoyen envers l'Etat) pouvait accroître dans des dimensions encore plus importantes l'indépendance de l'individu. La distribution de pouvoir entre systèmes et personnes n'est pas une répartition à somme constante, dans le sens où ce qui est cédé à l'un serait nécessairement retiré à l'autre. Le plein essor de la différenciation fonctionnelle serait au contraire marqué "par une séparation - voire une imperméabilisation- de plus en plus rigoureuse entre les deux : avec l'exclusion de la stabilisation affective hors des organisations et leur totale marginalisation sous le versant informel de celles-ci, systèmes personnels et systèmes sociaux ne se recoupent plus nulle part dans les opérations centrales de leur propre structuration" (Clam, 1997 : 37). Le plus important ici est de voir que ce gain d'indépendance et d'autonomie ne sont possibles que sur base de l'intensification de la dépendance.

Une seconde loi évoque, elle, *une non variation simultanée de toutes les variables*. En effet, toute variation équifonctionnelle présuppose le maintien dans l'invariance de constantes qui permettent d'identifier le système en évolution. Tout ne peut devenir problématique en même temps. Le système ne peut varier simultanément ses deux types de composantes, à savoir sa structure et ses processus. Ceci dit, au bout d'un certain nombre de variations, tous les éléments

⁵⁵ C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le refus de Luhmann d'ontologiser le pouvoir, à savoir "cette entité émergente qui, en elle-même est plutôt improbable, mais qui ayant une fois accédé à la formation d'un système devient à la fois inventif et vulnérable" (Clam, 1997 : 185). Un pouvoir qui s'accroît à mesure que croissent les libertés des acteurs concernés, et inversement : plus les partenaires disposent d'alternatives aux sélections que leur impose la logique du "pouvoir", plus le pouvoir est "pouvoir" (au sens "puissant en virtualités") et moins il est contraint. De fait, c'est le plus souvent par manque de "pouvoir" qu'il y a recours à la contrainte. Bref, le pouvoir augmente à mesure qu'une société élargit son champ des possibles.

du système peuvent avoir changé de manière à ce que le même système, par une série d'évolutions, n'ait plus rien en commun avec son "ancêtre" (Clam, 1997 : 119).

Ces lois ne sont rien d'autre que diverses formes d'accroissement de la complexité interne ou systémique. Ensemble, elles arrivent à mobiliser un potentiel démultiplié de complexité et à le maintenir constamment en croissance. C'est le spectacle que nous offrent nos sociétés contemporaines, celui d'une montée en abstraction des potentiels de complexité des différents systèmes.

1.3. Le droit comme système

Selon Luhmann, tout sous-système de la société participe de l' "autopoiesis" du système global et se compose de communications ; mais il nécessite en plus un élément spécifiqueur : son orientation exclusive à une *fonction*. Dans le cas du système juridique, cette fonction "consisterait dans l'utilisation de perspectives conflictuelles pour la formation et la reproduction d'attentes de comportement généralisées de manière congrue dans les trois dimensions : temporelle, matérielle et sociale" (Garcia Amado, 1989 : 35). Pour Luhmann, l'origine des systèmes sociaux passe en effet par l'expectative de voir les attentes se réaliser, par la formation d' "attentes d'attentes" (cf. infra) permettant aux individus de s'orienter et d'obtenir des modes d'inter-relation au milieu de l'énorme champ théorique de possibilités qui s'ouvrent devant eux. La problématique est donc ici celle de la *création* et de la *régulation* de la contingence dont a besoin toute société qui sort de sa rigidité originelle (Clam, 1997 : 132). Pour Luhmann, cette sécurité qui fait que le comportement de soi et celui d'autrui sont l'objet d'une attente commune,

ne serait pas possible sans le droit (Clam, 1997 : 132). Le droit, nous dit Luhmann, permet la “généralisation” de ces “attentes d’attentes”. Il leur donne “une dimension qui dépasse le temps, la situation et les participants de chaque interrelation particulière, permettant leur mise en vigueur comme structures sociales” (ibid). Sans le droit contemporain, la société serait dès lors incapable de réguler l’infinité d’interactions libérées par la différenciation fonctionnelle de ses domaines de communication.

Dès le moment où l’on soutient que les structures des systèmes sociaux consistent en attentes, s’introduit un élément d’insécurité, car il est toujours possible que les attentes soient déçues. Il doit par conséquent exister un mécanisme permettant aux systèmes de se maintenir dans de telles situations. Selon Luhmann, “les systèmes disposent de deux possibilités à cet effet : soit, les systèmes ‘apprennent’ au sens où leur maintien passe par une adaptation au nouvel état des choses modifiant leurs attentes ; soit, ils n’apprennent pas et plutôt que de s’adapter aux circonstances, ils défendent leur structure contre elles” (Clam, 1997 : 36). En montrant le caractère drastique de l’ancien droit (large usage de la contrainte et foi en la vertu réparatrice de la violence), Luhmann met ainsi en évidence “l’incapacité de celui-ci à *apprendre*, à assumer le risque d’une plus grande complexité interne de ses fonctions et externe de son environnement” (ibid : 312).

Le droit, dans la conception de Luhmann, est autant un moyen d’éviter les conflits que de les prévoir et de les régler une fois qu’ils ont éclaté. Devenu auto-référentiel (Binet, 1991 : 445), le droit ne pourrait par ailleurs produire de normes juridiques qu’à partir de normes juridiques. Le système juridique est alors en mouvement continu, en permanente re-création, en permanente production de ses éléments. Il n’y aurait pas de critère de validité en dehors du droit;

c'est le droit lui-même qui les établit et s'auto-légitime de l'intérieur comme droit. Ces critères de validité ne reposent donc "ni sur la conformité à des valeurs suprêmes, ni sur un principe fondateur, si sur une idée régulatrice ou une méta-norme" (Binet, 1991 : 445).

Pour tout système auto-référentiel se pose alors le problème de savoir comment échapper à la tautologie ou au paradoxe inscrit dans sa circularité. Un système qui se borne à proclamer que le droit, c'est ce que le droit établit comme tel, ne sert encore d'appui à aucun type d'attente comportementale concrète. Il convient donc que le système sorte de lui-même. Le problème se règle par la présence simultanée du *code* et des *programmes*. Le code légal / illégal fournit au système sa clôture opérative. Quant aux programmes, ils seront nécessaires pour adresser l'assignation des valeurs dudit code aux données qui lui sont extérieures. C'est alors la présence simultanée du code et des programmes qui permet au système d'être à la fois ouvert et clos. Si le code est irremplaçable, les programmes, eux, peuvent se substituer les uns aux autres. A ce niveau, le système peut en effet "apprendre" et s'adapter, réagir devant la non-réalisation d'attentes, poursuivre un meilleur accomplissement de certaines fins, etc.

Pour le droit, l'apport de valeurs externes à celles du système n'aurait donc aucun sens, l'unique rationalité possible étant celle qui consiste en une configuration interne lui permettant d'accomplir sa fonction réductrice de complexité de l'environnement. Il en résulte, selon Luhmann, qu'il faut changer la conception du terme *justice*. Ne plus attribuer à son contenu une valeur morale mais y voir plutôt "une complexité adéquate du système juridique" (Garcia Amado, 1989: 40). La société fait en effet de plus en plus pression sur le système juridique pour que celui-ci augmente toujours davantage sa complexité ; augmentation à la base d'une inflation normative. Or, les possibilités de cette augmentation ne peuvent être illimitées. Le droit devra

maintenir des limitations de temps disponible pour les décisions, le nombre des normes et la coordination de ces dernières entre elles, etc. Pour Luhmann, la complexité du système sera adéquate, le système sera *juste* lorsqu'il aura adéquation entre son degré de complexité et la compatibilité des décisions dans le système. Autrement dit, "le droit pourra augmenter sa complexité, mais à condition qu'il n'empêche pas les décisions qui s'y prennent d'être traitées de la même façon. (...) Sans cette exigence, le droit ne serait pas garantie d'attentes fiables et stables" (Garcia Amado, 1989 : 40).

2. Luhmann : Contributions à une sociologie du système pénal

2.1. Vers une déconstruction des ontologies

Le systémisme luhmannien exige une transformation profonde de la pensée (scientifique) de la première modernité. Luhmann tente en effet de penser la *rationalité* non plus à partir des présomptions logicistes de la tradition, mais à partir d'une réalité et d'un concept nouveaux, à savoir la question de la *complexité*. Or, tous les fonctionnalismes qui ont précédé Luhmann demeurent tributaires d'une "rationalité de l'être" et se révèlent inadéquats pour projeter une théorie de la rationalité complexe : "tous ont en commun le défaut d'être centrés dans le système lui-même, de concevoir celui-ci comme l'univers d'organisation des fonctions. Tous sont incapables de penser l'équivalence fonctionnelle et la variabilité structurelle qu'elle confère au système. Tous ont enfin le défaut de solidifier le système dans une figure structurelle donnée et

d'ignorer les parties du monde qui sont les environnements de celui-ci et qui le co-constituent⁵⁶ (Clam, 1997 : 106).

Peu à peu, Luhmann va alors formuler un véritable programme de déconstruction ontologique. En théorie du droit, cette déconstruction s'attaquera à l'idée de droit naturel, comme "ensemble complet de normes qui *sont* 'par nature' ce qu'elles sont, qui sont une portion de l'être du monde, un fait brut indépendant de toute pensée, réflexion ou critique humaines et situé au-dessus de leur contingence" (Clam, 1997 : 109). Pour Luhmann, les attaches ontologiques subsistant dans la pensée moderne doivent être interprétées comme des survivances indues. Le maintien des simplifications de ces manières de penser relèverait de la commodité, la paresse ou l'insensibilité à "ce qui est aujourd'hui". L'urgence d'une déconstruction de l'ontologie proviendrait du fait que la complexité de la réalité qui est la nôtre aujourd'hui (et en particulier de la réalité sociale) ne peut être approchée qu'à l'aide de catégories de la contingence et de la variation. Pour Luhmann, "la fixité de l'être et son opposition contradictoire avec le devenir, la fixité corrélatrice de la vérité et son exclusion du faux sont la base d'une logique qui fut celle de notre culture pendant très longtemps, mais qui arrive aujourd'hui à exténuation" (Clam, 1997 : 110).

Remettant en cause toute ontologie, l'approche constructiviste de Luhmann peut par conséquent nous aider à déréifier la rationalité pénale comme *système de pensée* "incontournable". Pourront alors être désontologisés : un droit criminel privilégiant la défense

⁵⁶ On l'a vu, pour Luhmann, un environnement ne se limite pas à envelopper un système et à lui proposer les problèmes en fonction desquels celui-ci va s'organiser de manière à atteindre ses buts dans l'environnement donné.

sociale sur la protection sociale ; la naturalisation du crime⁵⁷, du criminel et de la loi criminelle; l'obligation, l'efficacité et la sévérité de la peine ; un droit criminel caractérisé par la non-inventivité et l'absence d'alternatives ; des situations-problèmes attribuées à des individus ou à des catégories d'individus dans les seuls termes de la culpabilité ; un droit criminel caractérisé par l'expiation du mal par le mal ; etc.

2.2. L'importance de la contingence, de la différence et de la pensée en termes alternatifs

En se demandant si la structure et les programmes d'un système sont adéquats à la fonction requise, le raisonnement de Luhmann permet de désontologiser la structure du système *en tant que telle*. La mise en place d'une autre structure pour remplir la fonction du système devient envisageable sans tuer le système. Un système peut donc changer de structure sans changer d'identité systémique. Changer de structure mais comment ? Pour Luhmann, il est possible qu' "au bout d'un certain nombre de variations, tous les éléments du système peuvent avoir changé de manière à ce que le même système, par une série d'évolutions, n'ait plus rien en commun avec son 'ancêtre' " (*in Clam, 1997 : 119*). Par système n'ayant plus rien en commun avec son 'ancêtre', Luhmann entend un système qui se perpétue mais qui n'aurait plus du tout la même structure. C'est donc le paradigme de la primauté de la structure (fonctionnalismes

⁵⁷ Pour Luhmann, les explications du "crime" posent en effet problème. Qu'elle soit juridique, biologique, psychologique ou sociologique, l'explication du "crime" aboutit toujours à une impasse, celle d'ignorer le fait que le "crime" et les catégories qui le constituent font partie du "système social". Le concept de "crime" est une sélection "structurelle" propre au *système juridique* : il fait donc partie de ce système et n'existe pas en dehors de lui. Ce concept n'est donc pas une qualité qui peut être reconnue aux faits eux-mêmes (un meurtre, un viol, etc), il est conféré à des éléments à l'intérieur d'un schéma cohérent. Une "cohérence" qui permet au système pénal de s'aliéner et de ne remettre en question que ses seuls effets (cf. F. Sack, "Luhmann : pour une sociologie du droit pénal", non publié)

classiques, marxisme, etc) que renverse Luhmann. La théorie marxiste est à cet égard éloquente. Pour les tenants de cette doctrine (Hirst ; Quinney ; Pavarini ; etc), les structures sociales sont déterminées par les modes de production économiques dominants dans une formation sociale. Le système pénal est dès lors vu comme faisant partie de la superstructure de la société et comme étant déterminé en dernière instance par l'infrastructure économique. Il ne pourrait donc pas transformer progressivement sa structure et ses programmes sans une transformation préalable des modes de production économiques dominants. Les marxistes auront donc tendance à ne pas investir dans un changement plus radical du système pénal, cette transformation ne pouvant *par principe* qu'être limitée par la sphère économique. Toute réforme pénale ne pourra jamais être que mineure. On perçoit déjà ici des distinctions avec Luhmann. Pour ce dernier, la société n'a pas de centre, elle n'a pas un sous-système qui détermine complètement un autre. Aucun sous-système ne dépend du changement d'un autre pour se modifier lui-même. Ceci dit, le sous-système économique n'en est pas moins dominant. Il peut affecter, influencer d'autres sous-systèmes (comme le sous-système juridique) mais en aucun cas l'empêcher de se modifier.

En ce qui concerne l'abolitionnisme, l'apport de Luhmann serait à la fois plus complexe et plus indirect puisqu'il n'a pas traité directement de cette question. Disons que, pour lui, le système pénal pourrait continuer à exister tout en changeant complètement sa structure et ses programmes de façon à rendre mieux compte de la complexité de son environnement et des conflits qu'il traite. Dit autrement : le système pénal peut continuer à exister en marquant autrement sa différence avec les autres systèmes juridiques. Aucune de ses distinctions actuelles avec les autres systèmes juridiques ne serait vue comme "naturelle". Bien sûr, pour Luhmann, un sous-système juridique, comme le système pénal, peut aussi disparaître, en se fondant, par

exemple, dans le système juridique global. Mais il peut aussi subsister après une transformation radicale de tous ses éléments, excepté son code binaire (que Luhmann, à notre connaissance, ne précise pas) ou une autre ensemble de différences quelconques susceptible de le représenter comme une unité différente des autres sous-systèmes juridiques. On voit alors apparaître dans ce scénario quelque chose de curieux et d'intrigant. Dans l'hypothèse d'une transformation totale du système pénal (sans que son autonomie ne disparaisse pour autant), un abolitionniste pourrait être tenté de représenter cette situation en disant que le système pénal a été aboli. En revanche, dans le cadre théorique luhmannien, on dirait simplement que le système pénal a "appris" et, par conséquent, s'est transformé. Il faut noter que certains abolitionnistes croient en la possibilité de changer le système "par l'intérieur". Pour Luhmann, ceci est même une nécessité. Autant ce dernier que les abolitionnistes sont par ailleurs convaincus que l'on peut changer ce système sans avoir besoin au préalable de modifier le mode de production de la société. Sur ces deux points résident les principales différences avec un bon nombre de marxistes.

Luhmann renverse donc complètement le paradigme du primat de la structure. Pour lui, changer de structure, c'est transformer le système mais pas nécessairement l'éliminer. Le même système *pensé autrement* peut suffire. Ce qui maintient l'identité systémique sera en effet davantage sa différenciation avec l'environnement (incluant les autres sous-systèmes sociaux). Dans cette perspective, Luhmann met à jour une avancée fondamentale : la possibilité de reproduire le système en renouvelant sa structure ; la possibilité de permettre la transformation d'un système "en sécurité". Comme le souligne Hahn (1994 : 25), "la différence devient donc plus importante que la constance. A la limite, cette identité serait compatible avec l'échange de

toutes les structures qui caractérisent un système à un moment donné”. Hahn donne à cet égard

l'exemple suivant :

Reproduction d'un *système* par renouvellement de sa *structure*, chaque lettre représentant un *élément* de la structure. (Ex: A = obligation de punir, U = possibilité de punir ; B = rapport vertical, V = rapport horizontal; etc)

temps 0 → structure ABCDEF

temps 1 → structure UBCDEF

temps 2 → structure UVCDEF

temps 3 → structure UVWDEF

temps 4 → structure UVWXEF

temps 5 → structure UVWXYF

temps 6 → structure UVWXYZ

2.3. Vers une réflexion en termes de complexité

Pour Luhmann, nos sociétés modernes sont synonymes de *sociétés complexes*, différenciées elles-mêmes en *systèmes abstraits*⁵⁸. Et plus un système sera *abstrait*, “plus il sera capable de décoller des substrats substantiels et des imputations directes pour construire des matrices formelles d'interaction à l'intérieur desquelles et entre lesquelles les personnes peuvent rester mobiles et susceptibles de réaliser un grand nombre de ‘virtualités’ inscrites au croisement de ces matrices” (Clam, 1997 : 139). La mise en place de ces (sous-)systèmes complexes nécessite cependant, nous l'avons vu, une réduction de la complexité. Si nous partageons, pour

⁵⁸ Dans un sens tout autre que celui utilisé par Giddens

l'essentiel, l'avis de Luhmann, une lecture moins attentive de ses écrits peut susciter un malentendu dangereux. Réduire la complexité, au sens de Luhmann, ne signifie en effet en aucun cas *simplifier* ou *stéréotyper* la réalité sociale. La réduction produite doit au contraire rencontrer la différenciation croissante de nos sociétés modernes et produire elle-même une nouvelle complexité.

2.4. Pour sortir d'une conception hydraulique entre le système juridique et la liberté

Trop souvent encore, sociologie et criminologie critiques font une distinction entre la "clientèle" psycho-médico-sociale et la "clientèle" pénale. La conséquence de ce compartimentage simpliste est alors évidente : laissons au pénal ce qui revient *par nature* au pénal, le slogan devenant "sauvons ceux qui n'ont rien à y faire et tant pis pour les autres !". Au fond, ces courants critiques n'élèvent finalement la voix que face à la multiplication de politiques sécuritaires ou encore à la criminalisation de nouvelles catégories. Bref, le système pénal est moins critiqué par rapport à sa "clientèle" traditionnelle que par rapport aux catégories et aux situations qui s'y ajouteraient. Pour cette criminologie critique, la logique suivie est celle du principe "hydraulique" parfait : plus de contrôle engendrerait une réduction des droits des individus ; plus de sécurité mais aussi plus de lois équivaldrait à une moins grande liberté ; plus de politiques pénales entraînerait moins de politiques sociales, etc. En évoquant une loi sur *la croissance simultanée et mutuellement conditionnée de deux facteurs contraires*, Luhmann montre que ce résultat n'est pas automatique : on peut trouver à la fois plus de contrôle et plus de liberté. Il faut donc se garder de tomber dans des schémas simplistes de type "hydraulique".

Le problème de l'extension d'un champ (que ce soit le pénal ou un autre) n'est jamais important que par rapport au contenu qu'on est en train d'élargir et doit toujours être réfléchi en regard de la complexité de son environnement. Pour bien comprendre le rapport entre contrôle et liberté qu'introduit Luhmann, nous pourrions faire un détour par le rapport entre science et imprécision décrit par Moles (1990). Moles nous montre que nous avons hérité du passé une vision de la science comme étant susceptible de réduire la place de l'imprécis dans le monde. Dans le cadre de cette représentation, la science s'*opposerait* donc à l'imprécis. Plus la connaissance avance et plus l'inconnu se réduirait. Or, nous savons aujourd'hui que le progrès de la connaissance ne produit pas ce type d'effet simplifié. C'est que "paradoxalement l'avancement des connaissances ne réduit pas simplement l'inconnu : il produit des nouvelles formes d'inconnu et d'incertitudes"(Pires, 1994: 5). On le voit, comme plus de connaissances peut engendrer plus d'ignorance, plus de contrôle peut entraîner plus de liberté. Si ces quelques exemples illustrent bien les paradoxes des sociétés complexes contemporaines décrites par Luhmann, ils ne doivent pas pour autant rendre chimérique le fameux principe hydraulique : plus de contrôle *peut* engendrer moins de liberté ; plus de politiques sécuritaires *peut* compenser la mise en place de politiques sociales constructives ; etc. Simplement, nous devons garder à l'esprit que, dans des sociétés toujours plus complexes, ce n'est pas *nécessairement* le cas.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Quelques idées-clés de Luhmann	Pour une contribution de Luhmann à une sociologie du système pénal
Pour une contribution à la remise en question des systèmes pénaux occidentaux modernes	<p>Une conception constructiviste du système social et juridique</p> <p>Valorisation de la contingence, de la différence et de la pensée en termes alternatifs</p> <p>Vers une réflexion en termes de complexité</p> <p>Sortir d'une conception hydraulique entre le système juridique et la liberté</p>	<p>Déconstruction des ontologies liées au système pénal contemporain</p> <p>Possibilité de penser une transformation radicale du système pénal qui ne se traduise pas par une abolition du système en tant que tel</p> <p>Vers une complexification de nos modes de pensée concernant la gestion des conflits sociaux</p> <p>Envisager en même temps la question sociale et la transformation du système pénal</p>

CONCLUSION

1. Giddens, Beck et Luhmann : trois apports majeurs à une sociologie du système pénal

Que pouvons nous sortir de nos réflexions ? S'il n'est pas possible de reprendre tous les éléments qui y ont été développés, nous retiendrons néanmoins trois apports majeurs :

- 1.1. *Giddens ou la seconde modernité sous le signe des gémeaux ;*
- 1.2. *Beck ou un mode de pensée inapte à rencontrer la seconde modernité ;*
- 1.3. *Luhmann ou une séduisante conception constructiviste*

1.1. Giddens ou une (seconde) modernité ambivalente

Giddens a raison de souligner cette ambivalence constante entre crainte et confort. Personne ne sait vraiment où nous nous dirigeons. Peut-on parler d'une seconde modernité ? Et si oui, peut-on diagnostiquer si elle sera macabre ou joyeuse ? Assurément non. Ceci dit, si le chercheur ne doit pas faire de "futurologie", il se doit de garder un profil éthique : si nous ne pouvons prédire ce que sera ou ne sera pas l'éventuelle seconde modernité, notre rôle n'en est pas moins de construire une société meilleure pour tout le monde.

Assistons-nous à un adoucissement ou à un durcissement de la gestion des conflits sociaux ? Doit-on plutôt parler de *statu quo* dans ce domaine ? La réponse à cette question n'est assurément pas claire et l'est encore moins quant à son évolution dans le contexte futur. Sans doute peut-on parler de *durcissement* comme effet de la transformation de l'Etat social et des réponses néo-libérales (gestionnaires ou pragmatiques) qui y sont apportées. Les politiques sécuritaires occidentales s'y inscrivent "en tant que mesures visant à accroître le contrôle pénal

sur une petite 'délinquance' qui est principalement le fait de ces populations de plus en plus sous-prolétarisées en raison du démantèlement de l'Etat-Providence" (Mary, 1998 : 692). Ces politiques "s'attaquent aux effets plus qu'aux causes de cette crise et semblent bien peu aptes à recréer un quelconque lien social, même dans le chef des victimes" (ibid). En ce sens, elles viennent s'ajouter au "déjà-là pénal" dont il a fallu tôt ou tard constater l'échec, du moins par rapport aux objectifs officiellement assignés. D'un autre côté, on doit reconnaître qu'il y a aussi du "social" dans ces nouvelles mesures, qu'il s'agisse de se "réintégrer", de se former, de réparer, de se soigner, bref, qu'il y aurait également un *adoucissement* dans la gestion des conflits sociaux. Cet "adoucissement" peut être en partie l'expression d'une certaine lutte pour des mesures plus adéquates. Aujourd'hui, l'Etat a cependant tendance à présenter la dimension répressive de la justice pénale comme une sorte de dernier filtre des politiques sociales, un filtre sur lequel une société pourra toujours compter. Or, une telle perspective "permet de faire l'économie d'une réflexion approfondie sur le type de politique sociale menée par les véritables institutions d'éducation, de soin, d'intérêt général, à savoir celles qui sont précisément démantelées aujourd'hui" (ibid). Ce faisant, "le pénal continue à assurer la prédominance de conceptions individualisantes, de sorte que la question criminelle se pose toujours en termes de pathologie, comme pour l'usage de drogues illicites, ou de responsabilité individuelle, comme pour la délinquance juvénile, et entretient ainsi la dépolitisation de la question criminelle. Il devient aussi la principale source de légitimité étatique et, par l'hégémonie de sa logique, vient conforter la réduction des politiques sociales à des questions de correction individuelle. Tant et si bien qu'au-delà du champ pénal, c'est la question sociale elle-même qui s'en trouve dépolitisée" (ibid : 693). Le débat contemporain est donc ouvert et même si nous serions

davantage portés à croire à la primauté actuelle d'un durcissement dans la gestion des conflits sociaux, l'adoucissement qui l'accompagne pourrait à tout moment oeuvrer en vue d'une transformation interne.

1.2. Beck ou un mode de pensée inapte à rencontrer la seconde modernité

Un des points forts de l'ouvrage de Beck est clairement de montrer la discordance entre institutions exclusives et individus désireux d'émancipation. Pour que le processus de modernisation puisse se poursuivre avec succès, il s'agit donc de réadapter nos institutions -mais aussi nos modes de pensée- à ce qu'il y a lieu d'appeler la *seconde modernité*. La modernité actuelle nous confronte donc à une question culturelle et institutionnelle. Notre hypothèse, dans le sillage de Beck, serait alors la suivante : suite aux déceptions engendrées par une première modernité dominée par une soumission de l'individu à l'institution, nous devons désormais privilégier une épistémologie réflexive en vue de rencontrer la "seconde modernité". Une épistémologie qui accorderait en même temps une nouvelle autonomie responsable dans le cadre des institutions modernes. Cette mutation épistémologique passerait non seulement par un changement dans nos modes de pensée mais aussi par une réadaptation du rapport structures sociales / agents sociaux.

La transition d'une épistémologie⁵⁹ à une autre, ou plus exactement de la primauté d'une

⁵⁹ Traduite du mot anglais *epistemology*, le concept d' "épistémologie" auquel nous faisons référence ici doit se comprendre comme une théorie de la connaissance et de sa validité. Cela signifie que nous pouvons être confrontés à plusieurs épistémologies (positiviste, constructiviste, etc), les unes étant, tantôt partiellement, tantôt totalement en désaccord avec les autres sur ce que serait le statut du *réel* dans le processus de connaissance.

épistémologie sur une autre, n'est pas chose aisée et ne se fait pas du jour au lendemain. Cette transition demande un effort collectif. Elle ne distingue pas des positions (positivisme *versus* constructivisme ; criminologie pragmatique *versus* criminologie critique) mais des époques (première modernité *versus* seconde modernité). Ce que nous voulons décrire est donc davantage le phénomène suivant : tous (critiques comme pragmatiques), nous serions trop longtemps restés coincés dans le cadre de la rationalité pénale de la première modernité ; tous, nous devons maintenant prendre conscience que l'évolution de nos sociétés modernes contemporaines nécessite un renouvellement de nos catégories de pensée.

Pour évoquer cette tension entre un mode de pensée d'où nous venons (celui de la première modernité) et un mode de pensée vers où nous devrions aller (celui de la seconde modernité), nous proposons le tableau suivant :

PREMIÈRE MODERNITÉ	SECONDE MODERNITÉ
Epistémologie de certitude	<i>Vers</i> épistémologie réflexive ⁶⁰
Règne des Majuscules (Raison, Vérité, Progrès, Histoire, Universalité, Science, Pouvoir, Institutions)	<i>Vers</i> une remise en question des Majuscules (raison, vérité, progrès, histoire, universalité, science, pouvoir, institutions)
Exigence de certitude ; naissance culturelle du risque	<i>Vers</i> une prise de conscience du risque, une acceptation de l'incertitude ; apprendre à vivre avec le risque
Pensée simplifiante	<i>Vers</i> une pensée complexe

⁶⁰ Certains verront ici une analogie avec les épistémologies positiviste et constructiviste mais A. Pires nous a judicieusement fait remarquer qu'une telle distinction épistémologique gagnerait en profondeur si elle dépassait le débat, souvent stérile, entre ces deux "frères ennemis". Notre ambition ne vise en effet pas à défendre une position par rapport à l'autre mais bien à comprendre les enchevêtrements de deux modèles qui ne se réduisent aucunement à ces deux courants.

Ontologisation et technologisation du savoir	<i>Vers</i> une dédogmatisation du savoir
Soumission des individus aux institutions (éthique de l'obéissance) ; confiance dans la capacité de nos institutions à prévenir tout danger potentiel	<i>Vers</i> la recherche d'une nouvelle responsabilité autonome des individus (éthique de la responsabilité) ; nécessité de repenser le rapport entre structures sociales et agents sociaux
Décalage progressif entre progrès social et progrès technologique	<i>Vers</i> une harmonie entre le progrès technologique et le progrès social
Une criminologie comme réflexion a-critique par rapport au système pénal et à la société	<i>Vers</i> une criminologie soucieuse de penser en même temps la question sociale et la transformation du système pénal
Maintenance, reproduction et renforcement de la rationalité pénale moderne (non-inventivité ; absence d'alternatives ; obligation et efficacité de la peine ; expiation du mal par le mal ; naturalisation du crime ; etc)	Désontologisation des principes de la rationalité pénale moderne (multiplication des alternatives ; logique de protection sociale ; utilisation du pénal en dernière instance ; etc)

1.3. Luhmann ou une séduisante conception constructiviste

La sociologie luhmannienne exige en effet une transformation profonde de la pensée scientifique dans ses dimensions descriptives, analytiques et explicatives. Son programme de déconstruction ontologique s'articule autour d'une identification et d'une critique des assomptions fondamentales de la métaphysique classique. Pour lui, l'urgence d'une déconstruction de l'ontologie proviendrait du fait que la complexité de la réalité qui est la nôtre aujourd'hui (et en particulier de la réalité sociale) ne peut être approchée qu'à l'aide de catégories de la contingence et de la variation. En privilégiant la fonction sur la structure, le raisonnement luhmannien permet de désontologiser la structure du système pénal *en tant que telle*. A la dérématisation de la structure actuelle du système pénal pourront s'ajouter celles de toutes les certitudes qui la constituent depuis maintenant deux siècles : un droit criminel privilégiant la défense sociale sur la protection sociale ; la naturalisation du crime, du criminel

et de la loi criminelle ; l'obligation, l'efficacité et la sévérité de la peine ; un droit criminel caractérisé par la non-inventivité et l'absence d'alternatives ; la déshumanisation du système pénal ; des situations-problèmes attribuées à des individus ou à des catégories d'individus dans les seuls termes de la culpabilité et de la responsabilité; un droit criminel caractérisé par l'expiation du mal par le mal ; etc.

En renversant complètement le paradigme du primat de la structure, Luhmann nous ouvre une voie qui pourrait s'avérer des plus fécondes : celle de reproduire un système en renouvelant sa structure ; celle de permettre la transformation d'un système "en toute sécurité". Pires sera encore plus explicite à ce sujet : s'il est clair qu'un système déficient doit être repensé tant de l'extérieur que de l'intérieur, ce n'est que *par l'intérieur* qu'il pourra changer.

2. Sortir la criminologie du carcan de la première modernité

Nous l'avons dit, les mutations sociétales contemporaines nous amènent à renouveler notre mode de pensée et notamment notre façon d'aborder la criminologie. Que devrait faire une criminologie désireuse de s'émanciper du cadre instauré par la rationalité pénale de la première modernité ? Pour commencer, elle devra désontologiser tous les principes constitutifs de ladite rationalité. Cette criminologie "nouvelle" devra également prendre conscience du contexte global dans lequel elle évolue. Prendre conscience aussi du mouvement de transformation de nos sociétés modernes avancées, tout particulièrement nos sociétés de risque. Celles-ci nécessiteront en effet la mise en place d'une position critique à l'égard des risques proprement dits ; position qui exigera une réflexion éthique sur le *rapport à l'autre*. Prendre enfin conscience qu'elle devra

contribuer à la fois à changer le système pénal *de l'intérieur* et à penser la question sociale telle qu'elle se présente aujourd'hui. Apôtres de la contingence, Beck, Giddens et Luhmann nous aident heureusement à sortir de cette ontologisation des structures sociales et nous permettent de réfléchir le pénal en rapport avec le social. Et ce, tout en ouvrant parallèlement des pistes pour réfléchir le pénal *à partir du pénal*. Bref, ils rendent possible le "va-et-vient entre les points de vue interne et externe" (Pires, 1997 : 46). Désormais, nous devons dès lors penser en même temps la question sociale et la transformation du système pénal ; dit autrement, nous devons réfléchir à une sociologie critique qui ne contribue pas à renforcer la répression de l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOU S. (1992), "Le droit à la différence et ses avatars", Cultures et droits de l'homme, Paris, Hachette.
- ACOSTA F. (1988), "A propos des illégalismes privilégiés. Réflexions conceptuelles et mise en contexte", Criminologie, XXI, 1, pp. 7-34.
- ANSELME M. (1993), "Le lien sécuritaire: mettre en ordre le désordre quotidien", Revue internationale d'action communautaire, 30, pp. 29 -37.
- ARNAUD A.J. (1989), "Le droit: un ensemble peu convivial", Droit et Société, XI-XII, pp. 79-96.
- BALIBAR E. (1995), "Sûreté, sécurité, sécuritaire", Cahiers marxistes, 200, pp. 185 -199.
- BARATTA A., WAGNER P. (1994), "Risque, sécurité et démocratie", Déviance et Société, XVIII, 3, pp. 331-332.
- BAREL Y. (1973), La reproduction sociale : systèmes vivants, invariance et changement, Paris, Anthropos.
- BECK U. (1986), Risk society: towards a new modernity, London, Sage Publications, 1992
- BECK U. (1994), "D'une théorie critique de la société vers la théorie d'une autocritique sociale", Déviance et Société, XVIII, 3, pp. 333-344.
- BECK U. (1995), Ecological Enlightenment. Essays on the Politics of the Risk Society, N.J. : Humanities Press.
- BENETON P. (1997), De l'égalité par défaut: Essai sur l'enfermement moderne, Paris, Criterion.
- BERGER P., LUCKMAN T. (1966), The Social Construction of Reality: a Treatise in the Sociology of Knowledge, Garden City, N.Y., Doubleday.
- BINET L. (1991), "Le droit comme système social ou la méthode systémique appliquée au droit", Les Cahiers de Droit, 32, 2, pp. 439-456.
- BOISVERT Y. (1995), Le postmodernisme, Québec, Boréal.
- BRECHT B. (1963), Ecrits sur le théâtre, Paris, L'Arche.
- BRODEUR J-P. (1984), "La police: entre mythes et réalités", Criminologie, XVII, 1, pp. 9-41.
- CARTON A. (1995), "L'ingénierie sociale, entre finance internationale, police et monde associatif", Cahiers marxistes, 200, p. 95-107.

- CARTUYVELS Y.(1994), "Toxicomanie, insécurité et contrôle social: où va la prévention?", in Journal du Droit des Jeunes.
- CARTUYVELS Y., VAN CAMPENHOUDT L. (1995a), "La douce violence des contrats de sécurité", Revue Nouvelle, 3, pp. 49-56.
- CARTUYVELS Y. (1995b), "La sécurité: une solidarité active à réinventer?", Cahiers marxistes, 200, pp. 9-17.
- CARTUYVELS Y. (1996a), "Les politiques de prévention socio-pénales en Belgique, métamorphose de l'action étatique?", in Gérard P., Ost F., van de Kerchove M. (Sld), Droit négocié, Droit imposé, Bruxelles, FUSL, pp. 581-603.
- CARTUYVELS Y. (1996b), "Insécurité et prévention en Belgique: les ambiguïtés d'un modèle 'global-intégré' entre concertation partenariale et intégration verticale", Déviance et Société, XX, 2, pp. 153-171.
- CARTUYVELS Y., MARY P. (1997), "Crise de la Justice: et au-delà?", in L'affaire Dutroux, la Belgique malade de son système, Bruxelles, Complexe, pp. 97-126.
- CARTUYVELS Y., DIGNEFFE F., KAMINSKI D. (1997), "Droit pénal et déformalisation", in De Munck J., Verhoeven M., Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 219-242.
- CASTEL R. (1981a), Le psychanalysme, Paris, Flammarion.
- CASTEL R. (1981b), La gestion des risques: de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse, Paris, Minuit.
- CASTEL R. (1995), Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard.
- CAUCHIE JF. (1998), Impact des nouveaux dispositifs socio-sécuritaires sur la configuration, en Région bruxelloise, du champ psycho-médico-social en toxicomanie, thèse de maîtrise non publiée, LLN.
- CLAM J.(1997), Droit et société chez Niklas Luhmann: la contingence des normes, Paris, PUF.
- CLAVAL P. (1980), Les mythes fondateurs des sciences sociales, Paris, PUF.
- COMMAILLE J. (1985), L'esprit sociologique des lois, Paris, PUF.
- CORCUFF P. (1995), Les nouvelles sociologies, Paris, Nathan.

- CUSSON M. (1988), "La criminologie a-t-elle un avenir?", RICPT, XLI, 4, pp. 428-436.
- DAVIS M. (1992), City of Quartz, Paris, Seuil.
- DEBUYST C. (1977), "Le concept de dangerosité et un de ses éléments constitutifs: la personnalité (criminelle)", Déviance et Société, I, 4, pp. 363-387.
- DEBUYST C. (1985), Modèle éthologique et criminologie, Liège, Mardaga.
- DEBUYST C., DIGNEFFE C., PIRES A. (1998), Histoire des savoirs sur le crime et la peine: la rationalité pénale et la naissance de la criminologie, Ottawa, De Boeck Université.
- DELCHAMBRE JP., REMY J. (1995), Travail et lien social, Bruxelles, FRB.
- DE MUNCK J. (1995), « Le pluralisme des modèles de justice », in Garapon A., Salas D., Quels modèles pour la justices des mineurs?, Paris, L.G.D.J.
- DE MUNCK J., LENOBLE J. (1996), "Droit négocié et procéduralisation", in Gérard P., Ost F., van de Kerchove M. (Sld), Droit négocié, Droit imposé, Bruxelles, FUSL.
- DE MUNCK J., VERHOEVEN M. (1997), Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité, Bruxelles, De Boeck Université.
- DIGNEFFE F. (1998), "Durkheim et les débats sur le crime et la peine", in Debuyst C. (et coll.), Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome II : la rationalité pénale et la naissance de la criminologie, Ottawa, De Boeck Université, pp. 357-398.
- DOS SANTOS D., "Considérations pour une autre justice. Droit pénal, Etat et société", non publié.
- DOUGLAS M. (1986), Ainsi pensent les institutions, Paris, Usher, 1989.
- DUCLOS (1994), "Quand la tribu des modernes sacrifie au dieu risque", Déviance et Société, XVIII, 3, pp. 345-364.
- ERHEL C. (1993), "La loi et le fait divers", Esprit, 10, pp. 103-109.
- ERICSON R. (1994), "The division of expert knowledge in policing and security", BJS, 2, pp. 149-175.
- FITOUSSI JP., ROSANVALLON P. (1996), Le nouvel âge des inégalités, Paris, Seuil.
- FORRESTER V. (1997), L'horreur économique, Paris, Fayard.

- FOUCAULT M. (1975), Surveiller et punir, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M. (1984a), "Qu'appelle-t-on punir?", in Ringelheim F. (Sld), "Punir mon beau souci", Revue ULB, 1-3, 36.
- FOUCAULT M. (1984b), "Qu'est-ce que les Lumières?", in Dits et écrits, Vol. IV: 1980-1984, Paris, Gallimard.
- GARAPON A. (1991), "Le toxicomane et la justice: comment restaurer le sujet de droit?", in Erhenberg A. (dir.), Individus sous influences, Paris, Esprit, pp. 293 - 317.
- GARAPON A. (1993), "Le législateur irrationnel", Esprit, 10, pp. 109-117.
- GARCIA AMADO J.A. (1989), "Introduction à l'oeuvre de Niklas Luhmann", Droit et Société, XI-XII, pp. 15-52.
- GARLAND D. (1985), Punishment and welfare. A History of penal strategies, Aldershot, Gower.
- GAUCHET M. (1991), "La société d'insécurité. Les effets sociaux de l'individualisme de masse", in Donzelot J., Face à l'exclusion. Le modèle français, Paris, Esprit.
- GIDDENS A. (1990), The consequences of Modernity, Stanford, Stanford University Press.
- GIDDENS A. (1994), Les conséquences de la modernité, Paris, L'Harmattan.
- GRAFMEYER Y. et JOSEPH I. (1984), L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine, Paris, Ed. du Champ Urbain.
- GUIBENTIF P. (1989), "Et Habermas? Le droit dans l'oeuvre de Jurgen Habermas. Eléments d'orientation", Droit et Société, XI-XII, pp. 159-184.
- HABERMAS J. (1981), Théorie de l'agir communicationnel, Paris, Fayard.
- HAHN A. (1994), "Introduction à la sociologie de N. Luhmann", Sociétés, 43, pp. 17 - 27.
- HEBBERECHT P. (1985), "Les processus de criminalisation primaire", Déviante et société, Genève, IX, 1, pp. 59-77.
- HENRY M. (1987), La barbarie, Paris, Biblio Essais, Le Livre de Poche.
- HOUCHON G. (1996), "Propos optimistes d'un abolitionnisme morose", in Tulkens F., Bosly H. (sld), La justice pénale et l'Europe. Quinzièmes journées d'études juridiques Jean Dabin, Bruxelles, Bruylant, pp. 75-101.

- HULSMAN L., BERNAT DE CELIS J. (1982), Peines perdues: le système pénal en question, Le Centurion, Paris.
- JACQUARD A. (1993), Un monde sans prisons?, Seuil, Paris.
- JOURNÈS C. (1994), "L'expérience anglaise de police communautaire", Projet, 238, pp. 80-87.
- KAMINSKI D. (1996), "Approche globale intégrée de l'usage politique des drogues", in De Ruyver B. (et coll.), Approches sécuritaire et socio-sanitaire : complémentaires ou contradictoires ?, Actes du IIIème congrès national "Gestion des drogues en 2000", Antwerpen/Bruxelles, Bruylant.
- KAMINSKI D. (1997a), "Du crime à la pénalité", R.D.P.C., 2, pp. 196-204.
- KAMINSKI D. (1997b), "L'exigence de certitude", Le Soir, le 13 novembre.
- KAMINSKI D. (1998), "La Directive du 17 avril 1998: la troisième voie...entre la loi et le débat", Les Cahiers de Prospective Jeunesse, III, 2.
- LANDREVILLE P. (1993), "Insécurité, mesures communautaires et contrôle des communautés", RIAC, 30-70.
- LANDREVILLE P. (1994), "La surveillance électronique des délinquants", Autrement, Science ou justice?, Série Mutations /sciences en société, 145, pp. 51-60.
- LAPLANTE J. (1995), Psychothérapie et impératifs sociaux, Ottawa, Université d'Ottawa.
- MAFFESOLI M. (1988), Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse, Paris, Méridiens Klincksieck.
- MALENFANT R. (1998), La mesure du danger: le risque entre la science et le sentiment, Montréal, Liber.
- MANNHEIM K. (1936), Ideology and utopia : an introduction to the sociology of knowledge, New York : Harcourt, Brace and World, 1966.
- MARX G. (1988), "La société de sécurité maximale", Déviance et société, XII, 2.
- MARY P. (1995), "La repénalisation de la petite délinquance en Belgique depuis 1992", Cahiers marxistes, 200, pp. 33-50.
- MARY P. (1998), Délinquant, délinquance et insécurité. Un demi-siècle de traitement en Belgique (1944-1997), Bruxelles, Bruylant, 1998.

- MONDON D. (1995), "Justice imposée, justice négociée: les limites d'une opposition, l'exemple du parquet", Droit et société, 30/31, pp. 349-355.
- MONTJARDET D. (1993), "Entre ordre et délinquance, brève note sur l'insécurité policière", Revue internationale d'action communautaire, 30, pp. 163-166.
- MONTJARDET D. (1994), "La culture professionnelle des policiers", Revue française de Sociologie, XXXV, 1994, pp. 393-411.
- MORIN E. (1980), La méthode 2 : la vie de la vie, Paris, Seuil.
- MORIN E. (1990), Introduction à la pensée complexe, Paris, ESF éditeur.
- OST F. (1991), "Jupiter, Hercule ou Hermès. Trois modèles du juge", in Bouretz P. (dir.), La force du droit. Panorama des débats contemporains, Paris, Esprit, pp. 241-272.
- PARENT G.A. (1993), "Le réel fiction 'info crime' ", in Revue internationale d'action communautaire, 30, pp. 171-180.
- PIRES A.P., LANDREVILLE P., BLANKEVOORT V. (1981), "Système pénal et trajectoire sociale", Déviance et Société, V, 4, pp. 319-345.
- PIRES A.P. (1993), "La criminologie et ses objets paradoxaux : réflexions épistémologiques sur un nouveau paradigme", Déviance et Société, XVII, 2, pp. 129-161.
- PIRES A.P. (1994), "La recherche qualitative et le problème de la scientificité", Cahier de recherche, Université d'Ottawa, pp. 1-17.
- PIRES A.P. (1997), "De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales", in Poupart J. (et coll.), La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Montréal, Gaëtan Morin, pp. 3-54.
- PIRES A.P. (1998a), "Aspects, traces et parcours de la rationalité pénale moderne", in Debuyst C. (et coll.) Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome II : la rationalité pénale et la naissance de la criminologie, Ottawa, De Boeck Université, pp. 3-52.
- PIRES A.P. (1998b), "Segurança social e racionalidade penal na sociedade de riscos", ronéoté.
- REA A. (1995), "Sécurité ou solidarité: confusion dans la politique de sécurisation des villes", Cahiers marxistes, Bruxelles, 200, pp. 51-66.
- RÉMY J. (1995), Georg Simmel: Ville et modernité, Paris, L'Harmattan.

- RORTY R. (1994), L'espoir au lieu du savoir, Paris, Albin Michel, 1995.
- ROSANVALLON P. (1981), La crise de l'Etat-providence, Paris, Seuil.
- SAUVAGEAU J. (1998), Le discours parlementaire sur la peine de mort: essai de criminologie réflexive du passage à l'acte législatif, Thèse de doctorat non publiée, LLN.
- SCHAUT C., VAN CAMPENHOUDT L. (1994), Le travail de rue en communauté française, Bruxelles, FRB.
- SCHAUT C. (1998), Espaces, relations sociales et nouveaux dispositifs socio-pénaux, rapport de recherche intermédiaire, FUSL, non publié.
- SHEARING C.D. (1991), "A la recherche d'une police communautaire: l'histoire d'un grand ensemble de Toronto", Déviance et Société, XV, 3, pp. 353-359.
- SIMMEL G. (1990), Philosophie de la Modernité II, Paris, Payot.
- TRILLING J. (1993), "La privatisation de l'espace public en Californie", Les annales de la Recherche urbaine, pp. 57-58.
- TULKENS F., VAN DE KERCHOVE M. (1996), "La justice pénale: justice imposée, justice participative, justice consensuelle ou justice négociée?", in Gérard P., Ost F., van de Kerchove M. (Sld), Droit négocié, Droit imposé, Bruxelles, FUSL, pp. 529-579.
- WACQUANT L. (1998), "La tentation pénale en Europe", Actes de la recherche en sciences sociales: De l'Etat social à l'Etat pénal, 124, pp. 3-6.
- WACQUANT L. (1998), "L'ascension de l'État pénal en Amérique", Actes de la recherche en sciences sociales: De l'Etat social à l'Etat pénal, 124, pp. 7-26.
- WALGRAVE L. (1981), "Considérations sur l'orientation de la psychologie dans la criminologie actuelle", Déviance et Société, V, 4, pp. 319-345.
- WATZLAWICK P. (1988), "Avec quoi construit-on des réalités idéologiques ?", in P. Watzlawick (et coll.), L'invention de la réalité: Contribution au constructivisme, Paris, Seuil, pp.223-266.
- WATZLAWICK P. (1988), "La mouche et la bouteille à mouches", in Watzlawick P. (et coll.), L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme, Paris, Seuil, pp. 269-276.